CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 30 avril 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie en « présentiel » à la Maison de l'Economie, avenue d'Auvergne à GUERET, et ce à huit heures trente sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusée, Mme Annie CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et à tous !

Un certain nombre de vœux et de motions, dont il va vous en être donné lecture par leurs auteurs, ont été déposés. Je propose qu'ils soient présentés en fonction des commissions qui auront à en connaître.

DEPÔTS DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – La première commission aura à examiner une motion d'urgence.

Nécessité de préserver les recettes des collectivités locales impactées par l'état d'urgence sanitaire

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Il est nécessaire de venir en aide aux collectivités locales, confrontées aux nombreuses difficultés économiques et sociales engendrées par la crise sanitaire de la Covid-19.

« Les communes et leurs groupements jouent un rôle majeur dans nos zones rurales et œuvrent quotidiennement pour faire vivre ces territoires. Elles doivent faire face aujourd'hui aux surcoûts importants engendrés par la crise sanitaire : diffusion de matériels de protection à leurs administrés et à leurs personnels, aides alimentaires à destination des publics les plus précaires, soutiens d'urgence aux acteurs du monde associatif, aux commerces et à l'initiative

privée, réorganisation interne pour assurer le maintien ou le renforcement de services essentiels, etc.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Considérant que les dépenses imprévues des communes s'élèvent, selon une récente analyse de l'Association des maires de France, à 1 Md€, ce qui bouleverse profondément les finances locales et inquiète fortement les élus ;

« Considérant que certaines mesures ont été mises en place par l'Etat en 2020 pour les soutenir – fonds pour l'investissement local et pour compenser, par exemple, la baisse des droits de mutation à titre onéreux –, mais que les impacts de la crise sanitaire s'annoncent très négatifs, notamment pour le tissu économique local ;

« Considérant que les mesures actuelles de soutien sont insuffisantes pour répondre aux nombreux coûts budgétaires engendrés par la crise sanitaire, notamment pour les petites collectivités, que ces mesures ne sauraient constituer la mise en œuvre d'une véritable "clause de sauvegarde" sur les recettes fiscales et domaniales des collectivités et n'assurent pas le maintien des capacités d'intervention et d'investissement du bloc communal, qu'il est, par conséquent, urgent de prendre des mesures afin d'accompagner et soutenir efficacement les acteurs territoriaux engagés dans les réponses à la crise sanitaire, sociale et économique ;

« Demande à M. le Premier ministre la compensation intégrale des dépenses supportées par les collectivités locales et des recettes non perçues par celles-ci en raison de la crise sanitaire et économique, ainsi que la création d'un fonds de soutien sous forme de dotation supplémentaire pour les collectivités, afin de conforter au plus vite leur budget et leur capacité d'intervention. »

Mme LA PRESIDENTE. – La deuxième commission aura à examiner deux vœux.

Territorialisation des mesures sanitaires

Vœu déposé par M. Patrice MORANÇAIS,
au nom du Groupe de la Majorité

M. MORANÇAIS. – Ce vœu qui vous est proposé malgré les annonces du Président de la République hier dans la presse se lit ainsi :

« Considérant que le territoire national métropolitain est soumis depuis près de deux mois à de nouvelles mesures sanitaires drastiques pour freiner la progression de l'épidémie ;

« Considérant que l'immense majorité des Creusois a respecté scrupuleusement les consignes gouvernementales ; preuve en est que les taux d'incidence et de positivité sont restés parmi les plus bas de la moyenne nationale, et ce malgré l'apparition de clusters depuis la seconde vague de l'épidémie ;

« Considérant que les habitants du Département ne comprennent pas que leurs efforts ne soient pas pris en compte, notamment parce qu'ils sont bien plus impactés dans leur mobilité que les résidents en zone urbaine ;

« Considérant qu'un assouplissement des mesures sanitaires permettrait, entre autres, la réouverture de nombreux commerces et lieux culturels, à l'activité tragiquement impactée depuis désormais un an ;

« Demande au Premier ministre de prendre en compte les situations locales, au moins à l'échelon départemental, pour un assouplissement progressif dans le temps et l'espace des mesures sanitaires. »

Réouverture des établissements thermaux

Vœu présenté par Mme Marie-Thérèse VIALLE,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme VIALLE. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant que la crise sanitaire oblige chacun à la responsabilité et au respect de mesures drastiques ;

« Considérant que les thermes d'EVAUX-LES-BAINS ont scrupuleusement respecté un protocole sanitaire strict ayant permis l'absence total de cluster pendant les 4 mois d'ouverture en 2020 ;

« Considérant que les établissements thermaux, qui accueillent chaque année plus d'un demi-million de personnes, sont reconnus comme ayant une valeur thérapeutique par la Sécurité Sociale, et que l'établissement thermal d'EVAUX-LES-BAINS est le seul établissement médical fermé en Creuse ;

« Considérant que ces établissements ont, pour la plupart, effectué d'importants travaux de rénovation durant la saison hivernale, s'adaptant à une fermeture anticipée du fait de la reprise de l'épidémie de Covid-19 ;

« Considérant que de nombreux agents thermaux qui ont suivi des formations régulières vont arriver en fin de droits et vont devoir chercher un emploi dans d'autres secteurs ;

« Considérant que ces établissements sont indispensables à l'activité économique de nos territoires parfois enclavés et à l'attractivité touristique de ces derniers, que les conséquences de la fermeture des thermes d'EVAUX-LES-BAINS sont sensibles pour le commerce du bassin de vie et pour la situation économique des travailleurs ;

« Considérant que le Ministre de la Santé avait annoncé début avril que la réouverture des centres thermaux était "une affaire de quelques semaines", sans plus de précisions ;

« Considérant que les réservations ont été ouvertes pour la mi-mai, mais que le personnel et les 2000 bénéficiaires ayant déjà réservé leur séjour en Creuse demeurent dans une

absolue incertitude quant à la réouverture effective, que cela crée un risque d'annulation et de concentration des séjours ;

« Demande au Premier ministre de confirmer au plus vite un calendrier de réouverture progressive des établissements thermaux de France. »

Mme LA PRESIDENTE. – La troisième commission aura à examiner trois motions d'urgence et trois vœux.

Avenir du commissariat de police de GUERET

Motion d'urgence déposée par Mme Isabelle PENICAUD,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme PENICAUD. – Je vous donne lecture de cette motion d'urgence :

« Il y a 23 ans, la mission parlementaire Carraz-Hyest sur le redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie s'était interrogée sur l'adéquation des petites circonscriptions de sécurité publique, comme celle d'AUBUSSON, aux réalités de la délinquance, compte tenu des disparités qui plaçaient nos concitoyens dans des situations inégales face au service public de la sécurité intérieure.

« Cette mission s'inscrivait à cet effet dans les dispositions de la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité qui prévoit la possibilité d'un retrait de la police nationale pour les villes de moins de 20 000 habitants et ne connaissant pas une délinquance comparable à celle des zones urbaines. Ses recommandations retenaient le principe d'une répartition territoriale donnant la priorité aux zones urbaines les plus marquées par la délinquance de voie publique.

« Ainsi, le commissariat de police d'AUBUSSON avait été supprimé, au regard de l'objectif d'une meilleure répartition des effectifs.

« Le *Livre Blanc de la sécurité intérieure* publié il y a quelques mois par le ministère de l'Intérieur, préconise une démarche voisine, suscitant de légitimes craintes concernant le commissariat de GUERET, ville qui dispose d'un nombre de fonctionnaires de police par habitants parmi les plus élevés de France métropolitaine.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« - Considérant que les habitants de GUERET bénéficient de l'engagement exemplaire de son service de sécurité publique d'Etat créé en 1941 ;

« - Considérant que ce service public est indispensable tant à la population que pour répondre aux prérogatives d'un chef-lieu de département, et qu'à ce titre GUERET ne saurait devenir la seule ville préfecture de France sans commissariat de police ;

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Intérieur des engagements précis concernant le maintien du commissariat de GUERET, de ses missions et de ses effectifs. »

Moratoire sur la fermeture de classes de second degré en Creuse

Vœu présenté par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité

M. DAULNY. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que le collège est un lieu d'apprentissage central dans le parcours des élèves ;

« Considérant que les effectifs importants des classes influent sur la qualité d'enseignement des collégiens ;

« Considérant que les enfants creusois ont le droit à l'égalité des chances et au même accès au savoir que leurs autres camarades ;

« Considérant que la qualité de l'enseignement et la diversité des classes sont un élément essentiel dans le choix d'installation de nouvelles familles, et que les élus locaux se battent quotidiennement pour renforcer l'attractivité de leur territoire ;

« Considérant que le Président de la République s'était engagé à une "discrimination positive territoriale" concernant l'enseignement, suite au mouvement des "Gilets jaunes" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Demande au Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de revenir sur sa décision de fermer des classes dans les collèges Henri Judet à BOUSSAC et de Martin Nadaud à GUERET, et de mettre en place un moratoire sur la fermeture des classes de second degré en Creuse. »

Exercice des droits culturels et situation du secteur de la culture

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Le secteur culturel est à l'arrêt depuis un an. Il est pourtant essentiel à la vitalité économique, sociale et à la cohésion des territoires. L'absence de perspective et d'espoir à long terme et de calendrier sécurisé permettant de planifier une relance en 2021 constitue le quotidien des artistes, des associations et institutions culturelles. Pourtant, le secteur du spectacle musical et de variété représentait à lui seul, en 2019, 2,6 Md€ de chiffre d'affaires et plus de 120 000 emplois. Il constitue également un indispensable levier économique dans les territoires

pour les prestataires et fournisseurs et, notamment, pour le secteur touristique, s'agissant de 1,4 Md€ de retombées financières pour le tourisme, générées par les seuls festivals.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« - Considérant que les théâtres, salles de spectacle, salles de concert, musées et la plupart des établissements culturels recevant du public sont administrativement fermés depuis de nombreux mois et que la situation économique de la culture est dramatique ;

« - Considérant que les emplois directs ou indirects du secteur culturel ainsi que la pérennité de nombreuses associations sont directement menacés ;

« - Considérant que l'exercice des droits culturels que constituent la liberté de création, l'accès de tous aux œuvres de l'esprit et la citoyenneté active est indissociable du pacte républicain,

« Demande à M. le Premier ministre :
« - qu'un Fonds d'accompagnement à la reprise d'activité et de soutien à l'emploi culturel soit mis en place en lien avec les DRAC et les collectivités territoriales ;
« - que soit renforcé le dispositif d'aides d'urgence et de relance en direction des artistes plasticiens et lieux d'exposition dans le domaine des arts visuels ;
« - qu'un Fonds de solidarité spécifique pour les associations culturelles touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19 et par les mesures de confinement soit mis en œuvre dans chaque département, parallèlement à un renforcement des moyens attribués au Fonds pour le développement de la vie associative, le FDVA, destiné aux petites et moyennes associations. »

Une Politique Agricole Commune plus juste et plus durable

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant que l'agriculture est, pour de nombreux territoires, une activité économique centrale et structurante, qu'elle façonne et entretient nos paysages et qu'elle est une des principales sources d'emplois en Creuse ;

« Considérant que les Français sont fiers de la diversité de leur agriculture et de la qualité du travail des paysans, qu'ils sont conscients de la spécificité de l'agriculture dans les territoires montagneux et hyper-ruraux, et de son respect profond de l'environnement et du développement durable;

« Considérant que les vocations d'installation des nouvelles générations sont mises à mal par une conjoncture de plus en plus défavorable pour les éleveurs, alors que près de 2 000 exploitations s'arrêtent chaque année ;

« Considérant que la Politique Agricole Commune est un outil majeur pour la production française et la survie de nombreux exploitants, qu'elle doit prendre en compte les handicaps naturels qui impactent les productions comme c'est le cas sur le territoire creusois ;

« Considérant que les arbitrages rendus au niveau national et européen sont en défaveur des activités de polyculture-élevage de montagne, d'une part, par la volonté du Gouvernement d'augmenter le pourcentage des aides aux productions de protéines végétales et, d'autre part, par les doutes subsistant sur la pérennité des critères de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.

« Demande au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de veiller au minimum au maintien des aides couplées du premier pilier de la Politique Agricole Commune, à la juste et forte compensation à travers l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels pour l'élevage, au maintien d'une surprime sur les premiers hectares, ainsi qu'au maintien de la majoration de la Dotation Jeunes Agriculteurs. »

Situation agricole et réforme de la politique agricole commune (PAC)

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Je vous donne lecture de cette motion d'urgence :

« Il est impératif de sauver le modèle français de la filière bovine et ses emplois directs ou induits, d'agir pour assurer la pérennité de ce qui constitue le cœur de l'activité agricole du département de la Creuse, zone d'élevage extensif de haute qualité.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Considérant que les éleveurs jugent que la loi Alimentation – EGalim –, votée en 2018, n'a pas tenu ses promesses de leur garantir des prix décents, alors que dans le même temps la hausse continue des coûts de production déstabilise et pénalise dramatiquement toute l'économie agricole ;

« Considérant que la réforme de la politique agricole commune qui s'appliquera à partir de janvier 2023 est dans une phase de négociation décisive, que, dans ce cadre, la France prépare pour juin prochain son PSN, plan stratégique national, c'est-à-dire sa déclinaison de la future PAC ;

« Considérant que le nombre de paysans a été divisé par trois en 30 ans, alors que c'est, au contraire, avec des emplois et des effectifs agricoles importants qu'il sera possible de réussir le développement rural et la transition agroécologique, de nourrir mieux en quantité et en qualité nos concitoyens et d'arrêter la fragilisation continue d'une part de notre identité locale et du tissu économique rural ;

« Considérant que les dernières réformes de la PAC ne sont pas parvenues à stopper l'agrandissement continuel des exploitations en France et la chute accélérée des installations ou des reprises en agriculture, que la pyramide des âges démontre que plus de la moitié des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 prochaines années ;

« Considérant qu'il est indispensable de renforcer les soutiens au revenu paysan, aux petites et moyennes exploitations et les mesures de compensation des handicaps naturels ;

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Agriculture que la future PAC :

« - privilégie les impératifs de souveraineté alimentaire et de cohésion territoriale, particulièrement l'installation de jeunes agriculteurs ;

« - renforce nettement les soutiens à la création d'emplois et de valeur ajoutée, au maintien d'exploitations à taille familiale et humaine et de l'élevage extensif, synonymes de qualité et de développement du territoire. »

Maintien de 17 communes du bassin versant du Cher hors zonage dit vulnérable

Vœu présenté par Mme Valérie SIMONET,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme LA PRESIDENTE. – Ce vœu que je vous présente a été élaboré la semaine dernière avec les deux Présidents des intercommunalités Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine ainsi que les GDA-GDA du territoire. Il a été transmis cette semaine, mardi précisément, en amont du Comité de bassin, à M. le DREAL Centre-Val de Loire qui pilote la stratégie zones « Directive Nitrates » pour les rivières concernées.

Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que dans le cadre de la Directive européenne Nitrates, il est prévu tous les quatre ans une campagne de révision des zones dites vulnérables ;

« Considérant que ces mesures ont été réalisées du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;

« Considérant que notre territoire a connu deux étés et automnes, 2018 puis 2019, particulièrement arides, avec une classification en zone sécheresse, impactant fortement sur le débit des cours d'eau et rivières, concentrant, de fait, les niveaux des résidus ;

« Considérant qu'une seule analyse nitrates parmi les mesures réalisées a présenté un seuil supérieur à 18 mg/l ;

« Considérant que la moyenne des analyses réalisées était bien inférieure à 10 mg/l ;

« Considérant que cette mesure supérieure à la norme n'a été constatée que sur un seul point de collecte et que ce point de collecte est situé à l'extrémité de la zone ;

« Considérant que seules 7 analyses ont été réalisées sur la période au lieu de 10, ce qui aurait permis de retenir la technique Percentile au 9/10ème qui ne prend pas en compte une seule mesure au-dessus de la norme, mais uniquement la moyenne des mesures, et que cette moyenne est inférieure à 10 mg/l ;

« Considérant que le prélèvement au-dessus du seuil de 18 mg/l a été réalisé le 8 février 2019 à la reprise de l'écoulement des eaux suite à la sécheresse de l'été et de l'automne 2018 ;

« Considérant que le Cher traverse sur ce territoire une zone fortement boisée, ce qui engendre une minéralisation importante et irrégulière suivant les aléas climatiques ;

« Considérant, alors que les travaux de la station de traitement des eaux d'AUZANCES étaient toujours en cours, que depuis de nombreuses années, les rejets de cette station se déversant dans le ruisseau de la Noisette, puis directement dans le Cher amont étaient considérés comme très polluants ;

« Considérant qu'il peut, pour cette raison, être considéré que le taux supérieur à la norme puisse être imputé à une origine non agricole, mais humaine ;

« Considérant que la mise en fonction de ladite station rénovée s'est faite en septembre 2019 ;

« Considérant que nous constatons une nette baisse des installations agricoles depuis deux ans, ainsi qu'une baisse des effectifs en animaux, ce qui induit *de facto* une diminution de la pollution qui pourrait leur être imputée ;

« Considérant que notre territoire est dit extensif en système herbagé, avec une recherche en autonomie fourragère pour limiter les transports et les émissions de gaz à effet de serre ;

« Considérant qu'une partie de la zone est dite de montagne, présentant des difficultés à la mise en place de couverts végétaux (gels précoces, réduction des périodes d'épandage des effluents) ;

« Considérant que nos exploitations seraient contraintes à augmenter leur capacité de stockage d'effluents, alors que la situation économique de nos agriculteurs ne leur permettra pas de faire face à des investissements supplémentaires ;

« Considérant que, sur ce territoire, sont présents trois sites agroalimentaires dont une unité d'embouteillage de lait fabriquant à AUZANCES le seul beurre creusois issu de la démarche qualité des producteurs Montlait ;

« Considérant que les mesures nouvelles issues de cette classification zones vulnérables impacteraient en premier lieu les producteurs laitiers, déjà fortement malmenés par la conjoncture, et notre situation géographiques ;

« Considérant que les agriculteurs creusois sont engagés, *via* leur Chambre d'agriculture, avec le Conseil départemental et le Conseil régional dans des démarches de préservation et de protection de la ressource en eau et de l'adaptation de leur modèle économique au changement climatique (présence d'un climatologue depuis 2012, analyses pluviométriques, ETP ETR et température…) ;

« Considérant qu'ils sont en phase d'expérimentation et mettent en place de nouvelles pratiques afin de se préparer pour l'avenir dans une démarche raisonnée et durable, engagés dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle départementale ;

« Considérant que les collectivités locales et le Département se sont engagés dans la mise en place d'une stratégie de protection et de préservation de la ressource en eau, accompagnés par l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (schéma départemental Eau, coopération des 84 Unités de Gestion en Eau départementales, politiques GEMAPI, soutien en ingénierie technique et financière pour les projets Assainissement collectif et Adduction en Eau potable, labellisation de deux Rivières Sauvages, Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, gestion des zones Natura 2000, protection des Espaces naturels sensibles, des tourbières…), et ce en lien étroit avec le monde agricole ;

« Considérant que ce classement obèrerait toutes les démarches volontaristes partenariales conduites jusqu'alors en matière de protection de l'environnement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Demande à la Ministre de la Transition Ecologique le retrait du possible classement en zone vulnérable du bassin versant du Cher, de sa source jusqu'au complexe de Rochebut. »

Tels sont, mes chers collègues, les vœux et motions d'urgence que les membres des première, deuxième et troisième commissions auront à examiner avant la reprise de nos travaux en début d'après-midi. Ils nous soumettront leurs conclusions en fin de journée.

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, je crois que nous regrettons tous, une fois de plus, mais peut-être encore plus aujourd'hui, dernière séance plénière d'une mandature qui s'achève, qu'en raison de cette pandémie nous touchant depuis près d'une année et demie désormais, nous ne puissions délibérer en salle des plénières de l'Hôtel du Département.

Alors que des clusters causés par des variants très pathogènes sont apparus récemment en Creuse, jusqu'alors l'un des départements les moins touchés par l'épidémie, les mesures barrières et les précautions pour éviter toute contamination sont rendues encore plus nécessaires. Je sais combien vous les respecterez d'autant plus aujourd'hui. L'apparition de ces variants est préoccupante, alors qu'ils se montrent résistants au vaccin. En ces instants, j'ai une pensée particulière pour les soignants atteints de plein fouet dans leur vie privée et professionnelle, tandis qu'ils avaient vraiment œuvré pour protéger les résidents des établissements dans lesquels ils travaillent.

Face à ces nouveaux événements, notre « cellule Covid », Conseil départemental, réactivée depuis le renforcement de mesures plus contraignantes début avril, nous a permis de solliciter Mme la Préfète afin qu'elle organise une journée vaccination. Ce fut la semaine dernière pour nos agents dits « prioritaires », ceux qui sont le plus en contact avec le public, tout particulièrement dans les collèges. Nous leur proposons aussi désormais des masques FFP2, dès qu'ils sont dans leur quotidien en proximité avec nos usagers.

Le régime du télétravail, des ASA Santé, autorisations spéciales d'absence ou garde d'enfants a été renforcé au fur et à mesure de la parution de nouveaux décrets.

Nous avons veillé, anticipé et la prudence a été le maître-mot tous ces derniers mois. Heureusement, nous avions les moyens de faire tout ce que nous pouvions pour nos agents, nos usagers, les Creusois. C'est ainsi que nous nous y sommes employés sans hésiter. Ce sont près de 5 M€ que nous avons su rapidement mobiliser, dont 2 M€ d'équipements pour nos agents et les Creusois – masques, gel hydroalcoolique, équipements informatiques et de téléphonie, prime Covid… – et près de 3 M€ en investissement, qu'il s'agisse d'aides aux entreprises, aux artisans et commerçants *via* les intercommunalités ou d'un accroissement en juin dernier de notre commande publique pour la voirie et les travaux dans les collèges.

Il nous a fallu agir vite pour nos équipes contraintes à se réorganiser. Des renforts ont été recrutés quand c'était nécessaire et, *in fine*, nous avons pu continuer à assurer nos missions. J'en suis très fière et c'est ensemble que la collectivité tout entière a montré combien notre sens du devoir public restait intact. Merci très sincèrement à tous ceux qui œuvrent au sein du Conseil départemental de la Creuse ! Merci à notre Directeur général des Services qui pilote la « grande maison », accompagné des Directeurs généraux adjoints, Directeurs et de toutes les équipes ! Merci, bien entendu, à tous les élus qui sont à mes côtés !

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour saluer l'arrivée récente de Philippe METGE, nouveau Directeur général adjoint en charge du Pôle de Cohésion sociale, ainsi que de Jérôme LEMAIRE, nouveau Directeur en charge des Personnes en perte d'autonomie. Bienvenue à vous, messieurs ! Je mesure déjà combien vous êtes impliqués.

Pour apporter une touche d'espoir, à l'heure où le Président de la République va annoncer quels assouplissements des mesures restrictives seront mis en place – annonces qui ont déjà fuité hier dans la presse –, force est de reconnaître que la vaccination anti-Covid, même si l'on sait les difficultés qu'elle a connues à se mettre en place, semble suivre ici en Creuse les objectifs fixés. Nous sommes l'un des départements les mieux couverts, avec près de 30 % de la population vaccinée, alors que le taux est de 21,35 % à l'échelle nationale.

Les maires et les soignants libéraux sont présents pour mettre en place l'organisation dont l'Etat a besoin. Il faut le souligner, sans eux, il eût été bien difficile de répondre à ces objectifs. Les médecins du Conseil départemental sont allés dans les établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap, permettant l'accélération de la campagne de vaccination pour ces personnes fragiles.

Je le disais, c'est la dernière séance d'une mandature qui s'achève, alors que nous partageons tous les souvenirs de 6 années qui furent ardues, intenses, mais si riches d'enseignements et d'expériences, alors que de nouvelles perspectives se sont offertes à la Creuse.

Nous les 30 élus, à la parité par ces nouveaux binômes, dans des cantons agrandis, nous aurons vu les deux pouvoirs politiques successifs imposer des méga-Régions, les mariages d'intercommunalités, des baisses de ressources aux collectivités, puis des limitations de dépenses, pour, enfin, nous priver définitivement de toute autonomie fiscale, en supprimant la taxe sur le foncier bâti. L'Etat nous a rendus 100 % dépendant de lui, à son bon vouloir… Il nous avait été pourtant promis plus de concertation, plus de décentralisation, la possibilité d'expérimenter, sauf que – il y a toujours un mais… ! – cette loi dite « 4 D » dont il est question depuis plus d'un an ne sera examinée au Parlement qu'au second semestre de l'année. Il en est de même pour cette loi Autonomie Grand âge, réclamée par tous, mais financée par personne ! Elle doit répondre à l'un des grands enjeux de notre société. Le débat, puis le travail

parlementaire doivent se dérouler, à l'heure où les Conseils départementaux bâtissent les nouvelles politiques d'inclusion-autonomie.

Nous pourrions évoquer les politiques sociales, fiers d'avoir été le premier département à mettre en place la loi ASV, la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Si nos dépenses pour nos aînés n'ont cessé de croître, nous sommes heureux qu'ils aient aujourd'hui le choix de rester à domicile, accompagnés par des aides à domicile qui ont gagné en compétence, ou bien d'être accueillis dans des établissements qui, progressivement, ont été rénovés, modernisés, adaptés à la dépendance. Nous restons particulièrement bienveillants avec nos associations d'aide à domicile et ceux qui y travaillent. Si l'an dernier, nous avons même financé les heures non réalisées, nous avions auparavant majoré l'indemnité kilométrique.

Nous avons, chers collègues, innover avec les intercommunalités, en créant Creuse Habitat pour permettre à des Creusois à faibles ressources de pouvoir vivre dignement dans des logements isolés sur le plan thermique ou adaptés à leur dépendance. Notre bailleur social n'a eu de cesse de rénover ses logements parfois inadaptés aux attentes d'aujourd'hui. Quand la loi Elan lui imposait de se laisser absorber par de plus grandes structures nationales, nous avons travaillé ensemble pour trouver une solution restant « locale et rurale » avec nos voisins du Cantal.

Nous avons innové en proposant JOB23, une plateforme numérique dans le cadre de la démarche « Plan Pauvreté et retour à l'emploi », en renforçant nos actions d'insertion et en accentuant les moyens financiers dédiés aux structures d'insertion par l'activité. Nous avons même été l'un des 10 premiers territoires à l'échelle nationale labellisé TANI, Territoire pour un numérique inclusif, avec la mise en place des « Pass Numériques » grâce au réseau des tiers-lieux et, demain, avec l'accueil de 9 conseillers numériques pour minimiser les risques d'exclusion numérique.

Le numérique, un enjeu ? Si nous ne le savions pas encore lorsque nous installions la première classe numérique au collège de BENEVENT, le déploiement d'un ENT de qualité et de ces tablettes à usage pédagogique aura permis à nos collégiens de garder le contact en ces périodes de confinement… à condition qu'ils aient accès à Internet ! Nous avons su ensemble, non seulement écrire un SDAN, mais le faire financer en grande partie par des fonds publics, État, Europe, Région, avec un modèle économique intelligent de retour sur investissement, qui aura su minimiser les moyens financiers nécessaires du Conseil départemental et des intercommunalités. Un rêve en passe d'être réalisé : le 100 % fibre fin 2024 !

Ce dont nous débattrons aujourd'hui, c'est aussi du long travail dicté par la possibilité qui nous était offerte de signer un Contrat départemental de Relance avec l'Etat, alors que la Région s'engageait dans cette même démarche, en amont du futur CPER. Dans le Plan de relance régional, nous aurons inscrit pour la Creuse ou plutôt la Région aura retenu les futurs travaux d'agrandissement de la Cité de la Tapisserie et de rénovation du Centre Jean Lurçat à AUBUSSON.

Dans notre Contrat départemental, là où l'Etat a souhaité rappeler combien il est engagé en Creuse en faveur des projets des collectivités, si l'accent a été mis sur le versus rénovation énergétique des bâtiments – sujet dont je m'étais entretenue avec Mme la Préfète de Région –, ce ne pouvait être que dans le cadre d'une bonification de la DSID allouée ces deux dernières années. Quelques négociations s'en suivirent et, au final, nous pourrions bénéficier – vous

l'avez lu dans le rapport et le projet de Contrat – d'une augmentation non négligeable de 1,1 M€ de la DSID, ce qui en porterait le montant à 4,4 M€.

L'intérêt de ce Contrat pour la Creuse va aussi se porter sur la sécurisation de la ressource en eau potable, le développement des circuits courts, la réhabilitation du bâti existant, la résorption de la fracture numérique, la promotion du territoire pour l'accueil de touristes ou de nouvelles populations, l'accès à la santé. Ce Contrat vient s'ajouter au Plan Particulier pour la Creuse et à tous les appels à projets auxquels nous nous intéressons, avec cependant une inquiétude que nous évoquerons au moment de nos échanges sur le compte administratif 2020, celle de la capacité réelle des collectivités infra-départementales à suivre ces projets, et ce dans des délais de plus en plus rapides, et à apporter le cofinancement nécessaire.

Je tiens aussi à dire deux mots d'une réalité, celle de la capacité de nos entreprises et artisans creusois à répondre à ces volumes soudains de travaux qui sont en train d'affluer, alors qu'ils ont toujours autant de difficultés à embaucher. Preuve en est un appel d'offres infructueux pour un projet dans un collège dont les coûts excèdent de 160 % l'estimation de l'architecte ! N'oublions pas non plus le prix des matériaux de construction qui explosent en raison d'une trop forte demande.

L'examen du Compte administratif 2020 sera, à n'en pas douter, le temps fort de la journée. Chacun ira de son interprétation et de ses conclusions. Mais les tableaux et les indicateurs qui accompagnent le document ne peuvent que rappeler la situation extrêmement critique dans laquelle nous étions fin 2015, avec une trésorerie exsangue. Ce n'est certainement pas par hasard que notre situation s'est améliorée, mais bien parce que nous avons pris immédiatement conscience qu'il fallait agir, faire des choix et je les referais aujourd'hui. C'est ainsi qu'après efforts, rigueur et engagement sans faille, notre objectif a été atteint, un objectif simple et crucial pour la Creuse : retrouver de quoi investir, aménager des routes, déployer la fibre, rénover nos collèges et nos bâtiments publics.

Nous sommes aussi des cofinanceurs auprès des communes, des communautés de communes et des syndicats d'eau et nous verrons combien leur situation, si elle est fragile pour certains, est marquée par une sous-consommations de crédits à leur disponibilité. Cela devient d'autant plus critique que certaines intercommunalités se retrouvent en quasi-impossibilité d'investir. Cela a été flagrant en 2020, accentué par une année électorale si particulière, ayant eu pour conséquence une mise en place très tardive des exécutifs locaux. Nos propres investissements ont été réalisés, alors que nous aurions pu craindre un temps que les entreprises, arrêtées lors du premier confinement, ne puissent rattraper leur retard.

Nous noterons cependant une baisse de nos recettes de fonctionnement, malgré une dynamique des DMTO jamais observée en Creuse, signe d'un regain d'intérêt pour des territoires tels que les nôtres. Il convient d'osciller entre inquiétude et espoir. La prudence doit rester de mise, tandis que les dépenses sociales ont eu tendance à s'envoler. Alors, attention à ne pas se laisser tenter par de bons résultats financiers qui feraient vite oublier les dures réalités qui sont probablement devant nous ! Je gage que 2021 sera une année charnière et qu'il faudra raison garder. Si notre excédent cumulé nous permet de poursuivre des investissements soutenus, l'excèdent de gestion a diminué de moitié par rapport à 2019, passant de 11 M€ à 6 M€.

Mais cela s'explique par les efforts exceptionnels que nous avons déployés dès juin 2020. Utilisant les Contrats Boost'ter conclus avec les intercommunalités pour soutenir le

monde économique, nous avons su aussi nous adapter à la désunion de Ouest Creuse et ajouter près de 500 000 € pour proposer 3 contrats en lieu et place d'un seul. Désormais, les EPCI ont plus de 4,7 M€ mis à disposition par le Conseil départemental pour soutenir leurs projets, sans oublier les moyens d'ingénierie que nous leur avons proposés par le biais des agents de développement du Conseil départemental ou de l'Agence de développement et d'attractivité A 2.3.

Nous l'aurons souvent dit ici – enfin, en salle des plénières ! –, il faut que notre département soit plus attractif. Point de discorde entre nous sur ce sujet ! Souvenez-vous de ces temps jadis où la Creuse ne faisait parler d'elle qu'en des termes peu amènes. C'était un département à la population la plus âgée de France et d'Europe. Tandis que certains misaient sur la « silver-économie », la Creuse était le département dans lequel les services publics disparaissaient, les écoles et les hôpitaux fermaient. Notre génération d'élus semblent avoir fait fi de ce temps. Dans un mode de communicants sur réseaux sociaux, dans une société vouée à l'image et à l'instantané, notre discours a évolué.

Toutefois, il n'y aura pas de salut pour la Creuse si elle ne veille pas – et ses habitants, en premier lieu – à être un territoire accueillant. Creuse Tourisme nous a ouvert la voie : les territoires engagés dans l'appel à projets « Massif » sont en train de le démontrer et malgré un solde naturel très bas, le solde migratoire reste légèrement plus élevé que dans d'autres départements ruraux. Ce phénomène pourrait bien être conforté par la crise sanitaire.

L'intérêt que nous suscitons ne semble pas être uniquement le fruit d'un contexte. Il est fondé sur deux piliers forts, parfaitement identifiés.

Le premier est celui d'une qualité de vie souhaitée parce qu'elle donne cette image d'un territoire préservé, d'une nature protégée. Ce n'est pas plus ici qu'ailleurs une évidence. C'est pour cette raison que nous avons accentué les actions permettant de prendre soin de notre environnement dans de multiples domaines. Nous l'oublions parfois, mais de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes et de tout ce que nous avons engagé au titre de la protection des espaces naturels sensibles, de l'éco-pâturage, de la gestion des zones Natura 2000 ou de notre programme « forêt résiliente », de notre accompagnement au CPIE dans l'étude des haies bocagères, de la protection de la ressource en eau, du suivi GEMAPI à la labellisation « Rivières sauvages », de l'achat de véhicules électriques à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, aux programmes de réduction des déchets alimentaires et de tri sélectif, nous agissons en ce sens.

Le second pilier demeure aujourd'hui dans ce quoi nous sommes empêchés : le contact humain, les relations humaines, le partage de moments simples et conviviaux ; des lieux où se retrouver pour se cultiver, observer, exister ; des lieux aux multiples facettes, animés par des acteurs locaux, ambassadeurs de notre territoire ; trois scènes, une micro-folie, des théâtres, un Conservatoire de Musique départemental ; des lieux emblématiques, telle la Vallée des Peintres qui nous entraîne sur les bords de Seine jusqu'à Etretat ; les châteaux restaurés de VILLEMONTEIX ou BOUSSAC, la Cité de la Tapisserie... Non seulement cette dernière est devenue un lieu d'exception en ce sens qu'elle narre un glorieux passé, mais elle écrit une nouvelle histoire qui fait rayonner AUBUSSON dans le monde anglo-saxon avec « Aubusson tisse Tolkien » et désormais au Japon. La semaine dernière, venue tourner en Creuse, la télévision nippone NHK présentait l'art de la lisse dans le cadre de la tenture « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson ». Nous en sommes à 90 passages médias, uniquement sur ce projet !

Voilà pourquoi la réouverture des lieux culturels revêt en Creuse bien d'autres intérêts que ceux d'une visite : ils sont devenus par leur qualité et leur rayonnement des espaces indispensables à l'accueil et l'attractivité de notre département.

Je ne serais pas objective si j'omettais de parler des nombreuses activités sportives en Creuse, de la pratique amateur aux classes sportives dans nos collèges, sans oublier les nombreux clubs dans tant de pratiques différentes. Notre département fait le bonheur des familles. Mais ces sportifs, parfois de très haut niveau, dans le domaine du cyclisme en particulier, font aussi briller la Creuse. Réussir le pari de faire de GUERET un centre d'entraînement pour la préparation aux Jeux olympiques de Paris 2024 semblait presque fou ! Accueillir une étape du Tour de France à EVAUX, mais pourquoi pas ?

Alors, nous sommes partenaires et aux côtés de tous ceux qui nous sollicitent pour réussir de tels événements, d'autant que le monde sportif est, lui aussi, en danger avec la pandémie, avec une chute du nombre de licenciés. Nous avons toujours mesuré tout le bénéfice pour les plus jeunes de pratiquer un sport. Alors, si à la rentrée prochaine, les pratiques sportives sont de nouveau permises, pour soutenir les clubs et inciter les collégiens creusois à faire du sport, nous leur proposerons un chéquier d'une valeur de 50 €.

Disons aussi que l'intérêt pour la Creuse s'est manifesté par un nombre important de visites officielles : un Président de la République, François Hollande, venu en juillet 2016 inaugurer la Cité internationale de la Tapisserie ; deux Premiers ministres, Edouard Philippe qui signe le PPC en avril 2019, puis Jean Castex en mars dernier, alors que le Salon international de l'agriculture ne peut avoir lieu ; une multitude de ministres, Cédric O pour le numérique et Adrien Taquet dans le cadre de la protection de l'enfance en 2019, Jacqueline Gourault en 2019 et à l'automne dernier, Geneviève Darrieussecq à LA COURTINE et à Codechamp au printemps ; enfin, un ancien Ministre, Président des Maires de France, François Baroin, venu inaugurer le nom du collège de CHENERAILLES en 2019.

Est-ce à dire que nous avons, chers collègues, au cours de ces 6 dernières années, alors que les départements âgés de 230 ans, voués un temps à disparaître, assisté à la résurgence incontournable de nos collectivités départementales ? Je dirais assurément oui ! Et si quelques têtes bien pensantes un peu parisiennes en doutaient encore, nous leur proposerions de lire avec l'attention requise nos rapports d'activité. En particulier, celui qui retrace l'activité de nos agents en 2020 est particulièrement éloquent.

Ainsi, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, nos mandats s'achèvent. Durant ces 6 années, nous avons échangé avec respect les uns envers les autres. Effet parité ? Toujours est-il que nous nous sommes opposés selon nos convictions pour nous retrouver lorsque l'intérêt général de la Creuse ne faisait de doute pour personne.

Dans quelques semaines, nous nous présenterons peut-être de nouveau à ce scrutin départemental. Malgré les contraintes immenses qui reposent sur les épaules de nos maires, les élections prévues en mars 2021 ont été reportées fin juin.

Rappelons tout de même que cette décision gouvernementale a été actée après la baroque consultation des maires, le temps d'un week-end, sans réel préavis. Si l'ADF, l'Assemblée des Départements de France, a réalisé un sondage, la majorité des Conseillers départementaux creusois a souhaité un nouveau report, probablement à l'automne, ce que

certains d'entre nous auraient envisagé. En tout cas, pour ceux qui résident dans de très petites communes, nous percevons très vite qu'il va être complexe d'organiser deux scrutins dans quelques dizaines de mètres carrés… Nous verrons alors quelles seront les modalités de ce scrutin.

Alors que toute campagne électorale semble improbable, je ne souhaite qu'une chose : que la démocratie puisse s'exprimer, une démocratie qui ne saurait être assise sur une forte abstention, ce que nous n'aurions que tous à regretter.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée de très bons débats.

Des élus souhaitent-ils s'exprimer ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Mes chers collègues, le Gouvernement a finalement décidé de maintenir les élections départementales et régionales en juin prochain, en ne décalant que d'une semaine la tenue des deux tours, comme vous y faisiez référence, madame la Présidente.

Les prévisions de participation sont pessimistes. De nombreux commentateurs assurent que fin juin encore, les Français auront d'autres soucis présents à l'esprit, en l'occurrence l'épidémie, même si nul ne sait quelle sera la situation sanitaire dans deux mois. Je crois savoir par ailleurs, car je ne l'ai pas lu, que le Président de la République n'a même pas évoqué les élections dans la presse quotidienne régionale. Mais vous le disiez, madame la Présidente, nos maires seront à la hauteur – une fois encore ! – de l'organisation, comme ils l'ont été avec leur conseil municipal au temps du déploiement des masques et des mesures sanitaires, et ils continuent toujours de l'être.

A nous donc de démontrer l'intérêt majeur de ces élections dites « intermédiaires ». D'ailleurs, l'intitulé même d'élections « intermédiaires » a tendance à sous-évaluer l'intérêt que manifestent les journalistes et les commentateurs pour ces élections, et ils ont bien tort !

Pour nous précisément, il s'agira de montrer à quel point le Conseil départemental demeure au cœur de la vie quotidienne, de la naissance en lien avec la PMI jusqu'au grand âge avec l'APA ou l'hébergement en EHPAD, pour faire simple. Chacun emprunte les routes départementales chaque jour ; nos enfants vont au collège ; tout le monde attend la fibre à domicile, etc.

Le Conseil départemental a, certes, trop disparu des écrans radar et, pourtant, il est l'acteur de proximité par excellence, notamment pour déployer les solidarités. Ce besoin de proximité se révèle encore plus en ces temps de crise sanitaire et de ses conséquences sociales. Le Conseil départemental est le partenaire du quotidien. Participer aux élections départementales, ce sera donc avoir son mot à dire sur la vie de tous les jours, de même que sur l'avenir du Département.

Bien entendu, nous avons souvent regretté que les Conseils départementaux aient été les « mal-aimés » des réformes territoriales. Ancien, voire ringard, dépassé à l'heure de la gloire des métropoles, coincé entre grandes régions et grandes intercommunalités fusionnées, que

n'avons-nous pas entendu sur le Département, en général, et le Conseil départemental, en particulier !

Oui, mais voilà ! Sans savoir ce que sera le fameux monde d'après si souvent invoqué, l'épidémie a parfois fait redécouvrir le bon sens, si ce n'est l'essentiel. Oui, après avoir joué avec le feu avec la planète – cela étant dit, ce n'est pas terminé ! –, succombé au mirage de la mondialisation, nous redécouvrons la saveur des produits fermiers, les charmes du local, le désir de nature chez les citadins, la première gorgée de bière 23 ou Félis !

Simultanément, nous redécouvrons les vertus des échelons de proximité dont le Conseil départemental. Avec la crise sanitaire, nous prenons mieux conscience des enjeux écologiques – changement climatique, transition énergétique – mais d'autres aussi, tels que les nouvelles mobilités, la révolution numérique ou la santé en zone rurale.

Toutes ces mutations doivent changer les façons de produire et de consommer, mais aussi de rendre les services publics, avec la nécessité d'innover pour l'accès à l'eau potable, de valoriser les déchets, de développer les énergies renouvelables, etc. Cette nécessité de réinventer le service rendu est d'autant plus vive que les usagers, les citoyens, les consommateurs formulent de nouvelles exigences, les besoins partant désormais du local dans un fameux mouvement de *bottom up* ! Par conséquent, les habitants nous interrogent sur de nouvelles attentes : qualité de vie, proximité, bien-être, prévention. Les volontés de construire un nouveau « commun » se développent et il faut le construire obligatoirement avec de nouveaux habitants, mais il ne suffit pas de les invoquer, eux aussi ! L'accueil ne s'improvise pas, mais se construit.

Soyons concrets ! L'accès à l'information est devenu aujourd'hui crucial. Une collectivité comme la nôtre a son rôle à jouer dans ce domaine, par exemple en mettant en œuvre des plateformes de services, d'accès aux droits, aux aides, pour mieux se repérer dans la jungle des dispositifs. Je pense en particulier à nos aînés bien perdus dans l'ensemble de cette jungle.

Dans un environnement économique et territorial concurrentiel, les collectivités sont les mieux placées pour entendre les nouvelles demandes. Dans ce sens, de la même façon qu'il existe des villes intelligentes, à nous de construire ensemble un département intelligent, capable de promouvoir l'économie circulaire et ses circuits courts, de développer les énergies renouvelables, de mieux accompagner les populations fragiles et/ou dépendantes. Le tout est, bien sûr, de trouver en toute chose le bon échelon pour assurer telle ou telle politique, et ce dans un contexte où il n'y a plus, depuis une trentaine d'années, de politique d'Etat d'aménagement du territoire, où les moyens financiers destinés à corriger les inégalités financières entre collectivités sont demeurés bien faibles et le potentiel fiscal par habitant varie toujours du simple au quadruple entre les départements.

La décentralisation est paradoxale : d'un côté, l'Etat donne toujours plus de compétences aux collectivités et, de l'autre, il n'accorde pas les moyens de les assumer. Finalement, il y a du « Napoléon » dans chacun de nos Présidents qui se sont succédé.

L'action pour une meilleure solidarité financière demeure donc d'actualité. Peut-être faut-il, non pas tout attendre de l'Etat, mais parier sur des formes de développement local, « endogène », disent les sociologues, et notre propre dynamique de développement, en valorisant notamment nos ressources, nos paysages, notre patrimoine culturel et naturel. Autant

de domaines dans lesquels il s'agit de travailler avec la Région et non de lui tourner le dos, en imbriquant nos politiques publiques dans les schémas régionaux !

Il s'agirait là de sortir le Conseil départemental de son « confinement ». A ce titre, sans doute doit-il éviter de sauter par opportunité sur chaque appel à projets, voire dispositifs au nom un peu à la mode, pour préférer une action à long terme : déjà bien faire ce pour quoi il est fait, c'est-à-dire surtout l'action sociale perçue, non pas comme une charge, mais comme un levier essentiel, en particulier en temps de crise.

Au-delà, il s'agit de construire un avenir pour « notre » Creuse en prenant tout d'abord le temps d'évaluer la pertinence d'une action avant d'en changer. Il paraît nécessaire, notamment, de mener dans notre département un audit sur les conséquences sociales précises de la crise sanitaire. Notre jeunesse, en particulier, est en souffrance, parfois en précarité, et notre devoir est de l'aider.

Après l'évaluation, c'est la décision, mais la décision en pensant le long terme. Les partenaires ont besoin de constance que nous avons tous tant réclamée de la part de l'Etat dans le domaine financier depuis 20 ans. Cet Etat a soufflé le chaud et le froid entre baisse des dotations, gel de celles-ci, modifications répétées de formes de péréquation et autres compensations aléatoires de toute autonomie fiscale, etc.

Mais nous ne pouvons réclamer de l'Etat ce que nous ne donnons pas nous-mêmes. Les associations, les collectivités ont besoin, elles aussi, de stabilité, ce qui ne peut passer que par une politique de contractualisation sur le long terme. Le temps est venu de redonner confiance.

Alors, aujourd'hui, se tient la dernière séance de la mandature. Le débat pourrait être entre, d'un côté, « ma vie, mon œuvre » et, de l'autre, « 6 ans de perdu pour la Creuse ». Mais finalement, je préfère conclure mon propos en saluant nos collègues qui ont choisi de ne pas se représenter et pour lesquels, quoi qu'il arrive, cette séance plénière est la dernière. Merci à eux pour leur engagement : Guy AVIZOU, Eric JEANSANNETAS, Etienne LEJEUNE, Nicole PALLIER, Jean-Baptiste DUMONTANT, Agnès GUILLEMOT, Pauline CAZIER, Catherine GRAVERON, Franck FOULON peut-être, Annie CHAMBERAUD. Malgré nos désaccords, la Creuse nous a toujours rassemblés.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, peut-être souhaiteriez-vous rejoindre notre équipes tant je trouve que votre discours a profondément changé ! Vous citez même des actions qui ont été mises en place – je pense à M. MORANÇAIS – sur des appels à projets. Vous le connaissez, s'il s'est engagé sur de telles démarches, c'est parce qu'elles avaient du sens pour le Département et les Creusois.

Vous entendant parler d'évaluation, je suis heureuse que vous nous rejoigniez dans ces formats. S'agissant de mener des politiques publiques nouvelles, il est important, bien sûr, de les évaluer en termes de conséquences tant sur les ressources humaines que sur les dépenses, en veillant à savoir si elles sont vraiment opérantes pour les Creusois.

Pour ceux qui seraient candidats aux élections régionales, si certains parmi nous le sont, je tiens à dire que c'est une bonne chose que l'actuel Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

se soit tourné vers les Conseils départementaux, en tout cas vers celui de la Creuse, et je l'en salue. Sans doute mesure-t-il que sur les contractualisations, il eût peut-être été plus intéressant de travailler avec le Conseil départemental, au lieu de faire à lui seul. Je note donc une évolution plutôt positive, mais nous verrons dans quelques mois ce qu'il en sera et si cette évolution se confirme. Il est certain que les contrats de-ci de-là avec les communes ou les intercommunalités se sont multipliés ces dernières années et il leur est parfois difficile de mobiliser des financements.

Alors, oui, il faudra performer cette vision que nous avons déployée : un Conseil départemental, des intercommunalités et des communes fortes ensemble peuvent discuter, négocier avec la Région et l'Etat. Nous constatons une évolution en ce sens. Gageons que ce sera le modèle des années à venir !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, comme il a été évoqué, c'est aujourd'hui, en effet, la dernière séance plénière de cette mandature. Je ne reviens pas, madame la Présidente, sur vos propos concernant le long bilan de cette mandature ni sur l'ode au département illustrée par M. LEGER, que nous partageons tous au sein de cette assemblée.

Notre collectivité a été extrêmement « chahutée » pendant de nombreuses années. Un temps, il a même été envisagé de supprimer les départements sur la proposition à l'époque de Manuel Valls, alors Premier ministre. En tout cas, si cette collectivité avait dû disparaître, je ne sais pas où nous en serions aujourd'hui avec cette épisode dramatique que fut cette pandémie liée au Covid et qui se prolonge aujourd'hui, sans savoir quand nous pourrons sortir de cette impasse.

Je disais à l'instant que je ne reviendrai pas sur le bilan de cette mandature que vous avez dressé, madame la Présidente, sinon pour évoquer quelques éléments en complément de vos propos. Je crois en effet que nous avons tendance à oublier au fil des budgets et des comptes administratifs ce qui a été réalisé dans l'année en cours. D'ailleurs, je reviendrai en fin d'intervention sur les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes qui seront examinés au cours de cette plénière.

Il est vrai, monsieur LEGER, que parmi les différents domaines d'intervention relevant du Département, figure le social. Je me tourne vers Patrice MORANÇAIS et Marie-Christine BUNLON qui, tous deux, pilotent cette importante politique du Département qui, à elle seule, représente plus de 60 % des dépenses de fonctionnement de cette collectivité. Je les remercie au nom du groupe d'avoir porté cette compétence avec tout ce que cela comporte en termes de volume de dépenses et, surtout, de responsabilités sur le plan de l'humain. Ce sont 105 M€ consacrés à cette politique et non seulement vous n'avez jamais failli, mais vous nous avez parfois invités, au-delà du droit commun, à mettre en place des mesures destinées à venir en support des publics les plus fragiles. Parler de social, c'est se référer à la fragilité, au handicap, à la vieillesse, mais aussi, et vous l'avez dit, monsieur LEGER, à la jeunesse qui, dans cette période de Covid, est extrêmement maltraitée. C'est bien sincèrement qu'au nom du groupe, je vous remercie d'avoir assumé cette compétence sociale.

Dans le domaine des collèges, ce dont je peux aisément parler en tant que Président de la CAO, un très important travail a été réalisé, dans un premier temps de diagnostic énergétique, sur lequel les services s'appuient pour s'assurer que nos collèges soient en sécurité. Ce fut aussi la mise en place des salles de technologie dans les différents collèges, sujet que vous avez évoqué, madame la Présidente, ainsi que des tablettes qui sont aujourd'hui un support extrêmement important dans le monde de l'éducation. En 2018-2019, 519 000 € qui ont été consacrés à ces deux équipements.

Concernant le SDIS, et je parle sous le couvert de son Président, notre collègue Bertrand LABAR, qui l'a piloté dans des temps pas toujours faciles avec un « mariage » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, c'est un budget augmenté de 1 M€ au cours de cette mandature tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, avec un renouvellement important du parc en termes d'équipements. A ce titre, le groupe remercie l'action menée par les Vice-présidents et vous-même, madame la Présidente, en tant que chef de file, dans ce pilotage du budget du SDIS, lequel peut ainsi, avec ses effectifs, répondre dans la mesure du possible à l'ensemble des interventions en forte progression, notamment dans le domaine de l'aide à la personne.

Au sujet de la fibre que vous avez également évoquée, madame la Présidente, c'était un sacré pari. Je rappelle que voilà quelques années, parmi les objectifs du Conseil départemental, figuraient, en premier lieu, la fibre et, en deuxième lieu, les routes. En tant que Président de la quatrième commission en charge des mobilités, je puis témoigner que nous avons toujours veillé à mener de pair ces deux dossiers importants.

Concernant la fibre, je me permets de mettre l'accent sur une décision que nous avions prise, celle de l'avance remboursable. Cette décision a permis aux collectivités et, en particulier, aux EPCI en grande difficulté financière de pouvoir se doter de cet équipement à l'horizon 2024 sur l'ensemble de la Creuse, sans pénaliser les populations, notamment les plus fragiles, en demande de cet équipement plus que nécessaire. C'est d'autant plus indispensable si nous souhaitons profiter de ce beau département, s'y épanouir, y vivre, y travailler et y accueillir de nouvelles populations. Seulement, il a fallu, pour déployer la fibre, consacrer plus de 3 M€ chaque année.

S'agissant des routes que je tiens, en tant que Président de la quatrième commission en charge des mobilités, à souligner que ce sont, chaque année, plus de 8 M€ mobilisés pour des travaux de rénovation, de traversée des bourgs, d'entretien des ouvrages d'art, etc. Bref, tout un travail a été fait. Je rappelle également que l'an dernier, lors de la décision modificative présentée en mai, nous avons inscrit 1 M€ supplémentaire en cette période cruciale pour venir en support de nos entreprises de travaux publics en grande difficulté. En tout cas, nous n'avons pas à rougir en Creuse de nos infrastructures routières, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres départements.

Il s'agit aussi de se référer aux contrats Boost'ter qui sont un accompagnement pour les communautés de communes, avec un couplage au titre de l'ingénierie ô combien essentielle pour les collectivités dans le montage de leurs projets. Ces projets ainsi menés dans les EPCI, avec ce soutien à l'investissement couplé à une aide à l'ingénierie, permettent de rendre visible l'action du Département au quotidien. *Via* les contrats Boost, le Conseil départemental s'engage ainsi aux côtés des intercommunalités mais aussi des communes, s'agissant de 3 M€ sur 3 ans. Ce soutien qui s'adresse en particulier aux petites communes dans des domaines divers et variés n'a malheureusement pas produit les effets attendus en raison de cette pandémie liée au Covid.

Cela étant dit, un tel accompagnement est extrêmement nécessaire car pour les petites collectivités, en dehors de la DETR et de la DSIL accordées par l'Etat, il n'est pas toujours facile de monter des projets.

Nous avons également décidé au cours de ce mandat de revaloriser de 5 centimes l'indemnité kilométrique. Cette décision peut paraître anecdotique, mais pour nous élus sur le terrain, elle prend tout son sens. C'est important pour ceux qui, intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, exercent des métiers compliqués, dits « en tension ». Les SSIAD tout comme nos personnels apprécient vivement cette revalorisation et il était important pour nous de pouvoir leur témoigner notre soutien.

J'en viens au plan Covid, tantôt décrié, tantôt débattu. Certes, l'Etat nous a aidés pour faire face à cette pandémie, mais nous y avons tout de même consacré plus de 500 000 €, soit l'équivalent de l'aide de l'Etat, pour venir en support de ce plan Covid dans des domaines divers et variés, achats de blouses, de masques, etc.

Enfin, après avoir évoqué la fibre et les routes, bref tout ce qui constitue notre action au quotidien, je parlerai du Plan Santé+23, notre talon d'Achille qui, du reste, n'est pas le seul en Creuse, sachant que la santé mérite d'être prise en compte très rapidement par l'Etat dont c'est la compétence. Si les collectivités ont toujours tendance à se tourner vers l'Etat, dit-on en France, cette compétence est tout de même bien la sienne. Je parle sous le couvert des Présidents de communautés de communes qui se battent au quotidien pour maintenir, voire attirer des professionnels médicaux dans nos maisons de santé pluridisciplinaires et, surtout, des médecins généralistes qui deviennent une denrée plus que rare.

A ce titre, je tiens vraiment, au nom du groupe, à remercier Mme la Présidente et les services d'avoir mis en place le Plan Santé+23, avec une aide aux études, à la formation et à l'investissement immobilier, s'agissant d'un plan d'accompagnement du Conseil départemental pour aider de nouveaux professionnels de santé à s'installer en Creuse. Je sais que le maire de LA SOUTERRAINE a cette chance d'avoir pu accueillir des médecins, sachant par ailleurs que la commune bénéficie d'un atout : la proximité de la RN 145 et de l'A20.

M. LEJEUNE. – Nous y avons travaillé, avec la création de cette nouvelle maison de santé.

M. FOULON. – Il est clair que si nous identifions les domaines d'intervention, nous ne connaissons pas aujourd'hui les solutions. Etant donné que nous évoquons le sujet à bâtons rompus, je me tourne vers vous, messieurs les Sénateurs, pour vous inviter à parler urgemment de cette problématique de santé. Il s'agit de faire en sorte que nos maisons de santé pluridisciplinaires puissent demain accueillir des professionnels de santé, au risque de nous retrouver avec des « coquilles vides » avec des frais de logistique extrêmement importants pour les collectivités qui les portent. Je vous interpelle vraiment, messieurs les Sénateurs, à ce sujet.

En conclusion, toutes ces actions menées au cours de ces 6 ans ont été rendues possibles grâce à quoi, sinon aux moyens financiers ! Si les soldes de gestion demeurent « au vert », nous aurons, malgré tout, l'occasion de constater lors de la présentation du compte administratif 2020 que celui de 2020 est divisé par deux par rapport à celui de 2019. Par conséquent, restons vigilants ! Toujours est-il que je salue la restauration des finances publiques au sein de cette

collectivité. Je ne citerai pas de chiffres pour illustrer la situation de 2015, puis celle de 2020 puisque tout le monde – nous, les élus, la presse, les acteurs… – sait ce qui a été fait !

Surtout, au-delà de la restauration de nos finances, je tiens à dire qu'après avoir connu des années difficiles, avec des séances plénières ardues, agitées par des manifestations de représentants de syndicats, ce temps est derrière nous. Aussi, je remercie vraiment tous ceux qui ont contribué, nous le groupe de la Majorité, avec vous, madame la Présidente, en tant que chef de file, et tous les Vice-présidents à l'instauration permanente d'un dialogue social avec les organisations syndicales et d'échanges. Que Catherine DEFEMME, dans un premier temps, et Thierry GAILLARD en soient vivement remerciés !

Je conclus en remerciant tous ceux qui, au long de cette mandature, ont été à mes côtés en tant que Président de groupe et je m'adresse aussi, en particulier, à ceux qui ont été en face de moi et que je vois aujourd'hui réapparaître, après une absence à quelques plénières. Qu'ils sachent – ils se reconnaîtront – que c'est un grand plaisir pour moi de les retrouver. Au-delà de l'affrontement et des joutes politiques qui sont tout à fait légitimes en démocratie, je remercie l'ensemble du groupe d'opposition et son Président pour la qualité des échanges. Même si nous avons eu à connaître de quelques affrontements, ce fut toujours dans le respect, comme Mme la Présidente l'a, elle-même, reconnu. Là est l'essentiel. Au-delà des divergences politiques et des affrontements, nous pouvons parfaitement débattre tout en se respectant. A ce titre, à chacune et chacun d'entre vous, je tiens à adresser des remerciements pour ces échanges entre nous.

A M. LEGER qui se référait à nos collègues qui ont choisi ou qui sont susceptibles de se représenter ou de ne pas se représenter, j'adresserai une réponse en forme de non-réponse, en l'invitant à attendre mercredi, 16 heures 30, pour savoir ce qu'il en sera ! *(Sourires.)*

Mesdames, messieurs, chers collègues, merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur FOULON.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Comme il a été dit, cette séance plénière est la dernière de la mandature. Dans notre assemblée départementale, l'habitude, la tradition veut que ce soit une séance « bon enfant » pour diverses raisons : certains de nos collègues ne se représenteront pas ; d'autres ont déjà la tête ailleurs ; d'autres encore sont déjà en campagne électorale. Surtout, par-delà nos parcours, nos expériences et nos sensibilités politiques, ce qui nous rassemble, c'est bien la passion pour la Creuse, en particulier de son avenir et de son développement.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été évoqué à l'instant par M. FOULON. Je dirais simplement que vous avez eu de la chance, madame la Présidente, en ce sens que pour déployer votre activité à la tête de l'exécutif, vous avez eu la durée pour vous, c'est-à-dire 6 ans.

M. FOULON. – C'est vrai.

M. LOZACH. – C'est une « première », sachant que jusqu'en 2015, tous les 3 ans, la majorité était remise en question. Vous avez donc bénéficié de cette stabilité. Pour l'équipe de demain, ce sera même encore mieux, c'est-à-dire presque 7 ans puisque le futur mandat des futurs Conseillers départementaux devrait s'achever en mars 2028 compte tenu des élections présidentielle et législatives de 2027.

Cela étant dit, vous avez vivement insisté dans votre propos liminaire, madame la Présidente, sur le contexte auquel il est, bien évidemment, impossible d'échapper, celui de la crise sanitaire et de la pandémie. Toutefois, je dois dire qu'à la lecture du rapport d'activité 2020, j'ai ressenti un malaise. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler cet après-midi, mais j'ai noté un fossé entre, d'une part, la réalité et ce que vous avez dit dans votre propos liminaire et, d'autre part, le contenu de ce rapport d'activité. En le lisant, nous avons l'impression qu'il ne s'est presque rien passé dans notre département sur le plan sanitaire avec toutes les conséquences économiques, sociales, budgétaires et sanitaires elles-mêmes. Dans ce rapport de 68 pages, il faut quasiment attendre la page 64 pour que soit évoquée de manière un peu dense cette crise sanitaire ! Il est donc à relever un décalage avec ce que nous avons vécu puisque personne n'a échappé à cette pandémie. 2020 fut une année absolument sans précédent, écrasée par le Covid-19. Notre collectivité territoriale a été, comme les autres collectivités, fortement impactée dans ses habitudes et son fonctionnement par cette crise.

Vous avez également évoqué, madame la Présidente, la loi « 4D ». Attendue déjà depuis de nombreux mois, elle devrait être soumise à la discussion du Sénat en juillet prochain. Son intitulé a d'ailleurs été modifié, s'agissant aujourd'hui de la loi « 3D », le quatrième »D » pour « décomplexification » ayant disparu. Eu égard à cette loi, le Conseil départemental, quels que soient les résultats des élections départementales de juin prochain, sera amené à se poser quelques questions et à procéder à quelques arbitrages. Je dis « quelques » car il ne faut pas s'attendre avec cette loi à des bouleversements pour les Conseils départementaux, sachant que seront surtout concernées les régions. Par ailleurs, ce ne sera pas, alors que les associations d'élus le demandaient, une nouvelle étape de la décentralisation. Concernant les départements, une petite réforme, si je puis dire, qui figurait dans le texte initial a d'ores et déjà été retirée : le transfert de la médecine scolaire au Conseils départementaux. Ce qui est, en revanche, annoncée, s'agissant d'une réformette, c'est le transfert aux départements de la tutelle des pupilles de l'Etat.

Bref, je crains que ce qui restera essentiellement en discussion dans le cadre de cette loi se focalise sur le volet routier qui, à n'en pas douter, donnera lieu à de nombreux débats, s'agissant du transfert de 1 200 kilomètres de routes nationales aux départements et aux métropoles.

En tout cas, pour avoir assisté à des couacs, des ordres et des contrordres sur la question des tests, des masques et de la vaccination, nous pouvons exprimer collectivement un regret, celui de ne pas avoir tiré les conséquences de la gouvernance de cette pandémie. Dans ce texte, aucune véritable modification ne sera apportée sur la gestion de cette crise sanitaire. Les ARS ont été fortement remises en question et nous savons que dans de nombreux départements, les rapports sont très difficiles entre les préfectures et les ARS. Par exemple, il n'y aura pas, à la tête des ARS, de coprésidence entre l'Etat et les élus, alors que tout le monde le réclamait. Nombreux étaient ceux qui souhaitaient également un retour à l'ancienne gestion des conseils d'administration des hôpitaux, avec, là aussi, une meilleure prise en compte des élus.

Enfin, je tiens à évoquer un sujet auquel nous avons l'habitude de nous référer dans nos vœux et motions : la desserte ferroviaire de la Creuse. J'en parle parce que voilà deux jours, nous avons tout de même assisté à une annonce extraordinaire : la réalisation et le financement de la ligne Bordeaux – Toulouse ! Croyez-moi, ce ne sera pas sans conséquence pour la ligne POLT qui nous concerne prioritairement. C'est d'ailleurs à se demander si dans quelques années, il ne faudra pas, là aussi, retirer l'intitulé de POLT ! Ce ne sera plus qu'une ligne Paris – Limoges ou Paris – Brive puisque tout ce qui se trouve au sud de Limoges ou de Brive sera certainement desservi par ce TGV Paris – Toulouse *via* Bordeaux.

Force est de reconnaître que ce qui a été annoncé mercredi est tout de même extraordinaire : nous avons l'impression qu'il a suffi d'un claquement de doigts pour que tout le monde, notamment Etat et collectivités, se mettent d'accord sur le financement et la réalisation de cette ligne TGV Toulouse – Paris en 3 heures 10 ! L'Etat s'engage pour 4,1 Md€, mais annonce un financement à parité, ce qui veut dire que dans cette affaire, les collectivités locales devront également participer pour plus de 4 Md€, s'agissant essentiellement des deux régions, même si je suppose que les métropoles de Toulouse et Bordeaux mettront la main au portemonnaie.

Ce sujet est à mettre en parallèle avec le combat que, nous tous, nous menons pour la modernisation de la ligne POLT. Pour que Limoges soit à 2 heures 30 de Paris – une étude de l'association « Urgence Ligne POLT » l'a démontré –, il faut consacrer 385 M€. Il se trouve que là, l'Etat est au rendez-vous puisqu'il a annoncé qu'il allait financer les deux tiers de ce montant. Je parle, bien entendu, de modernisation de la ligne et non de travaux de remise à niveau que nous connaissons actuellement. Pour le tiers manquant, les collectivités locales, notamment les régions, sont sollicitées. Pour les 4 régions concernées, ce sera simplement – je dis « simplement » parce que ce sera étalé sur 2-3 ans – 32 M€. Appréciez l'écart à apporter par les régions : 32 M€ d'un côté, 4 Md€ de l'autre !

J'interpelle donc toutes les formations politiques aujourd'hui présentes dans les assemblées régionales et qui participeront aux élections régionales de juin prochain. Ce sont seulement 32 M€ par région, étalés sur 2 ou 3 ans. A ce stade, une réponse est favorable, celle de la Région Centre-Val de Loire. Pour ce qui est des 3 autres régions concernées, nous sommes en attente de réponse. Etant donné que cette desserte ferroviaire est absolument décisive pour l'avenir de notre département, je nous invite collectivement, nous Creusois, quelles que soient nos responsabilités, à interpeller à cet sujet toutes les formations politiques qui se présenteront aux prochaines élections régionales.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons la chance de compter deux sénateurs au sein de notre assemblée. Que ce soit sur la loi « 4D » ou d'autres sujets dont celui de la desserte ferroviaire, qui de mieux placé que vous-même, monsieur LOZACH, pour défendre les intérêts et la vision des Conseils départementaux, en particulier de celui de la Creuse ?

J'ai fait remonter mes intentions et la vision qui est le mienne de la pertinence d'un certain nombre de propositions figurant dans la loi « 4D ». Vous semblez me dire ce matin qu'elle risque d'être vidée de toute substance et qu'il ne faut pas en attendre grand-chose. Peut-être devrions-nous ensemble solliciter notre seul et unique député de la Creuse à ce sujet-là puisque, au fond, il est aussi l'un des grands défenseurs du Département.

Nous reviendrons sans doute sur le rapport d'activité, mais je tiens d'emblée à rappeler que ce ne sont ni la Présidente ni les élus qui élaborent ce rapport. Il a été modifié voilà déjà quelques années afin de le rendre plus dynamique et c'est la volonté des services. En tout cas, c'était le message que j'avais souhaité délivrer à nos équipes. Etant donné que c'est leur activité et que ce sont leurs actions, c'est à eux de les faire connaître et de communiquer à ce sujet au travers de ce rapport d'activité.

Vous auriez souhaité, dites-vous, qu'y figurent plus d'éléments. Il est pourtant dense et riche, comme en témoigne le nombre de pages que vous avez cité. Il reflète tout particulièrement l'engagement des agents du Conseil départemental, malgré les difficultés que nous avons tous rencontrées et auxquelles nous avons dû faire face pour être présents auprès de nos usagers, tout en poursuivant un certain nombre de mesures et de politiques engagées antérieurement.

Ce rapport d'activité 2020 est bien celui des équipes organisées, dans un contexte totalement inédit au cours de l'année 2020, en faveur des Creusois. Je le trouve d'autant plus riche que nous savons cela.

D'autres d'entre vous souhaitent-ils s'exprimer ?...

Je constate que tel n'est pas le cas.

Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, je vous invite à observer une minute de silence en souvenir de Jean NICOLAON qui était Colonel de gendarmerie et qui fut Conseiller général de 1990 à 1998 sur le canton de CHAMBON-SUR-VOUEIZE. Il est décédé à l'âge de 99 ans le 11 avril dernier. *(Tous les Conseillers départementaux se lèvent et respectent une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Vous imaginez combien en ces instants, tandis que nous allons parler finances de la collectivité, j'ai une pensée toute particulière et très émue pour Gérard GAUDIN.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PLENIERE DU 12 FEVRIER 2021

Mme LA PRESIDENTE. – Je présume que vous avez pu prendre connaissance de ce procès-verbal des délibérations.

Suscite-t-il de votre part des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission, « Affaires générales, Modernisation de l'action publique », a eu à connaître.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2021-04/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 18 décembre 2020, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

C'est un rapport présenté quasiment à chaque plénière et c'est un sujet que nous avons également l'occasion d'aborder en Commission permanente.

L'ensemble de ces MAPA représente 5 642 776 € HT. Un montant de l'ordre de 1,8 M€ est consacré aux travaux dans les collèges, dont plus de 1 M€ au collège de FELLETIN. Les marchés afférents à la voirie représentent également un montant de l'ordre de 1,8 M€. Par ailleurs, au titre de l'accompagnement de nos collaborateurs, donc des agents, environ 150 000 € sont affectés à des séances de formation pour améliorer leurs performances. Nous partons également du principe que des encadrants mieux formés contribuent au bien-être au travail de l'ensemble des agents.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte du compte rendu de ces marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 18 décembre 2020. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DE TRANSIGER ET DE SIGNER UN PROJET DE PROTOCOLE REPARTISSANT LES FRAIS D'ETABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC DE SÛRETE

RAPPORT N°CD2021-04/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – M. et Mme LANG sont propriétaires d'un plan d'eau sis commune de SAINT-DOMET, lieu-dit l'Etang, cadastré C333.

Une digue non classée au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques et faisant fonction de retenue du plan d'eau supporte la route départementale RD 24. La digue appartient en partie aux propriétaires de l'étang et en partie au domaine public du Département.

Le 28 décembre 2020, les époux LANG ont alerté la DDT, la Direction départementale des Territoires, de la présence de fuites dans les fondations du moulin attenant à la digue et dont ils sont propriétaires.

Le 8 janvier 2021, la DDT a réuni les parties et, compte tenu de la nature de l'édifice, a proposé de faire établir le diagnostic de sûreté visé à l'article R214-127 du Code de

l'environnement. La DDT a également proposé un partage par moitié des frais d'établissement du diagnostic. Un compte rendu de visite a été élaboré par des agents de la DDT et figure en annexe du rapport.

Les propriétaires ont manifesté leur accord pour financer par moitié les frais d'établissement du diagnostic. Deux devis ont été communiqués aux parties le 30 mars 2021, pour un montant total de 14 520,76 € HT, soit 17 424,92 € TTC, dont 5 388 € TTC pour une étude géotechnique, ce montant étant plus élevé que prévu. Les propriétaires ont alors proposé de participer à hauteur de 4 235,38 € HT, soit 5 082,46 € TTC.

Le présent projet de protocole acte que le Département s'engagerait à une participation financière d'un montant de 10 285,38 € HT, soit 12 342,46 € TTC. La DDT a suggéré de prévoir une convention portant sur les obligations d'entretien et de réparations de la digue. Les parties n'ont pu encore s'accorder sur la délimitation des propriétés respectives et les charges leur incombant respectivement à ce titre.

D'ores et déjà, les époux LANG ont argué de la responsabilité du CD 23 qui n'aurait pas jusqu'à récemment limité suffisamment le tonnage des véhicules autorisés à circuler sur la digue. Les services techniques du Département émettent les plus grandes réserves sur ce point et relèvent que les propriétaires de l'étang maintiennent en permanence trop haut le niveau de l'eau. Il existe un litige à naître entre les parties.

Dans ce contexte, un accord sur les premières démarches permettrait d'entreprendre les recherches des causes des fuites après vérification de la stabilité de l'édifice et mise en sécurité du site.

Les propriétaires de l'étang s'obligent en outre à entrer dans un processus conventionnel de règlement du litige, ce que préconisent les organismes publics gestionnaires de tels sites.

Le recours à la transaction doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil départemental. Pour assurer la sécurité du protocole d'accord, il est souhaitable de soumettre ce protocole d'accord valant transaction au juge administratif qui en validera l'existence, s'il n'y voit pas d'obstacle, sans contestation ultérieure possible.

L'approbation de l'Assemblée est donc sollicitée sur ce point également.

Il nous est donc proposé d'autoriser Mme la Présidente à transiger sur la prise en charge financière du diagnostic de sûreté portant sur la digue de SAINT-DOMET, à signer le projet de protocole d'accord valant transaction selon les conditions prévues et à soumettre le protocole transactionnel au Président du Tribunal administratif de Limoges.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donner la parole à M. DUMONTANT, d'autant que nous avions ici largement évoqué la situation sur la commune de BLESSAC. Nous savons combien ces problématiques des digues d'étang sont aujourd'hui récurrentes et nous intéressent, en particulier lorsque ces ouvrages font aussi fonction de remblai routier pour les routes départementales. Les conséquences sont probablement liées au changement climatique que nous mesurons désormais sur les ouvrages et les bâtiments publics.

Je vous en prie, monsieur DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Merci, madame la Présidente.

Je ne pensais pas voilà 6 ans devenir à ce point érudit sur la question des digues, ce dont je me serais passé, je ne vous le cache pas !

Suite à la présentation de ce rapport par M. GAILLARD, je salue l'initiative d'essayer de traiter au mieux et au plus vite ce type de dossier. Moi-même, j'ai été contacté par les propriétaires pendant les fêtes de Noël et nous étions face à une situation complexe à laquelle correspondent plusieurs causes au sujet desquelles je n'entrerai pas dans le détail.

En tout cas, je salue l'engagement des services qui, parfois critiqués, ont fait preuve d'une grande réactivité. Je tiens donc à le souligner. C'est un dossier complexe qui avance bien pour l'instant et je m'en félicite car le considérer ainsi, c'est s'éviter bien des tracas dans la durée. J'espère que celui de BLESSAC suivra également, même si le Département a fait ce qu'il devait faire. Néanmoins, et je vous fais confiance à cet égard, il ne faut pas hésiter à relancer qui de droit car nous sommes là, dans les deux cas, face à des situations qui, à défaut, peuvent perdurer et qui sont très problématiques pour les territoires et, bien sûr, pour les habitants. Mes collègues, conseillers départementaux de SAINT-VAURY, ne pourront malheureusement qu'en témoigner.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons oublié, l'un et l'autre, de citer Mme le maire de SAINT-DOMET qui, en cette fin d'année 2020, était extrêmement préoccupée. C'est aussi au regard de son engagement pour sa commune que nous avons tout fait pour diligenter une voie de sortie.

Si le dossier de SAINT-DOMET paraît bien engagé, en revanche, celui de SAINT-VAURY est un peu plus complexe et c'est un dossier qui traîne. Si vous le souhaitez, monsieur le maire, monsieur le conseiller départemental de SAINT-VAURY, nous pouvons vous faire part publiquement ou dans un autre temps de l'évolution de ce dossier que vous connaissez mieux que moi.

M. BAYOL. – Je m'en suis encore entretenu la semaine dernière avec vos services.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, je tiens surtout à vous dire que nous n'avons pas lâché l'affaire. Nous sommes engagés dans les procédures de justice, même si c'est ce que nous souhaitons éviter. Il s'agit de se servir de ce mauvais exemple pour que d'autres dossiers n'aient pas à connaître d'une telle tournure.

Personne ne demande plus la parole ?...

La proposition qui vous est soumise vise à transiger et à se plier à certaines concessions vu l'urgence à éviter que perdure ce type de situation.

Je la mets aux voix, sans vous en rappeler les termes, M. GAILLARD vous en ayant fait part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2021-04/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – M. le Payeur départemental nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2020 du budget principal du Département, ainsi que ceux des budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, des Energies renouvelables et du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille. Ils reprennent les données de la gestion 2020 – titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés –, ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Bien entendu, les résultats des comptes administratifs du Département – budget principal et budgets annexes – sont en parfaite concordance avec ceux des comptes de gestion. Il convient de rappeler que le vote des comptes de gestion doit intervenir préalablement à celui des comptes administratifs sous peine d'annulation de ces derniers par le juge administratif.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ce rappel !

Comme M. GAILLARD vient de le souligner, les résultats des comptes administratifs du Département – budget principal et budgets annexes – sont en parfaite concordance avec ceux des comptes de gestion établis par M. le Payeur départemental, qu'il vous est proposé d'approuver.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2021-04/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Le compte administratif 2020 soumis à votre approbation reflète la traduction des engagements qui vous ont été proposés lors du vote du budget primitif pour l'année 2020 et des décisions modificatives qui s'en sont suivies.

(Cette présentation fait l'objet de la projection d'un PowerPoint.)

Comme vous l'aurez constaté, les pourcentages de réalisation dans son exécution sont relativement satisfaisants, en dépit des circonstances particulières et des aléas rencontrés en 2020 dans un contexte largement dominé par la crise sanitaire, que ce soit en recettes et en dépenses, et ce en section tant de fonctionnement que d'investissement. Les taux de réalisation sont, en effet, de 92,27 % pour les dépenses réelles de fonctionnement et de 99,89 % pour les

recettes réelles de fonctionnement, tandis qu'en section d'investissement, les taux de réalisation s'élèvent à 70,92 % s'agissant des dépenses réelles et à 93,92 % pour les recettes réelles.

Le compte administratif 2020 de notre collectivité traduit la volonté du Département de concilier deux grands impératifs au cours de l'année écoulée, profondément marquée par la crise sanitaire :

- La nécessité de maintenir une situation financière saine, en poursuivant autant que possible la maîtrise et l'optimisation des charges de fonctionnement. Il s'agissait de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir dans un contexte qui s'annonce relativement incertain – perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1er janvier 2021, incertitudes sur le niveau futur des dotations… – et d'éviter de nouveau un « effet ciseau » entre la moindre progression des recettes et l'augmentation plus nette des dépenses, notamment sociales.
- La nécessité absolue d'intervenir et d'être en première ligne pour contrer les effets de la crise sanitaire que nous connaissions depuis mars 2020. Il s'agissait de fournir aux Creusois et aux agents départementaux des équipements de protection dans un premier temps, puis de mobiliser un budget exceptionnel d'investissement afin de contribuer à la relance économique locale et, enfin, d'accompagner les intercommunalités pour limiter l'impact social de la pandémie sur notre territoire.

Le résultat global de clôture représente 29 604 568,36 € en 2020, contre 1 612 609,96 € en 2014.

Les résultats de gestion de fonctionnement sont en perpétuelle augmentation depuis des années, entraînant donc une progression constante de l'excédent reporté à compter du BP 2015 qui s'établissait alors à - 31 760 €, et restent tout à fait satisfaisants à l'issue de l'exercice 2020, s'agissant de 6 219 990 €. Il est à souligner aucune augmentation de la pression fiscale locale depuis 2016, le taux de foncier bâti étant inchangé et maintenu à 22,93 %.

Ce résultat de gestion en fonctionnement de 6,2 M€ est à situer par rapport au montant de notre budget de fonctionnement. Ce montant n'est pas, dirais-je, un trésor de guerre incommensurable au regard d'un parallèle établi avec un budget municipal, sachant que nombre de communes creusoises enregistrent un budget de fonctionnement de 1 M€. Cela équivaudrait à un excédent de fonctionnement de 35 000 € à 40 000 € en fin d'année. Ce résultat de gestion est donc, certes, conforté, mais demeure relativement modéré et fragile.

Par ailleurs, l'investissement est maintenu. Ce sont, en effet, 13,8 M€ d'investissements directs sur les équipements départementaux en 2020, contre 13,5 M€ en 2018 et 13,6 M€ en 2019, et ce afin de répondre aux besoins de la population en matière d'équipements et d'infrastructures.

L'endettement est maîtrisé : la capacité de désendettement du Département s'élève à 6,9 ans en 2020, contre 12,5 ans en 2014, sachant que le seuil d'alerte se situe à 10 ans.

Ce compte administratif 2020 traduit concrètement les engagements du Département afin de contrer les effets de la crise sanitaire.

Fort de son rôle de proximité, le Département s'est pleinement mobilisé en 2020 pour assurer la continuité de ses missions, notamment auprès des plus fragiles, apporter aide et protection aux habitants et soutenir le tissu économique locale :

- Achat de masques et équipements divers de protection : 882 730 € ;
- Equipement informatique afin de développer la pratique du télétravail et assurer la continuité des services et la sécurité de nos agents : 353 500 € ;
- Accompagnement des personnels soignants et des secteurs social et médico-social, notamment avec les primes Covid : 497 145 € ;
- Accompagnement des intercommunalités afin de limiter l'impact social de la pandémie : 1,5 M€ débloqué courant 2020 dans le cadre des contrats Boost'ter et d'une subvention à l'AAA, l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement ;
- Accompagnement de la relance économique : 1,4 M€ débloqué courant 2020 en faveur de la voirie et des collèges ;
- Versement anticipé et simplifié des subventions aux structures et associations dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de l'agriculture… : 361 500 €.

C'est un résultat de clôture de 29,6 M€, soit :

- Résultat de clôture 2020 Fonctionnement = + 28 987 636,31 €
    - Résultat de gestion 2020 : + 6 219 989,86 €
    - Résultat de clôture 2019 reporté : + 22 764 300,95 €
    - Intégration du bilan SMEGDM : + 3 345,50 €

- Résultat de clôture 2020 Investissement = + 616 932,05 €
    - Résultat de gestion 2020 : - 1 573 615,82 €
    - Résultat de clôture 2019 reporté : + 2 190 547,87 €

Comme je l'indiquais précédemment, le résultat de gestion en section de fonctionnement s'établit à 2 219 990 €en 2020, un résultat conforté par rapport à celui que nous avons connu en début de mandat et qui s'élevait à - 31 760 €.

En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement ont été confortées grâce aux actions menées par la Présidente au sein de l'ADF, visant à rechercher des cofinancements. Elles ont été les bienvenues dans un contexte particulièrement difficile, sachant qu'elles se sont élevées à 19 080 229 €.

Il est à noter une nette amélioration des indicateurs financiers majeurs : niveau d'épargne brute, taux d'épargne brute et capacité de désendettement.

L'épargne brute libérée se lit ainsi à l'issue de l'exercice 2020 : 179 540 203,18 € de recettes réelles de fonctionnement - 164 946 563,16 € de dépenses réelles de fonctionnement = 14 593 640,02 € d'épargne brute, soit un montant de 124 € par habitant. Le niveau d'épargne brute diminue donc légèrement par rapport à l'exercice 2019 au cours duquel il se situait à 18,9 M€, soit 159 € par habitant, cette érosion s'expliquant notamment par les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020.

Le taux d'épargne brute – épargne brute/recettes réelles de fonctionnement – est de 8,13 % à la fin de l'exercice 2020. Pour rappel, ce ratio qui exprime la part des recettes réelles de fonctionnement susceptibles d'être consacrées pour rembourser la dette, puis investir, s'agissant en d'autres termes de la part des recettes réelles de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, était de 10,6 % en 2019. Il connaît donc une légère baisse en 2020, mais reste toutefois supérieur aux niveaux connus avant 2019. Je rappelle que le seuil limite se situe à 7 % et le seuil d'alerte à 10 %.

Le ratio de désendettement – encours de dette/épargne brute – suit la même tendance : il s'établit à 6,9 années fin 2020, tandis qu'il était de 5,3 années à l'issue de l'exercice 2019. L'évolution de la capacité de désendettement de notre collectivité depuis 2015 traduit néanmoins une nette amélioration de la situation, sachant que le seuil d'alerte se situe à 10 ans et le seuil limite à 15 ans.

Les indicateurs financiers sont confortés.

Le fonds de roulement traduit une sécurité financière accrue. Sur ce graphique, est illustrée l'évolution du fonds de roulement en nombre de jours de 2015 à 2020. Il représentait 2,9 jours en 2015, ce qui était particulièrement inquiétant d'autant que nous avions dû activer à 60 jours la ligne de trésorerie avec les conséquences que cela supposait. Il se situe à 55,71 jours en 2020, ce qui est plus confortable en termes de gestion. D'ailleurs, sur l'année 2020, la ligne de trésorerie n'a nullement été activée. Ce fonds de roulement représente 247 € par habitant, contre 110 € par habitant en moyenne des départements de la strate.

La dette par habitant est légèrement au-dessus de la moyenne des départements de la même strate démographique, avec 834 € par habitant, mais relative compte tenu de notre capacité de désendettement. Je précise qu'il s'agit de données 2019.

Notre taux d'imposition de 22,93 % se situe dans la moyenne des départements de la strate, le taux le plus bas étant enregistré dans l'Indre avec 16,21 % et le taux le plus élevé dans le Gers avec 33,85 %.

Le montant d'imposition par habitant, s'agissant de la taxe foncière, est inférieur en Creuse à la moyenne de la strate, avec 226 € par habitant. Le montant le plus bas est celui de l'Indre avec 170 € et le montant le plus élevé est celui des Hautes-Alpes avec 431 € par habitant.

Pour conclure, je tiens à insister sur l'impact de la crise sanitaire sur le budget du Département en 2020. Entre les dépenses consacrées à la protection des Creusois et des agents de la collectivité, celles accordées à la relance économique locale, à l'accompagnement des intercommunalités afin de limiter les conséquences sociales de la pandémie, les dépenses en matière informatique afin d'assurer la continuité des services, notamment en développant la pratique du télétravail, et les coûts RH pour la collectivité, hors primes exceptionnelles Covid, c'est un montant total de 4 314 821,11 € sur le budget de l'exercice 2020. Notons que le versement des primes Covid a représenté une dépense supplémentaire de 497 144,68 € pour le Département en 2020, venant s'ajouter aux autres actions mises en œuvre et dont je vous ai parlé.

Imaginez la situation à laquelle nous aurions été confrontés si cette crise sanitaire s'était produite en 2015, voire en 2016. Je ne sais pas comment nous aurions pu engager de telles dépenses. Principe de précaution oblige, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir inscrit une ligne « dépenses imprévues », laquelle nous a permis de faire face aux impacts de cette crise sanitaire et de répondre avec réactivité à un certain nombre de besoins.

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi une analyse concernant, tout d'abord, les dépenses de fonctionnement qui, en 2020, ont évolué de 4,24 % par rapport à 2019, comme il est précisé dans le rapport. Nous sommes donc très loin de ce qu'il nous avait été demandé dans le cadre du Contrat de Cahors qui, prévu sur une période de trois ans, est parvenu à son terme.

Néanmoins, nous entendons de-ci de-là que le Gouvernement aurait de nouveau pour perspective de juguler les dépenses des collectivités par un contrat de ce type actualisé et remis à l'ordre du jour. Nous verrons ce qu'il sera décidé ; en tout cas, soyez assurés que nous avions respecté ce contrat, ayant déjà antérieurement diminué fortement les dépenses de fonctionnement de la collectivité, et ce en échange d'un coup de pouce à la DSID, mais tout de même !

Nous enregistrons en 2020 une augmentation des dépenses de fonctionnement de 7 M€, mais comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, une partie de la progression de ces dépenses est due au fait que nous avons su et voulu réagir très promptement en juin dernier pour soutenir l'activité économique locale, accompagner les intercommunalités, les secteurs social et médico-social, les structures et les associations, etc. Vous pouvez le noter dans le cadre de la fonction 0, avec des dépenses de 1,2 M€ dont près de 800 000 € pour l'achat de masques, de blouses et kits ou encore de produits divers, tels que gel hydroalcoolique et distributeurs, plexiglas, produits désinfectants, etc.

N'oublions pas non plus les nouveaux outils de gestion informatique, entre la dématérialisation et l'installation de logiciels. A ce propos, je tiens à saluer l'équipe du Service téléphonie et informatique pour ce très lourd et complexe travail. Ce sont 450 abonnés mobile de plus en 2020 au sein de la collectivité, ce qui a représenté plus de 350 000 € nouveaux abonnements téléphoniques, afin que les agents puissent poursuivre leur mission par smartphone, tablette ou ordinateur.

Dans le cadre de la fonction 1 « Sécurité », c'est sans surprise que vous retrouvez la participation du Département en faveur du SDIS pour un montant de 6 M€ inscrit en fonctionnement et 900 000 € inscrit en investissement, sommes que nous avons renouvelées lors du budget 2021.

Au titre de la fonction 2, vous constatez une dépense supplémentaire de 133 600 € car nous avons été, là aussi, en soutien des ATTEE en raison des impacts de la crise sanitaire, présents pour assurer le remplacement des agents en ASA dans les collèges, les autorisations spéciales d'absence pour motifs de santé et donc les renforts nécessaires.

La fonction 5 fait l'objet d'une augmentation de 643 733 € au titre du versement des primes exceptionnelles Covid, dont 250 000 € remboursés pour les primes SSAD, soit un reste à charge de l'ordre de 400 000 €. Notons également une augmentation de plus de 600 000 € de la dotation aux services d'aide à domicile, sachant que nous avons fait le choix, en guise de soutien à leur égard, de maintenir le paiement des heures non réalisées. C'est aussi une hausse de 950 000 € de nos dépenses en faveur des EHPAD. Les dépenses globales afférentes au RSA n'ont connu qu'une évolution de 0,04 %, mais les allocations ont mobilisé plus de 700 000 € supplémentaires, crédits que nous avions votés dans le cadre des DM en fin d'année 2020.

Dans le cadre de la fonction 6, il est notamment à souligner que les écarts de dépenses entre 2019 et 2020 s'expliquent par l'arrêt du budget annexe du Parc et son intégration dans le budget principal du Conseil départemental, ce qui génère des dépenses supplémentaires de 1,7 M€ en fonctionnement.

Enfin, concernant la fonction 9, c'est une augmentation de 54,38 % de nos dépenses, soit 1,4 M€. Cette évolution résulte en grande partie de notre soutien, *via* les intercommunalités, à l'économie locale du Département.

Quand nous disons que la dette est maîtrisée, c'est tout simplement parce qu'il est à constater, dans le cadre de son remboursement, que ce soit sur le capital ou au titre des intérêts, une légère baisse de 200 000 €.

Il s'agit de préciser que si les dépenses ont augmenté, ce n'est pas du seul fait de la crise sanitaire et des mesures liées au Covid. Dans le domaine social, elles ont connu et vont probablement connaître un accroissement. Vous aurez aussi noté une baisse de 1,7 % des recettes de fonctionnement, soit de 2,3 M€. La taxe sur le foncier bâti, sachant qu'aucune augmentation de la pression fiscale locale votée par la collectivité n'était intervenue depuis 2016, nous rapportait en moyenne, avec la seule évolution des bases, un peu plus de 500 000 € de recettes nouvelles. Comme nous en avons fait part lors du vote du budget, il nous est annoncé une compensation du foncier bâti *via* une part de TVA, sans qu'il nous ait été dit si celle-ci serait aussi dynamique que pouvait l'être le produit de la taxe sur le foncier bâti. Nous serons donc très vigilants à cet égard.

Par ailleurs, si l'an dernier, nous étions très heureux d'avoir engrangé une augmentation de près de 800 000 € au titre des DMTO, nous avons tout de même perdu en 2020 au titre de la TICPE 700 000 € de compensation pour le RSA et 525 000 € de compensation de l'acte II de la décentralisation, ainsi que 500 000 € sur la TSCA, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, sans parler de la baisse de la DGF représentant sur le mandat une perte de 32 M€ ! Enfin, sur les AIS, au titre de la compensation de la CNSA, si nous perdons 500 000 € sur l'APA, nous gagnons 150 000 € sur la PCH.

C'est donc au titre de l'exercice 2020 une baisse des recettes, une augmentation des dépenses sociales et de celles liées au Covid que nous ne renouvellerons pas en 2021, sauf concernant les EPI des agents du Conseil départemental. Par ailleurs, et vous l'aurez compris en référence au compte administratif, les crédits que nous avions budgétés en termes de soutien aux intercommunalités n'ont pas été en grande partie consommés et sont donc reportés sur 2021.

Le résultat global de gestion, section de fonctionnement, accuse une baisse de 5 M€ au titre de l'exercice 2020 par rapport à celui de 2019, d'où la position d'alerte qui est la nôtre, d'autant que ce résultat sera impactant sur l'année 2021. Veillons donc, monsieur GAILLARD, à bien gérer cette collectivité et à garder les pieds sur terre ! Il est certain que nous allons entrer dans une nouvelle ère de turbulence. Il faudra que les élus qui, quels qu'ils soient, gèreront la collectivité à compter de juillet 2021 soient bien engagés avant tout à piloter financièrement la collectivité pour éviter au département de la Creuse de se retrouver face aux difficultés que nous pouvons imaginer.

Compte tenu de l'impact de cette crise sanitaire, puis des élections reportées, sans parler des exécutifs dans les communes et les EPCI qui n'ont été mis en place que mi-juillet 2020, des budgets votés tardivement et des programmes d'investissement validés encore plus tardivement, les dépenses en investissements indirects de la collectivité ont diminué en 2020 par rapport à 2019.

Toutefois, et je tiens à en remercier les services qui ont su rebondir, concernant nos engagements sur nos propres programmes d'investissement, nous avons dépensé au titre des investissements directs un montant en augmentation de près de 200 000 € en 2020 par rapport à 2019. Or je me permets de rappeler que ce fut quasiment deux mois d'arrêt des entreprises et

je ne vous dis pas les impacts que la situation a généré sur les programmes de voirie dont certains avaient même débuté avant le premier confinement de mars 2020. Des services ont également dû se réadapter pour poursuivre les études, les appels d'offres, toutes ces procédures qu'il était indispensable de mener à bien. La seconde vague de confinement intervenue, certes, dans un format sensiblement différent a, malgré tout, ralenti également le fonctionnement des services en octobre et novembre 2020. En dépit de tous ces aléas, les crédits supplémentaires que nous avions votés ont permis de tenir nos objectifs sur les investissements que nous avions programmés, notamment en matière informatique : outils bureautiques mobiles, unités numériques, smartphones, systèmes de visioconférence, tablettes, outre celles que nous avions déployées avec raison dans les collèges.

Par ailleurs, le fait que l'année dernière, les travaux programmés sur les collèges, avec les entreprises du bâtiment qui ont répondu présentes, aient pu se réaliser est une satisfaction.

En revanche, vous pouvez noter un taux de réalisation très faible par rapport à nos prévisions sur les équipements non départementaux. C'est une baisse de 1,1 M€ par rapport à 2019, alors que nous avions augmenté ces programmes pour cofinancer les équipements pour tiers. Le SDIS a bénéficié de notre contribution à ses dépenses d'investissement, en augmentation de 175 000 €. En revanche, concernant la cité mixte de LA SOUTERRAINE, tandis que nous nous étions engagés, dans le cadre d'une convention, à affecter 5 M€ au programme prévu, compte tenu des retards dus à la crise, ce programme ne démarrera finalement que plus tard. Nous n'avons donc versé que 75 000 € à la Région Nouvelle-Aquitaine en 2020. C'est là un vrai regret et je sais que les Conseillers départementaux de LA SOUTERRAINE le partagent.

Au titre de la culture, c'est un accroissement de dépenses de 140 000 € en vertu de la programmation que nous avons souhaitée pluriannuelle pour la deuxième tranche du volet immobilier de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé à laquelle il est consacré 163 200 €.

Sur l'habitat social, nous avons également tenu nos engagements pour près de 200 000 € : 100 000 € ont été versés au bailleur social et 96 000 € ont été accordés à Creuse Habitat, notamment pour des opérations de rénovation thermique et d'adaptation des logements à la dépendance des personnes âgées ou handicapées à faibles ressources.

Concernant DORSAL, si figure dans la fonction 6 une sous-consommation de crédits de 1,2 M€, c'est tout simplement dû à la forte baisse de 2019 à 2020 de la subvention à DORSAL : 2 189 000 € en 2019, contre 784 000 € en 2020. En fait, ce sont des crédits qui n'ont pas été fléchés sur le Jalon 1 du SDAN. Hélène FAIVRE, Vice-présidente du Conseil départemental et, surtout, du syndicat mixte DORSAL en parlerait bien mieux que moi, mais vous connaissez le modèle économique autour du Jalon 1, puis du Jalon 2. En tout cas, j'en profite pour saluer le travail réalisé par les élus au sein de DORSAL.

Le remboursement du capital de la dette est ressorti à 11 300 728 €, montant relativement stable par rapport à 2019, année au cours de laquelle il s'établissait à 11 340 008 €. Tandis que nous avons continué à emprunter, nous parvenons à réduire le capital de la dette, et ce dans le cadre d'une restructuration et d'une réorganisation de la dette depuis 2016. Nous avons pu quelque peu amplifié la capacité d'emprunt pendant quelques années lorsque les taux demeuraient très bas. Comme vous l'avez validé lors du dernier budget, nous nous situons sur

une pente descendante qui nous permet d'être beaucoup plus opérants et crédibles vis-à-vis des organismes de prêt lorsque nous y avons recours et c'est bien évidemment le cas.

Telle est la photographie de notre situation au cours de l'année 2020, que je souhaitais partager avec vous.

Bien entendu, nous sommes prêts à répondre à vos questions.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Lors du débat d'orientations budgétaires, nous nous sommes opposés en ce sens que nous n'étions pas d'accord, estimant qu'il s'agissait d'une présentation à l'aveugle. La situation a été quasiment la même pour ce qui est du budget primitif, sachant que nous débattons d'inscriptions budgétaires.

En revanche, dans le cadre d'un compte administratif, et tel est l'intérêt, les chiffres sont têtus. Quant à faire tout dire aux chiffres, selon l'expression consacrée, personnellement, je n'y crois pas trop. J'ai toujours considéré que 1 + 1 = 2 et pas autre chose !

Lors de notre précédente séance, nous vous avions dit soupçonner en particulier une politique d'affichage en termes d'investissements. Nous vous avions également fait remarquer que la dette avait augmenté et qu'au cours des 6 années jusqu'à la suppression de la dernière part d'imposition départementale, les Creusois avait été pressurés. Vous nous aviez évidemment répondu que nous avions tort. J'entends encore Mme BUNLON me dire que, concernant les totaux des dépenses d'investissement sur les dernières années, je m'étais trompé dans mes calculs. En tout cas, nous ne pouvions pas vérifier sur le champ qui, entre elle et moi, avait raison. Maintenant, les chiffres ont été vérifiés et nous les avons avec le compte administratif.

Lors de notre précédente séance, disais-je, nous avions indiqué que nous soupçonnions une politique d'affichage par rapport à l'investissement. Que nous révèle le compte administratif ? Les prévisions en dépenses d'investissement, hors mouvements financiers, tablaient sur 29,4 M€ et le réalisé est de 17,6 M€, soit un taux de réalisation de 60 %. Sur les 10 dernières années, jamais un taux de consommation n'a été aussi bas sur l'investissement, hors mouvements financiers. C'est d'ailleurs sans doute le taux le plus bas depuis 30 ans, mais je ne suis pas en mesure de l'assurer. En tout cas, sur les 10 dernières années, jamais dans l'histoire du Département, une sous-consommation n'a été aussi importante.

Nous nous étions également opposés lors de notre précédente séance sur le montant total des investissements sur des exercices budgétaires sur 6 ans, 2015-2020 et 2009-2014. Nous nous étions alors posé la question avec Mme BUNLON de savoir pourquoi nous n'avions pas les mêmes chiffres. Nous les avons vérifiés et cette-fois-ci, nous les avons. D'ailleurs, nombre d'entre eux apparaissent dans les documents que vous nous avez transmis.

Sur les exercices budgétaires de 2009 à 2014, le montant des investissements réels est de 153 M€. Sur les exercices budgétaires de 2015 à 2020, leur montant est de 104,5 M€. Je ne sais donc pas si nous pouvons nous réjouir d'un investissement « retrouvé », sachant que la consommation l'année dernière n'a été que de 60 % et que le différentiel est tel, s'agissant d'un tiers, sur les 6 dernières années comparativement aux 6 années précédentes.

Tandis que vous disiez précédemment que les effets de la crise Covid ont été d'un coût certain pour le Département et, bien entendu, nous le savons, mais en même temps, cette crise a empêché des investissements du Département ou de tiers. Pour les intercommunalités, avec les contrats Boost'ter, c'était, de mémoire, 1 M€ et nous avions vu la dernière fois que la consommation, là encore, était beaucoup plus faible que ce qui était attendu. J'avais fait remarquer que c'était très différent concernant le FDAEC qui, lui, était consommé pour une plus grande part, s'agissant disons d'une enveloppe qui était distribuée aux communes. Pour autant, il ne s'agit pas de refaire le débat sur le FDAEC car nous n'en sommes plus là, le temps ayant passé et les collectivités ayant changé. Toujours est-il qu'il y a bien une sous-réalisation des investissements, laquelle est incontestable.

Concernant l'état de la dette, l'encours par habitant n'a cessé de croître : de 834 € par habitant en 2019, il se situe désormais à 850 € par habitant au 1er janvier 2021.

Au sujet de la pression fiscale, nous aurait-on menti ? La taxe foncière avait rapporté 21,2 M€ en 2015 et, à la suite du matraquage fiscal en 2016, 25,6 M€ ; puis, dans la continuité, par l'effet des bases, 27,5 M€ en 2020. Quand nous parlions la dernière fois d'une triple peine, avec une sous-réalisation des investissements, une hausse de la pression fiscale et une augmentation de la dette, les chiffres étant têtus, nous n'avions pas tort.

Je ne suis pas venu aujourd'hui dans l'intention de refaire le débat entre celui qui gérerait bien et celui qui n'aurait pas bien géré. A la vue des graphiques que vous nous aviez soumis voilà quelque temps, nous constatons finalement que de 2010 à 2020, l'évolution de notre budget a suivi peu ou prou la tendance générale des départements de même strate démographique. Cela relativise considérablement les supposées erreurs des uns qui nous ont été renvoyées à la figure pendant des années et les supposés mérites des autres que vous avez valorisés depuis 6 ans.

Comme vous le disiez, madame la Présidente, maintenant, l'important est l'avenir. En effet, il va falloir faire très attention. Un jour, nous avait été présentée une projection financière qui était assez inquiétante sur les années à venir. Ce qui se rajoute à l'inquiétude, c'est la facture de ce « quoi qu'il en coûte » qu'il va bien falloir rembourser. Pour moi qui suis fils de paysan, un sou est un sou et une dette se rembourse. J'entends certains dire qu'il faudrait annuler la dette. Tant mieux s'ils y parviennent, mais je n'y crois pas. Il va bien falloir la rembourser et je crains que nos enfants soient fortement mis à contribution. Je crois que les collectivités vont subir les conséquences d'un désengagement financier plus important. Il va bien falloir pallier les dépenses qui se sont accumulées depuis le début de la crise. J'ajoute, pour être cohérent, que je suis tout à fait favorable aux décisions qui ont été prises depuis un an en termes de dépenses publiques. Il fallait sauver l'économie française et les ménages français. Par conséquent, je ne regrette pas le « quoi qu'il en coûte », mais je sais qu'il va maintenant falloir le rembourser et je ne crois pas au miroir des alouettes consistant à dire que l'on se débrouillera bien. Non, ce ne sera pas le cas ! Il est à craindre que les ménages en subissent demain les conséquences, comme les collectivités. Il conviendra donc de faire preuve d'une immense prudence, de ne pas faire de l'autosatisfaction et, au contraire, de demeurer raisonnable et rigoureux.

Au-delà des chiffres parce que les Creusois ne font pas des comptes administratifs leur livre de chevet, ce dont ils ont besoin, c'est d'être certains que le service rendu sera opérant et d'avoir une feuille de route au-delà des satisfactions sur les budgets réalisés.

Voilà très tranquillement ce que je tenais exprimer. J'aurais pu exagérer mes propos, mais je ne m'en tiens qu'aux chiffres et rien qu'aux chiffres.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est dommage, au terme de ce mandat et donc de 6 années, de constater l'absence de propositions concrètes, alors que je dois saluer la présence de notre collègue Jean-Luc LEGER, que ce soit en commission des finances ou à l'occasion de tous nos débats d'orientations budgétaires et des votes des budgets.

Vous avez raison, il eût fallu dégager plus d'excédents, c'est-à-dire réduire encore plus les dépenses de fonctionnement. Or il fut un temps où il nous avait été dit que nous ne dépensions pas assez, que nous faisions pas assez pour les agents, que nous n'avions peut-être pas créé suffisamment de postes, etc. Pour ma part, je ne sais pas comment baisser les dépenses de fonctionnement sans avoir une maîtrise parfaite de la perspective financière dans ce cadre-là parce que cela commence par là. C'est sur la section de fonctionnement que, en termes de dépenses, tout s'écrit et tout peut se réaliser ou pas. Vous en connaissez particulièrement les tenants et les aboutissants.

Par ailleurs, j'entends ne pas augmenter la capacité d'emprunt, c'est-à-dire réduire *de facto* le montant des investissements. Vous avez raison 1 + 1, cela a toujours fait 2 et jamais 3. Concernant la situation, nous avons toujours pris le temps de vous l'exposer clairement et de la rendre toujours plus compréhensible ces dernières années. Or je note que vous n'avez pas proposé d'autres recettes, tout simplement pour nous permettre de faire face à cette baisse de DGF. Une perte de 32 M€, c'est un montant considérable pour le Conseil départemental de la Creuse, comme ce le fut pour d'autres collectivités qui se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté. J'en veux pour preuve la motion d'urgence dont nous a donné lecture en début de séance Jean-Jacques LOZACH. Il faut plus que s'inquiéter des conséquences pour demain des dernières réformes que nous subissons en termes de capacités pour toutes les collectivités à pouvoir continuer d'agir et d'investir pour leurs territoires.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Suite à votre intervention, monsieur LEGER, permettez-moi de formuler quelques remarques.

Vous regrettez un taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement relativement faible, soit de 70,92 %, mais nous ne pouvons tous que le regretter et nous aurions souhaité qu'il soit au-delà de ce pourcentage. Mais, et je le dis très tranquillement, ce n'est en rien lié à une volonté d'affichage ou de surévaluation de programmes qui n'auraient pas été réalisés. Seulement, personne ici n'aura oublié – et ce n'est pas une excuse – qu'entretemps, s'est déclenchée cette crise sanitaire liée au Covid, qui a mis le pays à l'arrêt pendant 2 mois. Tout le monde ici doit aussi se souvenir qu'est intervenu le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, avec l'installation en juin des nouveaux organes délibérants. Ce fut autant de projets communaux qui n'ont pas été lancés ou qui ont été, soit retardés, soit différés. La preuve en est que la baisse majeure des investissements se situe au niveau des équipements non départementaux, s'agissant d'opérations ne dépendant pas de nous. D'ailleurs, très peu de contrats « boost'comm'une » ont été signés en 2020. Le tout s'est réactivé particulièrement sur les trois mois de 2021 parce que les communes sont aujourd'hui en ordre de marche. Nous ne pouvons pas le leur reprocher, les faits étant ce qu'ils sont. C'est ainsi qu'il a été enregistré une

baisse importante, une sous-consommation sur le chapitre « équipements non départementaux ». Je tiens à le dire, non pas pour nous en dédouaner, mais pour souligner que nous n'avons pas la main sur ces projets.

En outre, si vous vous reportez au tableau de la page 56 du rapport, qui illustre le montant des dépenses réalisées de 2013 à 2020, rien n'est particulièrement choquant sur la section d'investissement. En effet, si le montant en 2020 est inférieure de 100 000 € à celui de 2019 pour les raisons que je viens d'évoquer, il est, en revanche, supérieur à celui des années antérieures, et ce jusqu'en 2016.

Enfin, concernant notre endettement, le volume est de l'ordre de 100 M€ et c'est une réalité, les chiffres étant ce qu'ils sont. Nous empruntons, en effet, chaque année pour financer les investissements et le phénomène n'est pas nouveau puisque c'était également votre cas lorsque vous étiez dans la majorité. Seulement, les chiffres en valeur absolue sont, certes, réelles, mais ce n'est pas très significatif et il convient de différencier deux situations. Si vous avez un endettement de 100 M€ et si vous dégagez un certain excédent de fonctionnement, vous avez une capacité de remboursement de votre annuité d'emprunt qui ne pose absolument aucun problème. A l'inverse, si vous avez un endettement de moitié en valeur absolue et si vous dégagez très peu d'excédent de fonctionnement ne serait-ce que pour couvrir le remboursement de la dette, votre situation pourrait là être problématique. Tout cela n'est donc pas aussi binaire ou aussi catégorique que vous voulez bien le dire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons bien lancé en 2019 – n'est-ce pas, Nicolas SIMONNET ? – les contrats Boost'ter à l'attention des communautés de communes, s'agissant de 4,7 M€ disponibles sur 5 ans. C'est là que nous sommes très inquiets compte tenu d'une réelle sous-consommation de ces moyens financiers, tandis que notre volonté visait à aider les communautés de communes en termes de développement local, connaissant les projets importants que certaines portaient. Or nous savons aujourd'hui que, par défaut de leur capacité d'autofinancement, les crédits ne seront pas mobilisés. Par conséquent, oui, monsieur LEGER, vous avez raison, des crédits ne seront pas consommés. Les contrats ayant été signés, il ne s'agit pas de reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre, mais je m'attends indéniablement à une sous-consommation de certaines intercommunalités.

Quand des Présidents de Com-com me disent ne pouvoir envisager aucun investissement sur les 3 ou 4 ans à venir, nous essayons au maximum de trouver des solutions pour qu'ils y parviennent et afin que ces crédits du Département contribuent au développement local dans les intercommunalités.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Pour aller dans votre sens, madame la Présidente, hier après-midi, Mme la Préfète a invité les Présidents d'EPCI et vous-même pour présenter l'ensemble des contrats de relance et de transition écologique ainsi que l'ensemble des dispositifs que propose l'Etat en matière d'ingénierie et d'investissement. Quel sujet est revenu systématiquement sur la table par les représentants élus des EPCI ? Le reste à charge ! Quelle que soit la multiplicité des dispositifs proposés, du reste fort intéressants et qui vont dans le bon sens, ce qui pose problème en termes d'investissements, c'est toujours le reste à charge. Dans l'ensemble, les communes sont assez bien dotées ; en tout

cas, ce n'est pas la strate de collectivités qui souffre le plus. De toute évidence, il n'en est pas de même des EPCI tant la loi NOTRe a chargé leur barque en termes de compétences. Qui plus est, toutes les politiques, qu'elles soient européennes, nationales ou régionales, flèchent systématiquement les intercommunalités pour porter de nouvelles politiques. Nous l'avons encore constaté avec les contrats « mobilités » proposés par la Région. Si une communauté de communes ne s'engage pas, elle est montrée du doigt et si elle s'engage, il lui faut faire face financièrement car assurer une compétence suppose de l'assumer et de proposer des politiques allant en ce sens. Seulement, le coût financier est certain et pèse aujourd'hui sur les intercommunalités qui, dans les années à venir, auront de grandes difficultés à porter toutes ces politiques.

Alors, oui, les crédits que nous avons mobilisés pour accompagner les collectivités à porter des projets structurants dans leur commune ou leur intercommunalité ne sont pas consommés en raison de ce poids que constitue le reste à charge.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ajoute une autre préoccupation, forte elle aussi : la sous-consommation des enveloppes de la part des syndicats d'adduction d'eau potable qui se retrouvent de la même façon dans des situations financières catastrophiques. Avec le défi de restructuration des réseaux, comment faire face à des dépenses courantes et à absorber des dettes qui se sont accumulées sans que personne ne s'en préoccupe, ni même l'Etat ? C'est là aussi une vraie question.

Concernant l'assainissement collectif, il est à constater également dès 2020 une sous-consommation des financements que nous mettons en place. Certes, nous rappellerons les programmes afférents compte tenu des changements d'exécutifs, mais des intercommunalités, lesquelles sont compétentes dans ce domaine, ne parviennent pas à équilibrer leur budget « assainissement collectif ».

Attention à ce qui se dessine également dans le cadre de la protection de l'environnement et de la ressource en eau ! Ce sont de grandes inquiétudes nourries sur la capacité des collectivités à financer des programmes incontournables. Mme la Préfète rappelait d'ailleurs l'excellent travail réalisé par Thierry GAILLARD avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur tous ces sujets. Nous avons démontré pouvoir garantir une stratégie efficace et opérante à l'échelle départementale, mais… encore faudra-t-il que… !

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Pour faire suite aux propos à l'instant de Nicolas SIMONNET, j'assistais précisément hier en visio à la réunion au sujet du CRTE proposé par l'Etat. Si j'ai bien saisi ce qu'il en est, les communautés de communes n'ont, en fait, pas d'autres choix que de délibérer favorablement en faveur de cet outil de contractualisation que l'Etat nous impose, sachant que les subventions, DSID ou DETR, y sont liées.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans vouloir critiquer la Préfecture de la Creuse avec laquelle nous entretenons de bonnes relations et nous travaillons dans le même sens au profit du Département, je tiens à dire que ces CRTE s'appuient sur des projets de territoire censés être construits en

l'espace de deux mois. Il y a de quoi s'interroger sur la pertinence de cette façon de travailler et de faire avancer les politiques nationales dans un département comme le nôtre !

En tant que représentante de l'ADF, j'ai participé mardi dernier à une visioconférence dans le cadre de laquelle étaient présentes les ministres Mme Pompili et Mme Gourault et à laquelle prenaient part toutes les associations d'élus divers et variés. Là aussi, nous avions proposé que les Conseils départementaux, en particulier ceux de la ruralité, puissent être là en accompagnateurs de ces démarches. Rappelez-vous, nous avions sollicité la possibilité de lancer une démarche CTE, contrat de transition écologique, sollicitation à laquelle il nous a été répondu qu'une telle démarche ne relevait plus des départements. Je vous gage que dans quelques mois, le département sera appelé à la rescousse parce que l'Etat se rendra compte que son schéma ne fonctionne pas. En ruralité, les EPCI sont de dimension modeste et en grande difficulté. Les fusions intervenues en 2017 ne sont pas encore forcément « absorbées » par chacun d'eux et des mesures sont en cours, en particulier le transfert de la compétence « eau » qui les effraie grandement, et je les comprends.

Nous pensions qu'interviendrait une pause dans les réformes suite à ces fusions opérées en 2017, mais je n'en ai pas le sentiment et tout ceci explique cela. Je rencontre des élus qui, dans les intercommunalités, sont extrêmement préoccupés et s'interrogent sur leurs capacité à pouvoir demain mettre en place des dispositifs souhaités par l'Etat.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique. – Je tenais à apporter une précision au sujet de DORSAL suite à ce qui a été dit sur les investissements du Département et, en particulier, sur les lignes budgétaires qui n'ont pas été pleinement consommées.

Ceux qui siègent en conseil communautaire au sein des intercommunalités savent qu'un certain nombre de phénomènes n'étaient pas prévisibles, notamment les retards dans les travaux. Ce qui l'a été encore moins, c'est le Covid. Lors de la première vague, tous les travaux ont été arrêtés. Le temps au redémarrage a été nettement plus lent que celui qui a consisté à mettre le pays à l'arrêt. Nous parlons successivement des différents Jalons et plans de financement, mais celui afférent au déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné, en l'occurrence le Jalon 1, avec les 28 000 prises initiales, qui devait être achevé en décembre 2020 le sera en août 2021. Outre le Covid, comme je l'ai déjà expliqué, les retards ont été liés au fait que les entreprises n'avaient pas de recul et pas forcément connaissance du déploiement en zone rurale, lequel est plus long qu'en milieu urbain. De surcroît, il n'a pas été facile d'avoir les sous-traitants suffisants.

Vous pourriez me rétorquer que nous pouvons nous attendre constamment à des retards. Les équipes actuellement en place ont trouvé un mode de fonctionnement et nombre d'entre elles viennent de la Corrèze, département dans lequel le déploiement est en cours d'achèvement. Les effectifs sur le terrain nous permettront ainsi de rattraper une partie de ce retard.

Telles sont les raisons pour lesquelles les fonds n'ont pas été pleinement consommés. Vu le montage financier, les recettes seront, pour leur part, abondées, DORSAL ayant contracté, en lieu et place du Conseil départemental, un emprunt, les recettes étant versées dans les caisses du syndicat mixte.

Je vous confirme que la configuration est la même dans les EPCI, des restes à réaliser datant déjà de deux exercices pour ce Jalon 1. A ceux qui nous reprochent de ne pas avoir dépensé les sommes inscrites, je réponds qu'elles le seront, s'agissant de travaux, non pas annulés, mais retardés et donc des paiements décalés.

En revanche, pour ce qui est du volet routier, vous connaissez le principe : lors de chaque décision modificative, concernant les opérations qui n'ont pas pu être réalisées, celles qui ont pris du retard ou celles qui ont généré des économies, les montants considérés sont reportés sur d'autres travaux à financer. Certes, le Covid a également eu, dans ce domaine, des incidences sur ce qu'il était prévu, avec quelques légers décalages dans le temps, mais sauf problèmes, l'enveloppe est peu ou prou consommée en termes de travaux routiers.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Dans ce sens, nous constatons bien les crédits qui ne sont pas consommés. Souvenez-vous 2017 et de ce Plan Particulier pour la Creuse auquel nous avons contribué ! Tous les élus ont participé à l'élaboration de projets et à cette occasion, une centaine a émergé. L'Etat avait fléché une somme importante, s'agissant de mémoire de 80 M€. En 2022, nous allons dresser le bilan de ce PPC. Je pense que, collectivement, il faudra s'interroger sur les projets qui ont émergé et qui ont été réalisés dans ce cadre. Les collectivités qui se sont engagées dans des financements PPC n'ont pas porté de projets. Les projets les plus emblématiques se compteront sur les doigts d'une main. Franchement, par rapport au montant débloqué par l'Etat, nous pouvons nous interroger sur les capacités de financement des collectivités.

Pour rebondir sur le CRTE, ce qui devient très agaçant et commence à m'irriter profondément en tant que Président d'une communauté de communes, c'est le fait que l'Etat nous dit toujours qu'il va nous accompagner en missionnant un bureau d'études, celui-là même que nous avons entendu hier lors de la réunion, pour élaborer notre projet de territoire. Mais un projet de territoire, c'est la vision que les élus portent sur leur territoire, son devenir, les politiques à mettre en place pour l'aménager, le développer et le rendre plus attractif. Cela revient à penser que l'Etat s'interroge finalement sur le fait de savoir si nous avons vraiment des idées pour l'aménagement de notre territoire. A force, cela devient presque insultant !

Nous accompagner sur notre projet de territoire revient à dire pour l'Etat que les élus en Creuse n'ont pas d'idées et qu'il va nous aider à en avoir ! Eh bien, non ! Nous avons bien des idées et nous connaissons, pour les soulever à longueur de journée, les problématiques de notre territoire. Nous savons ce qu'il faut faire, mais ce qui pèche, ce sont les financements. Nous n'avons pas besoin que l'Etat nous aide à élaborer un projet de territoire car nous en avons tous dans les intercommunalités et nous y avons tous travaillé. Le PPC est un projet de territoire à l'échelle du Département. Ce que nous voulons, ce sont des financements. En d'autres termes, nous voulons que les collectivités aient les marges de manœuvre leur permettant de porter leurs projets.

Mme LA PRESIDENTE. – Alors que certains avaient émis des interrogations, nous avons appris récemment que le Plan Particulier n'était qu'une méthode. Quid des 80 M€ qui avaient

été fléchés ? Des projets, tel celui afférent à l'agrandissement de la Cité de la Tapisserie, sont, non plus dans le Plan Particulier pour la Creuse, mais dans le Plan de relance ou peut-être demain dans le CPER ! Bref, il n'y a pas de miracle : les financements sont tout aussi rares à l'échelle nationale, malgré ce qu'il a été constaté depuis un an avec la crise sanitaire. En tout cas, s'agissant de l'effet d'aubaine, nous nous interrogeons de plus en plus. Comme le disait Nicolas SIMONNET, nous savons le nombre de projets qui, inscrits dans cette dynamique, ne trouveront pas de porteurs de projets aux financements de base pour appeler ces fonds d'Etat ou autres.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A l'issue de ce débat sur le compte administratif, si des points nous opposent, d'autres peuvent nous rassembler.

Je reviens sur le taux de réalisation des dépenses d'investissement, soit 60 % en 2020, et vous invoquez avec raison l'effet Covid. Bien évidemment, mais pas seulement ! En 2019 déjà, alors que nous ne connaissions même pas le terme de « Covid », commençait à poindre cette mauvaise habitude de la logique d'affichage en termes d'investissements. Tandis qu'il avait été inscrit 24,7 M€ en dépenses d'investissement hors mouvements financiers, le montant réellement consommé s'était élevé à 18 M€, soit un taux de réalisation d'un peu plus de 70 %. C'est pourquoi je parlais d'une sorte de mauvaise habitude qui précédait la crise Covid.

Par ailleurs, vous nous dites que les EPCI n'ont pas été capables de dépenser les financements que vous proposiez dans le cadre des contrats Boost'ter en raison de problèmes d'autofinancement et de restes à charge. Nous sommes tous d'accord à cet égard, sauf que ce n'est pas nouveau et nous le savions au moment de la mise en œuvre des contrats Boost'ter.

Après avoir parlé des points qui peuvent nous opposer, évoquons ceux qui peuvent nous rassembler.

En effet, il nous avait été promis une pause dans les réformes territoriales. Une est intervenue : les ciseaux n'ont pas été repris pour redécouper les grandes régions et les communautés de communes. Une tentative a eu lieu avec les communes nouvelles, mais sans grand succès. En revanche, on a continué à faire glisser les compétences en particulier vers les communautés de communes qui, déjà, avaient des difficultés financières. Ce glissement de compétences – et j'ai l'impression à vous écouter que nous sommes là tous d'accord – nous attend sur l'eau ou se confirme sur l'assainissement. J'ajoute que pour les collectivités qui collectent les ordures ménagères, je crains ardemment l'effet de l'augmentation de la TGAP. Nous verrons bien demain où nous irons stocker nos ordures ménagères vu, d'après ce que j'ai compris, les quelques différends entre les organismes collecteurs et le débouché des ordures ménagères.

Toutes ces inquiétudes se rajoutent à des premières difficultés, avec cette fusion des Com-com à l'aveugle. Il a fallu empiler les compétences des communautés de communes d'origine au moment même où l'Etat se désengageait plus ou moins, en fonction des gouvernements, de la solidarité financière à leur égard. Pour masquer les difficultés, l'Etat a multiplié les plans – PPC concernant la Creuse, Plans de relance partout – et les appels à projets, sauf que, et je suis d'accord avec Nicolas SIMONNET, les collectivités, en particulier les communautés de communes car ce sont aujourd'hui les grandes fragiles du bloc communal, ne

peuvent plus suivre, n'ayant pas les moyens financiers nécessaires, ne serait-ce que pour financer les 20 % restant à l'être.

La situation aujourd'hui est donc grave. Pourquoi ? Il a été confié de plus en plus de compétences aux communautés de communes et je dirais à juste titre car je considère que c'est le bon échelon pour conduire certaines politiques. Seul écueil, elles n'ont plus de moyens, si bien que plus aucun effet opérant n'agit sur nombre de politiques, en particulier celle du développement économique. C'est assassin pour nos territoires !

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, nous partageons ce que vous dites à l'instant. D'ailleurs, lorsque nous avions mis en place les contrats Boost'ter avec Nicolas SIMONNET et les services du Conseil départemental, nous avions conscience de cette fragilité qui était déjà présente. Nous nous interrogions sur des discours que nous entendions au sein même de notre assemblée, selon lesquels nous ne faisions pas assez pour les collectivités tiers ou nous ne soutenions pas suffisamment les investissements locaux. Malgré tout, nous avons tout de même décidé de lancer ces contrats Boost'ter, mais nous subodorions une éventuelle sous-consommation des crédits. C'est ainsi que dans ces contrats, nous avions associé le financement de postes d'agents de développement, puis créé des postes au sein même du Conseil départemental pour obtenir cet effet levier. Il s'agissait vraiment de les aider de façon très concrète, d'une part, à monter des projets pertinents et, d'autre part, à aller chercher d'autres cofinancements en provenance, de la Région, de l'Etat, voire de l'Europe. Telle fut notre stratégie dès le départ. Il fallait la tenter car laisser tomber les intercommunalités, c'était amplifier la fragilisation de la Creuse.

De la même façon, nous accompagnons les politiques d'accueil. Nous cofinançons des postes, des outils et des moyens de l'Etat. Voilà longtemps que nous travaillons sur les questions de plateformes, que ce soit pour les professionnels de santé ou d'autres acteurs.

Nous avançons donc en respectant, bien entendu, les prérogatives et les souhaits des intercommunalités, comme c'est le cas sur le Plan Santé. Comment avancer sans elles ? C'est impossible !

En tout cas, telles sont les raisons pour lesquelles cette sous-consommation de crédits que nous pressentions est d'autant plus marquée en 2020.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je crois qu'il faut toujours lier finances et réalisations, budgets et actions, sans parler des finances comme d'une entité en soi complètement déconnectée de la réalité. Il est vrai que nous avions fait le choix à un certain moment de l'investissement tout simplement pour équiper et moderniser ce département. Comme il a été dit, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 153 M€ d'investissements départementaux au cours des 6 années avant 2015, contre 104 M€ au cours des 6 années avant 2021 !

D'ailleurs, vous étiez intervenue en ce sens, madame la Présidente, lors de la séance plénière du 20 avril 2015 : « Nous nous sommes engagés à soutenir l'emploi en Creuse et à relancer l'investissement de notre collectivité. » Vous vouliez poursuivre dans ce mouvement, ce qui prouve finalement que notre action à l'époque n'était pas si critiquable.

Enfin, je rappelais lors de notre dernière séance plénière, ce qui rejoint ce qui a été dit par nos deux collègues à l'instant, que nous n'avions jamais connu en France autant de dispositifs d'aménagement du territoire qu'aujourd'hui. Je m'étais d'ailleurs amusé à en lister un certain nombre. Qui plus est, nous assistons aujourd'hui encore à de nouveaux dispositifs mis en place notamment par l'Etat et les Régions, avec de nouveaux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, si bien que nous parvenons à une sorte d'émiettement, voire de dispersion préjudiciable à l'efficacité des dispositifs eux-mêmes. Face à la multiplication des procédures, des collectivités, en particulier des intercommunalités, sont effectivement en difficulté pour dégager des capacités à investir. Je pense donc qu'il faudrait arrêter de multiplier les procédures, de créer de nouveaux dispositifs et se concentrer davantage sur l'existant, avec – pourquoi pas d'ailleurs ? – des taux d'intervention améliorés. Je crois que nous sommes tous d'accord à cet égard et nous ne pouvons que l'être vu cet émiettement redoutable.

Mme LA PRESIDENTE. – Tandis que vous citez des chiffres, un tableau intéressant figurant en annexe du rapport, page 81, décrit les résultats de clôture des comptes administratifs de 2013 à 2020. Reportez-vous aux recettes de fonctionnement lors de la précédente mandature et de cette mandature en cours : 195 M€ en 2014 et 173 M€ en 2015. Appréciez leur chute en un an ! Or les recettes de fonctionnement ne sont pas dépendantes de telle ou telle politique départementale et encore moins des élus que nous sommes. Toujours est-il que ce fut un résultat de gestion négatif de 31 000 € en 2015. Certes, si nous avions enregistré un résultat supérieur, nous aurions été vraiment de mauvais gestionnaires pour ne pas réaliser plus d'investissements.

Je vous rappelle tout de même ce que la baisse de la DGF a représenté pour le département de la Creuse. Sur les 58 M€ de DGF, c'est un retrait de 6,5 M€ ! Son montant global s'établit à 44 M€ et sa baisse se poursuit encore sur l'année 2021 ! J'entends ce que vous me dites : faire plus mais sans baisser les dépenses de fonctionnement, sans augmenter la pression fiscale et en dégageant plus de moyens. Que vous répondre, sinon que nos missions sont remplies à souhait et avec efficacité par un peu plus de 1 100 fonctionnaires territoriaux et que la seule dépense pour les rémunérations, salaires et charges s'élève à plus de 48 M€ ? Eût-il fallu couper des têtes ? Je ne le pense pas vu les actions que mettons en place au service des Creusois au quotidien et, en particulier, dans le cadre des politiques sociales.

Nous n'avons pas abandonné les Creusois, bien au contraire ! Nous avons veillé, en particulier parce que c'était un souhait de mes deux Vice-présidents, à ce que les personnes âgées aient le choix de vieillir dans des conditions de qualité qui leur siéent au mieux. C'était là l'un des piliers essentiels de nos politiques, surtout que nous savions qu'en toile de fond, c'était aussi des questions d'emploi tant dans les services d'aide à domicile que dans les établissements. Plutôt que de restaurer trop vite une capacité d'autofinancement pour réaliser plus d'investissements, nous avions préféré privilégier nos politiques sociales. Quant à dire que c'était une charge pour nous, M. MORANÇAIS s'en était ému. Jamais au grand jamais, l'accompagnement des Creusois, quelle que soit leur situation, n'a été une charge pour nous. Bien au contraire, c'est un fer de lance de nos politiques parce que nous le leur devons et nous en étions assurés dès le départ. En revanche, oui, il a fallu faire face, alors que nous avons dû supporter un déficit de trésorerie en décembre 2015, sans pouvoir payer ce que nous devions, c'est-à-dire l'aide sociale pour les établissements sociaux accueillant des personnes en situation de handicap, les EHPAD ou le RSA. Avant de nous préoccuper de savoir quel était le montant des investissements dans la précédente mandature et quel serait celui affecté au cours de cette mandature, nous nous étions attachés à régler ce que l'on devait ! C'était un point d'honneur et nous y avons consacré toute notre énergie.

Voilà pourquoi ce que vous expliquez à juste raison dépend aussi d'un contexte que vous aviez probablement laisser filer pour nous retrouver dans une telle situation fin 2015. Si les tiers n'ont pas consommé les financements que nous mettions à leur disposition, moi, je peux vous dire que les finances que nous avions programmées en 2015 sous-estimaient grandement les moyens dont nous avions besoin pour assumer les politiques sociales. C'est nous, de droite, qui avons remis la situation en ordre et fait face à nos obligations quand elles avaient été minimisées, ce qui, vous le savez très bien, est avéré et certain.

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – En guise de complément, je tiens à dire, comme vous l'avez-vous-même souligné, madame la Présidente, que nous avons essayé de bien faire notre travail, en prenant bien soin, M. MORANÇAIS et moi-même, des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants. Alors, oui, la Creuse a été le premier département à mettre en application la loi ASV et peut-être même le premier, dans le cadre de la Conférence des financeurs, à développer toutes ces actions. Comme vous le savez, depuis des années, la CNSA ne nous compense pas la totalité de nos actions dans tous les domaines, les pourcentages de recettes étant bien moindres.

Moi qui connaissais peu les politiques départementales lorsque j'ai été élue, je dois dire que nous essayé, avec M. MORANÇAIS, de mettre en application au mieux ce qui nous semblait important, principalement dans notre domaine. Si l'investissement n'est pas à la hauteur de ce que vous attendiez, nous considérons avoir fait notre travail, le fonctionnement représentant une charge importante. J'estime personnellement, connaissant très bien cette population des personnes âgées, que nous avons fait du mieux que nous pouvions. Bien entendu, des aléas se présentent toujours et des organisations ne sont peut-être pas encore optimales, notamment sur les services d'aide à domicile, mais nous travaillons encore activement les dossiers. Concernant la domotique également, nous travaillons pour formuler de nouvelles propositions.

J'estime en tout cas que nous avons accompli notre travail avec courage et assiduité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Finalement, tout vient à temps pour qui sait attendre !

J'ai écouté une fois de plus avec beaucoup de plaisir vos propos à l'instant, madame la Présidente, sur les difficultés et leur origine en 2015. Vous avez parlé d'une baisse très importante des recettes de fonctionnement, et ce à juste titre, qui était due à des phénomènes, sinon des décisions extérieures à notre département. Je ne me souviens pas, mais ma mémoire me fait sans doute défaut, que cela ait été bien dit par les représentants du Cabinet Klopfer lors de ce fameux bilan selon lequel la gestion des prédécesseurs laissait à désirer. Il a fallu attendre cette dernière séance de la mandature pour revenir à des analyses neutres.

J'entends également ce que vous dites, madame BUNLON, et je ne vous ferai pas du tout le procès de critiquer le travail que vous avez réalisé dans votre champ de compétence.

Mais quand j'entends les uns et les autres, notamment les Vice-présidents – et la journée n'est pas finie –, énoncer ce qui a été fait et bien fait, j'ai le sentiment d'une session de rattrapage.

M. FOULON. – Pourquoi ?

M. LEGER. – Parce que ça chauffe ! Quand on a loupé son examen la première fois, il faut bien essayer d'avoir son diplôme dans la dernière ligne droite. Nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du Plan de relance, mais aussi d'autres rapports, notamment avec cette proposition d'augmentation de 10 % de la dotation cantonale. Eh, oui ! Il faut bien faire oublier les grands sacrifiés qu'ont été les associations et le monde de la culture.

M. FOULON. – Vous étiez d'accord et vous ne l'avez jamais contesté !

M. LEGER. – Il en est de même avec Boost'ter, s'agissant de reconnaître que sur les exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019, les communes et le bloc communal, en général, avaient été bien oubliés.

En guise de boutade, le fait que les Vice-présidents prennent la parole les uns après les autres pour que soit reconnu leur travail réalisé, alors que rien n'était facile – c'est certain car rien n'a jamais été simple ! – me donne cette impression, mais ce doit être mon métier qui m'incite à le penser, que cette séance est une session de rattrapage après quelques difficultés initiales.

M. FOULON. – En fait, sur cette augmentation de 10 % de la dotation cantonale, nous ne vous avons pas entendu, monsieur LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous y reviendrons au moment du vote du rapport. J'avais proposé et émis des conditions. Si elles ne sont pas respectées, nous ne voterons pas cette augmentation. Que tout le monde l'entende bien ! Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je respecte mes engagements et j'aimerais qu'il en soit de même de tous les autres.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – En réponse à M. LEGER, je ne reviens pas sur son intervention lors de la dernière séance plénière, nous disant que le social était pour nous est une obligation et que nous étions donc contraints dans cette démarche.

Les politiques sociales et l'accompagnement des plus fragiles ne peuvent pas attendre une session de rattrapage ! Nous avons dû être opérationnels instantanément, comme l'a dit la Présidente, pour assurer, dès la fin de l'année 2015, les paiements en particulier aux établissements médico-sociaux. Je n'ai nullement l'intention aujourd'hui de développer tout ce que nous avons mis en place au cours de ce mandat, mais pour nous, cette priorité relève d'une

philosophie de notre culture de droite : accompagner les plus fragiles, faire preuve de solidarité et de reconnaissance à l'égard de ces générations qui ont beaucoup donné et travaillé. Il était tout à fait naturel pour nous de mettre en œuvre et de renforcer un certain nombre de dispositifs sur lesquels je ne reviendrai pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous communiquerai de nouveau les analyses du Cabinet Klopfer sur lesquelles j'ai porté mon attention avec soin. Ce Cabinet travaillant pour nombre d'élus et de collectivités était assez malin et intelligent pour poser un regard froid sur des chiffres et nullement pour porter des accusations. Si vous vous sentiez accusés à ce moment-là, permettez-moi de m'interroger sur le pourquoi du comment.

Par ailleurs, j'essaye de me souvenir de l'époque où vous étiez Vice-président en charge des dépendances et de l'autonomie, monsieur LEGER. Vous avez raison, je ne vous ai jamais entendu dire combien cette fonction et ce mandat de Vice-président étaient difficiles ! De quoi nous interroger sur votre degré d'implication sur les compétences qui vous étaient confiées par le Président LOZACH... En effet, en 2015, vous étiez en charge d'une partie des politiques sociales et il ne vous a fallu que quelques mois pour vous rendre compte que les budgets allouées à ces politiques étaient bien en deçà de ce qu'ils nécessitaient. Par conséquent, merci de tenter de nous donner des leçons !

Etant des élus pragmatiques, nous avons le sens des réalités. N'ayant pas le choix, nous sommes engagés au travail depuis 6 ans, au-delà probablement de ce que jamais aucun élu ne l'a été dans une collectivité comme la nôtre. Je tiens vraiment à remercier tous les élus, y compris ceux de l'opposition, qui se sont engagés dans les commissions ou d'autres réunions de travail, pour faire en sorte que ce département puisse continuer d'avancer et n'oublie personne sur le bord du chemin. D'aucuns ne viendront m'expliquer que mes Vice-présidents s'attribuent aujourd'hui un quelconque satisfecit. Ce ne fut pas toujours aisé parce que nous avons été exigeants, parfois des bourreaux de travail. Nous n'étions pas une équipe à la tête de l'exécutif pour faire de la figuration, discuter, prendre le thé ou l'apéro, loin s'en faut et bien au contraire ! Je sais ce qu'il leur a été demandé dans le contexte que nous avons connu et leur implication à 300 %. De cela, j'en suis totalement assurée.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je crois qu'il nous faut dépasser ce débat sur les politiques sociales qui seraient une charge, un devoir, une obligation. Tout simplement, c'est une priorité et il ne faut pas oublier que ces politiques font partie de notre mission première. Chacun a fait ce qu'il devait faire, nous auparavant et vous ensuite. Certes, il faut être réactif et je reconnais, pour avoir participé à certaines réunions de commission, que M. MORANÇAIS a suivi ses dossiers. En tout cas, j'espère qu'aucun département ne considère que les politiques sociales sont une charge. Je ne le pense pas ou alors, c'est être à côté de la plaque !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, madame GALBRUN, et je sais quel a été votre engagement dans la responsabilité que vous assumiez également en son temps. Mais si les moyens financiers n'étaient pas en face des besoins pour assurer ces politiques sociales, je me permettrais de soulever les mêmes questions que nous nous sommes posées en 2015. Je conclus là sur cette synthèse et cette analyse.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je reviens sur le Plan Particulier pour la Creuse évoqué précédemment pour vous dire ma grande déception à ce sujet. En fait, dans ce Plan, il n'y avait malheureusement rien de « particulier ». Nous avons largement phosphoré et réfléchi, mais finalement, peu de moyens ont été annexés à cette grande réflexion.

Plus largement, je m'interroge sur tous ces contrats et plans dont je pense qu'ils ne servent qu'à nous amuser, nous inciter à réfléchir et, en fait, gagner du temps. Au bout du compte, je défie les élus de base à se reconnaître dans tout ce qui nous est proposé et présenté. Surtout, ce qui m'interroge et me pose question, c'est la prise en main par l'Etat de la libre autonomie des collectivités. Je pense que c'est un grand coup de ciseaux dans toutes les politiques de décentralisation dont un dernier acte devait être écrit. Quid de ce dernier acte ?

Ce que j'évoque là est sans doute en marge de notre débat, mais c'est ce que j'aurais tendance à dire dans le cadre du rapport visant à conclure un accord départemental de relance en lien avec le Plan de relance de l'Etat, que nous examinerons en fin de journée. En tout cas, j'ai franchement une grande amertume à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous partageons totalement ce que vous exprimez, madame MARTIN. Nous nous sommes retrouvés dans de multiples réunions sur ces sujets et la conclusion est là, en effet. Pour autant, soyons toujours engagés pour l'avenir. Tel est le mot d'ordre qui est le mien. Même lorsque je ne suis pas satisfaite de ce qui est proposé, j'essaie toujours, je puis vous l'assurer, d'en tirer le maximum pour le Conseil départemental. Vous avez raison, nous en reparlerons dans le cadre du contrat de relance, mais sa rédaction a dû susciter un certain nombre d'interrogations de votre part, comme ce fut le cas pour nous.

Personne ne demande plus la parole ?...

Vous invitant à vous prononcer sur le compte administratif 2020 – budget principal – du Conseil départemental, je me retire de la salle des séances, confiant la présidence de l'Assemblée à Thierry GAILLARD.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote.)

M. GAILLARD, Premier vice-président. – Mme la Présidente s'étant retirée, je soumets à votre approbation le compte administratif 2020 du budget principal.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 15 voix pour et 14 voix contre – Mme la Présidente n'a pas participé au vote.)*

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2021-04/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section, en considérant au 31 décembre 2020 les éléments suivants :

1/ le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à :

- solde d'exécution de l'exercice :	- 1 573 615,82 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 2 190 547,87 €
solde d'exécution cumulé :	+ 616 932,05 €

2/ le solde d'exécution de la section de fonctionnement ressort à :

- solde d'exécution de l'exercice :	+ 6 219 989,86 €
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 22 764 300,95 €
	+ 28 984 290,81 €
+ Intégration bilan du syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers :	+ 3 345,50 €
solde d'exécution cumulé :	+ 28 987 636,31 €

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à affecter le résultat excédentaire d'investissement, soit 616 932,05 €, et le résultat excédentaire de fonctionnement, soit 28 987 636,31 €, au financement du budget primitif de l'exercice 2021, sachant que ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget le 12 février 2021. *(Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2021-04/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses se présentent comme suit :

- dépenses réalisées au cours de l'exercice : 50 515,36 € en investissement et 3 031 144,34 € en fonctionnement, soit un total de 3 081 659,70 € ;

- recettes réalisées au cours de l'exercice : 126 740,67 € en investissement et 3 031 144,34 € en fonctionnement, soit un total de 3 157 885,01 €.

Section d'investissement

Résultat de gestion :	+ 76 225,31 €
Résultat 2019 reporté d'investissement :	+ 104 432,95 €
Excédent de clôture – investissement :	+ 180 658,26 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion :	0 €
Résultat 2019 reporté de fonctionnement :	0 €
Excédent de clôture – fonctionnement :	0 €

Ce résultat excédentaire de 180 658,26 € en investissement a été intégré par anticipation lors de l'examen du budget primitif 2021. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Concernant les dépenses en section d'investissement, leur montant s'est élevé, comme je le précisais à l'instant, à 50 515,36 €.

Ces dépenses ont ciblé, d'une part, quelques travaux sur les bâtiments pour 1 815,62 €, le renouvellement d'une partie du parc informatique du Laboratoire et l'achat d'ordinateurs portables pour 8 361,23 €, le renouvellement des serveurs informatiques pour 9088,21 €, l'acquisition de mobilier pour 2 680,51 €, l'acquisition d'une nouvelle machine de mise sous pli pour 5 665,75 €, l'acquisition de mobilier pour le nouveau système de visioconférence pour 1 846,72 €, l'acquisition d'une centrifugeuse grande capacité pour le secteur Immuno-Sérologie pour 17 344,36 € et d'un bloc chauffant pour le secteur Physico-Chimie des Eaux pour 3 712,95 €.

S'agissant des dépenses en section de fonctionnement, les frais de personnel se sont élevés à 1 969 019,64 €, les frais de formation à 5 449,90 € et les frais de déplacement à 3 099,99 €.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement les plus significatifs ont porté sur l'acquisition de produits pharmaceutiques pour 422 836,45 €, l'acquisition de consommables à usage unique pour 179 359,30 €, l'entretien et la réparation de matériel et de mobilier pour 89 602,10 €.

Par ailleurs, la dotation aux amortissements en 2020 s'est élevée à 111 490,39 € correspondant aux investissements effectués les années précédentes.

Les recettes totales de fonctionnement ont représenté 3 031 144,34 €, sachant que les recettes commerciales étaient d'un montant de 2 504 983,06 €.

A la clôture de l'exercice 2020, la section de fonctionnement était équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de 506 148,54 €.

Tels sont les éléments du compte administratif du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses que Mme la Présidente vous propose d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Vous proposant de vous prononcer sur le compte administratif 2020 du Laboratoire départemental d'Analyses, je me retire de la salle des séances, confiant la présidence de l'Assemblée à Thierry GAILLARD.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote.)

M. GAILLARD, Premier vice-président. – Mme la Présidente s'étant retirée, je soumets à votre approbation le compte administratif 2020 du Laboratoire départemental d'Analyses.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 29 voix pour – Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2021-04/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'analyses, en considérant que la section d'investissement présente au 31 décembre 2020 un solde excédentaire de 180 658,26 €. Il est proposé de l'affecter au financement du budget primitif 2021, sachant que ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget le 12 février 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N°CD2021-04/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Pour rappel, le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille a été rattaché au Conseil départemental le 1er janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé nécessitant un budget annexe. Le CDEF n'ayant plus de personnalité juridique depuis le 31 décembre 2020, il revient désormais à l'Assemblée départementale de se prononcer sur le compte administratif 2020 de cette structure.

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille se présentent comme suit :

- dépenses réalisées au cours de l'exercice : 56 383,37 € en section d'investissement et 2 486 990,36 € en section d'exploitation, soit un total de 2 543 373,73 € ;
- recettes réalisées au cours de l'exercice : 129 413,50 € en section d'investissement et 2 586 352,65 € en section d'exploitation, soit un total de 2 715 766,15 €.

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2020 est donc excédentaire à hauteur de 73 030,13 €. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2020, étant également positif à hauteur de 366 618,50 €, le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement présente un excédent de 439 648,6 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2020 est excédentaire à hauteur de 99 362,29 €. Il convient d'y déduire la part de résultat déficitaire 2017 incorporée au budget de l'exercice 2020, soit -13 173,41 €. Le résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation présente donc un excédent de 86 188,88 €.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2 486 990,36 €, sont notamment marquées par la prise en compte des évolutions salariales réglementaires applicables aux personnels de la fonction publique hospitalière, mais également par la création d'un poste de maîtresse de maison, ainsi que par l'impact de la crise sanitaire qui a généré des dépenses supplémentaires de 71 101,40 € en 2020. En contrepartie, des économies ont pu être réalisées car un grand nombre d'activités habituelles n'ont pu être effectuées.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 56 383,37 €, ont concerné l'acquisition de matériels de transport pour 19 543,26 €, de matériels de bureau et informatiques pour 3 059,18 €, de mobiliers pour 7 863,36 € ou encore de matériels et outillages techniques pour 1 988,01 €, ainsi que divers aménagements légers pour 13 022,88 €, des frais d'évaluation interne pour 3 240 € et le remboursement du capital d'un emprunt pour 7 666,68 €.

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 2 586 352,65 € en 2020 selon une répartition détaillée dans le rapport.

En section d'investissement, les recettes, d'un montant de 129 413,50 €, résultent principalement de l'amortissement des immobilisations. Nous retrouvons également, à la marge, les excédents affectés à l'investissement en 2020 à hauteur de 3 500 €.

Le détail exhaustif des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2020 et ventilées par services, ainsi que les éléments relatifs à l'activité et au personnel du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille figurent dans le rapport moral et financier joint en annexe du rapport.

Tels sont les éléments du compte administratif 2020 du budget annexe du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille qu'il vous est proposé d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Vous invitant à vous prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille, je me retire de la salle des séances, confiant la présidence de l'Assemblée à Thierry GAILLARD.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote.)

M. GAILLARD, Premier vice-président. – Mme la Présidente s'étant retirée, je soumets à votre approbation le compte administratif 2020 de ce budget annexe.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 29 voix pour – Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2021-04/1/9

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille.

Pour rappel, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du CDEF est excédentaire et s'élève à 99 362,29 €, duquel il faut déduire la part du résultat déficitaire 2017 incorporée au budget de l'exercice 2020, soit - 13 173,41 €. Cela détermine le montant du résultat à affecter, soit 86 188,88 €.

Pour rappel également, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 est excédentaire en section d'investissement à hauteur de 439 648,63 €. Ce résultat sera reporté dans son intégralité sur l'exercice 2021 dans le cadre du budget supplémentaire, en recettes, sur le compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Il nous est donc proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du compte administratif 2020, soit 86 188,88 €, comme suit :

- 1 000 € en réserves affectées à l'investissement – compte 10682 – car cette somme provient de la plus-value nette de cession d'un véhicule,
- 16 800 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+1 – compte 110,
- le solde, soit 68 388,88 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 – compte 110.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont vient de vous faire part Thierry GAILLARD. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

RAPPORT N°CD2021-04/1/10

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe des Energies Renouvelables se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent 7 222,83 € en investissement et 1 661,76 € en fonctionnement, soit un total de 8 884,59 € ; les recettes réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 3 507,40 € en investissement et 0 € en fonctionnement, soit un total de 3 507,40 €.

Section d'investissement	
Résultat de gestion :	- 3 715,43 €
Résultat 2019 reporté d'investissement :	+ 18 572,33 €
Excédent de clôture – investissement :	+ 14 856,90 €
Section de fonctionnement	
Résultat de gestion :	- 1 661,76 €
Résultat 2019 reporté de fonctionnement :	+ 18 907,78 €
Excédent de clôture – fonctionnement :	+ 17 246,02 €

Ce résultat excédentaire de 32 102,92 € a été intégré par anticipation lors de l'examen du budget primitif 2021. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

Les dépenses d'investissement ont concerné :

• la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'installation de la centrale photovoltaïque sur la toiture du Centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière pour 1 625 € ;

• le raccordement de l'installation de production du Centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière au réseau électrique pour 656,15 € ;

• le remboursement du capital de l'emprunt pour 2 666,68 €.

Par ailleurs, nous retrouvons une dépense de 2 275 € au chapitre 041, correspondant à l'intégration des frais d'études réalisées en 2019, avec transfert de ces frais d'études du compte provisoire 2031 vers le compte définitif 2135. Il s'agit là d'une écriture d'ordre ne donnant pas lieu à un mouvement de trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement pour cette deuxième année d'activité se sont élevées à :

• 393,40 € au titre du remboursement des intérêts d'emprunt ;

• 35,44 € pour les charges à caractère général, s'agissant de frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité ;

• 0,52 € concernant une écriture de régularisation de TVA.

Par ailleurs, la dotation aux amortissements en 2020 s'est élevée à 1 232,40 € correspondant aux investissements effectués l'année précédente.

Les recettes de la section d'investissement résultent des opérations d'ordre passées sur le budget des Energies renouvelables en 2020 :

• 1 232,40 € au titre des amortissements suite aux investissements effectués en 2019 ;

• 2 275 € concernant l'intégration des frais d'études réalisées en 2019, avec transfert du compte provisoire 2031 vers le compte définitif 2135.

Il n'y a eu aucune recette en section de fonctionnement sur l'exercice 2020.

Tels sont les éléments du compte administratif du budget annexe des Energies Renouvelables qu'il vous est proposé d'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Je profite de ce rapport sur le budget annexe des Energies Renouvelables pour évoquer un point précis.

Suite au Plan Particulier pour la Creuse, un comité de pilotage a été institué sous l'égide de Mme la Préfète pour l'élaboration d'un schéma des énergies renouvelables. Siègent autour de la table les acteurs de l'énergie, les communautés de communes et la Région, entre autres. La dynamique est là, relayée parfaitement par la presse et les médias. Or nous sommes étonnés de l'absence du Département. Aucune communication n'est diffusée et aucun rapport n'a été voté. Ce schéma doit être finalisé d'ici à la fin de cette année 2021 et je pose la question de la présence du Département dans le cadre de ce schéma.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien entendu, nous y participons, madame CAZIER, et je me souviens précisément avoir participé à une rencontre en visio. Les services suivent ce dossier. En revanche, le Département n'est pas pilote de la démarche, s'agissant bien de l'Etat qui sollicite différents acteurs dans les collectivités.

Nous sommes tout à fait favorables à la mise en place de ce schéma, d'autant plus que je reçois nombre de courriers ou de mails m'interrogeant, un jour sur un projet d'implantation d'une éolienne, un jour sur un projet photovoltaïque au sol, etc. Or nous n'avons pas cette compétence à mettre en place un schéma concernant le sujet stratégique de la répercussion de la question énergétique à l'échelle départementale. Pour autant, nous sommes très engagés et je pense que le Département a réellement besoin de se doter d'un tel schéma pour permettre ensuite aux collectivités – intercommunalités et communes compétentes – de s'y appuyer, même si l'on sait malheureusement que ce schéma ne sera pas opposable. Mais si les collectivités souhaitaient le rendre opposable, peut-être pourraient-elles s'engager dans cette démarche. Personnellement, j'y serais tout à fait favorable.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je tiens à rebondir sur vos propos à l'instant Mme la Présidente. Qu'on le veuille ou non, cette question des énergies renouvelables devient un sujet de plus en plus délicat et sensible sur notre département. Si la collectivité en tant que telle n'est pas directement

concernée, nous, élus départementaux, nous sommes très fortement sollicités. Tandis que vous parliez des collectivités, nous voyons certains conseils municipaux se prononcer favorablement et d'autres défavorablement sur ce type de projets. Ce sujet des énergies renouvelables devient donc l'objet de débats, voire de polémiques sur les territoires ruraux, en particulier dans un département comme le nôtre. Un ensemble de projets acceptés hier ne le sont plus aujourd'hui.

Jusqu'à présent, la polémique concernait surtout les projets éoliens et concerne aussi dorénavant les projets photovoltaïques au sol. Nous constatons ce qu'il en est, par exemple, avec ce projet d'une centrale photovoltaïque longeant sur 800 mètres le golf de GOUZON. D'ailleurs, sur ce projet, le conseil municipal de cette commune s'est prononcée voilà quelques jours : 18 voix contre, 1 voix pour ! Ce sera donc intéressant à suivre : un projet uniquement d'intérêt privé est-il susceptible de l'emporter sur la décision des élus locaux ? Le tout fait évidemment référence à la signature du permis de construire par la Préfète puisque, en l'occurrence, c'est elle seule qui décide. Pour ma part, je souhaite que la position notamment des maires et de leurs conseils municipaux soit véritablement décisive sur l'implantation de ce type de projets. Pour reprendre l'exemple du projet longeant le golf de GOUZON, c'est la mort à moyen terme du golf et la Creuse redeviendrait le seul département de France à ne pas être doté d'un golf.

Sur ce schéma départemental des énergies renouvelable, la DDT fait effectivement un bon travail, mais comme vous l'avez rappelé, ce document n'est pas opposable aux tiers. Ce n'est donc qu'un simple document indicatif et c'est tout. Avant de parvenir à une situation le rendant opposable aux tiers, ne serait-il pas envisageable d'adopter de manière la plus collective et la plus consensuelle possible – préfecture, élus départementaux, Présidents d'EPCI – une sorte de mode opératoire, si je puis dire, de grille d'indicateurs sur lesquels nous nous retrouverions ? L'objectif serait qu'ils soient véritablement pris en compte par la Préfète lors de la signature des permis de construire.

Aujourd'hui, se présentent des situations qui vont devenir de plus en plus problématiques. Je suis favorable au développement de la Creuse, mais pas à n'importe quel prix ! Alors que sur le site peut-être le plus pittoresque de la rivière Creuse, il est question d'implanter des éoliennes, je réponds non à cette éventualité. Là aussi, il faut faire preuve de discernement et ne pas faire n'importe quoi, n'importe où, même si, comme le disait un ancien Préfet, la Creuse doit aussi apporter sa quote-part aux énergies renouvelables en France.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour en avoir régulièrement discuté avec le Président du SDEC, nous atteignons un pourcentage très intéressant et supérieur à d'autres départements en termes de ratio production/consommation. Par conséquent, vous avez raison, le département de la Creuse est loin d'être mal placé à ce titre.

C'est aussi la difficulté que nous percevons parfois et je pourrais vous citer plusieurs exemples : il est dit que n'étant pas compétent, le Conseil départemental n'a pas à prendre part à la discussion ; puis, quelque temps après, en raison d'obstacles ou d'un manque de collaboration, j'entends que le Conseil départemental doit s'en occuper ! Voilà à quoi nous assistons sur un certain nombre de sujets ! Etienne LEJEUNE le sait, ce n'est pas pour rien que depuis 3 ans, je dis qu'il faut travailler sur une stratégie SCOT pour des questions, non pas d'urbanisme, mais de stratégie. Celle de l'énergie, vous avez raison, est l'un des piliers sur lesquels nous devons tous ensemble travailler. Ce pôle doit-il être considéré comme étant sous la direction de la Préfète et de la DDT ? Nous verrons, mais interfère aussi la question des

compétences. Vous qui êtes législateur, vous savez très bien que nous ne pouvons pas nous engager à la place de ceux auxquels la compétence est dévolue.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Dans le sens des propos tenus par notre collègue Jean-Jacques LOZACH, auxquels j'adhère entièrement, il s'agit de réussir la transition énergétique, mais pas au sacrifice de nos campagnes et de notre département de la Creuse.

Il est vrai que nous sommes de plus en plus sollicités par des promoteurs éoliens, avec, et c'est incroyable, un déferlement depuis plusieurs mois qui exerce une pression importante. La situation devient compliquée en raison de promoteurs ayant des arguments qui séduisent les collectivités toujours pour le même motif : les ressources financières, avec les recettes engendrées par les projets éoliens ou photovoltaïques. Cela crée d'ailleurs des tensions entre les communes, les habitants, les associations opposées à ces projets.

Personnellement, j'estime qu'il faut nous emparer de cette problématique des énergies renouvelables en Creuse. En revanche, je ne crois pas que le schéma départemental des énergies renouvelables soit d'un apport. Pour avoir assisté à quelques réunions, je me suis rendu compte que nombreux étaient les représentants d'associations opposés à l'éolien qui se faisaient entendre et que n'étaient plus présents les élus, notamment les élus intercommunaux. Cela veut donc dire que c'est un seul son de cloche qui est entendu et écouté au sein de cette assemblée. D'ailleurs, vous aurez remarqué en termes de calendrier que le schéma départemental, censé être appliqué dans quelques semaines, est reporté en septembre. Il le sera très certainement encore l'année prochaine parce que Mme la Préfète n'a pas trouvé au sein de cette assemblée une position lui permettant de délivrer les permis de construire et de prendre les arrêtés correspondants sereinement.

Je pense qu'il faut que ce soit nous, les élus locaux, notamment les maires des communes, de nous emparer de cette problématique et d'apporter une solution. Le rôle de l'Association des Maires et Adjoints et des Présidents d'EPCI de la Creuse est de travailler sur cette question parce qu'elle est primordiale. C'est une erreur que l'Etat, une nouvelle fois, se encore et toujours vers les communautés de communes en demandant aux conseils communautaires de délibérer sur l'implantation de projets liés aux énergies renouvelables. L'intercommunalité ne peut pas répondre à tout. Comme vous le disiez, monsieur LOZACH, des communes sont favorables à de tels projets, tandis que d'autres y sont opposées. Il n'est pas question d'être le juge ou l'arbitre, ce qui crée justement encore plus de conflits et de tensions au sein des intercommunalités avec les communes membres.

Pour ma part, je reste persuadé que l'échelon communal est souverain, surtout en matière d'élaboration, d'instruction et de délivrance des permis de construire. Il faut donc laisser les conseils municipaux qui sont plus à même de juger de la pertinence de ces projets de s'en emparer. Par contre, il nous faut avoir une position commune, sachant que des projets fleurissent un peu partout dans le Département, qui plus est dans des zones où, pour moi, tout projet éolien est inacceptable. Je le dis en prenant ma casquette de Creuse Tourisme, je vois d'un très mauvais œil l'installation d'éoliennes dans des sites remarquables de notre département. Ne laissons pas faire tout et n'importe quoi, simplement en nous faisant miroiter une rétribution et des recettes dont les retombées sont, de surcroît, discutables.

Il ne s'agit pas de sacrifier nos paysages à n'importe quel prix. Je crois peut-être plus aujourd'hui, bien que le sujet soit aussi polémique, à des panneaux photovoltaïques au sol, comme c'est le cas de différents projets, notamment sur l'aérodrome de LEPAUD. Certes, ce n'est pas très esthétique non plus, mais il faut bien répondre à la transition énergétique. En tout cas, en termes d'acceptabilité, je pense que le photovoltaïque au sol passe mieux que l'éolien, lequel est trop impactant. Installer des éoliennes de 200 mètres de haut dans le Département, ce serait vraiment horrible.

J'ai même tendance aujourd'hui à me radicaliser, en me disant défavorable au développement de l'éolien. Il faut y mettre un terme, d'autant que dans nos politiques, nous privilégions sans cesse l'image du Département et son attractivité. Il faut faire preuve de courage et oser dire : non, stop !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Revenant sur le rapport, je crois qu'il faut à l'avenir développer de plus en plus l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments départementaux. Nous devons, nous aussi, prendre toute notre part dans le développement des énergies renouvelables et du photovoltaïque, en particulier du photovoltaïque sur toit. Le photovoltaïque au sol auquel Nicolas SIMONNET vient de faire référence pose des soucis d'acceptabilité, de concurrence entre le solaire et la maîtrise du foncier, l'utilisation des surfaces agricoles, etc.

Sur l'éolien, si nous avions des outils communs, voire des positions communes, je crois que de nombreux maires apprécieraient. Ils se sentent bien seuls par rapport à ces projets, coincés entre des porteurs de projets qui les pressurent avec des arguments financiers à la clé et des associations qui, aujourd'hui, sont très au points et blindées juridiquement parlant compte tenu d'expériences dans d'autres départements. Je pense donc que nos collègues maires apprécieraient des positions communes et des outils communs. Par ailleurs, nous aurons remarqué que pour faire exploser un conseil municipal, rien n'est mieux qu'un projet éolien. Nous l'avons malheureusement constaté dans certaines communes de notre département.

Pour conclure, je crois que nous sommes tous favorables au développement des énergies renouvelables, mais sans doute avons-nous emprunté pendant plusieurs années l'entrée des énergies renouvelables seulement. Aujourd'hui, avec l'éolien en particulier, le débat porte sur l'équilibre à trouver entre le souci du développement des énergies renouvelables et la préservation de la qualité de nos paysages. Je rejoins le propos de Nicolas SIMONNET selon lequel l'installation d'éoliennes sur certains sites n'est pas envisageable. En revanche, j'en connais d'autres où elles sont parfaitement intégrées. Souvenez-vous, les premières du Limousin implantées sur cette belle communauté de communes Creuse Grand Sud, aux limites de GENTIOUX et de PEYRELEVADE sur le Plateau de Millevaches, sont, pour leur part, passées comme une lettre à la poste ! En fait, en arrivant sur le site, vous ne les voyez qu'assez tardivement parce que l'intégration paysagère ne pose pas de problème. Par conséquent, dans ce domaine comme dans d'autres, c'est une question d'équilibre à trouver.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Je partage l'essentiel de ce qui a été dit dans le cadre de ce débat.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, c'est une réflexion engagée depuis un certain nombre d'années. Une étude a été conduite par le CRER, le Centre régional des Energies renouvelables, sur le potentiel d'une trentaine de nos bâtiments communaux pour évaluer la pertinence ou pas d'installer du photovoltaïque, sachant que ce n'est pas forcément pertinent partout. Nous disposons donc de ces éléments qu'il convient d'affiner. La meilleure preuve est celle de la toiture de la Grange de l'Etang des Landes sur laquelle il a été intégré, lors de sa rénovation, des panneaux photovoltaïques. Des réalisations ont été également faites sur le Laboratoire et c'est maintenant le cas sur le Centre de ROYERE-DE-VASSIVIERE. Nous allons donc continuer en ce sens car nous savons que sur la trentaine de bâtiments qui a été évaluée, la moitié offre un potentiel photovoltaïque, soit en autoconsommation, soit en revente d'électricité. En revanche, pour les autres, il s'avère que ce n'est pas pertinent et aucune suite ne sera donnée.

En tout cas, nous sommes bien dans cette démarche au titre du photovoltaïque sur les bâtiments.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avions créé ce budget annexe des Energies Renouvelables.

Personne ne demande plus la parole ?...

Vous invitant à vous prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe des Energies Renouvelables, je me retire de la salle des séances, confiant la présidence de l'Assemblée à Thierry GAILLARD.

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote.)

M. GAILLARD, Premier vice-président. – Mme la Présidente s'étant retirée, je soumets à votre approbation le compte administratif 2020 de ce budget annexe.

Je le mets aux voix. *(Adopté par 29 voix pour – Mme la Présidente n'a pas participé au vote.)*

(Mme Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET ANNEXE DES ENERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2021-04/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de

l'exercice 2020, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe des Energies Renouvelables, en considérant qu'au 31 décembre 2020, la section d'investissement présente un solde excédentaire de 14 856,90 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 17 246,02 €.

Il est donc proposé d'affecter le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 14 856,90 € et celui de fonctionnement d'un montant de 17 246,02 € au financement du budget primitif 2021. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote de ce budget le 12 février 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont Thierry GAILLARD vient de vous faire part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

APUREMENT DU COMPTE 1069

RAPPORT N°CD2021-04/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En vertu de l'instruction budgétaire M52, le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M52, applicable à l'ensemble des départements depuis le 1er janvier 2004. Il s'agissait de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice et, plus particulièrement, de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des ICNE, les intérêts courus non échus, à l'exercice.

Ce compte qui présente actuellement un solde débiteur pour le Département de 653 298,42 € doit aujourd'hui faire l'objet d'un apurement. En effet, à compter du 1er janvier 2024, le référentiel M57 sera généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales et à leurs groupements et se substituera aux actuelles instructions M14, M52, M61, M71, M831 ou encore M832. Or le compte 1069 n'existe pas en M57.

Le compte 1069 est apuré par opération semi-budgétaire sur le ou les exercices précédant le passage en M57, au vu d'une délibération de l'organe délibérant selon le schéma comptable suivant : émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit non budgétaire du compte 1069.

Afin de lisser l'impact budgétaire de cet apurement du compte 1069, il apparaît opportun de prévoir un étalement des écritures comptables correspondantes sur deux exercices, en l'occurrence 2021 et 2022. L'apurement du compte 1069 se réaliserait donc pour 326 649,21 € en 2021, puis de nouveau pour 326 649,21 € en 2022.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cet apurement du compte 1069 sont inscrits au chapitre 923 du budget principal, article 1068.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser l'apurement du compte 1069, présentant actuellement un solde débiteur de 653 298,42 €, sur deux exercices, 2021 et 2022. Cet apurement se réalisera par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 et par le crédit non budgétaire du compte 1069 pour un montant de 326 649,21 € respectivement en 2021 et 2022. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS 2021 – DOTATIONS CANTONALES

RAPPORT N°CD2021-04/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Tous les ans, une dotation est attribuée à chaque canton, et ce pour les 2 conseillers départementaux, afin de faire face aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur le canton.

Une enveloppe globale de 204 160 €, contre 185 600 € en 2020, soit une augmentation de 10 %, pourrait être répartie entre les 15 cantons selon les propositions de dotation figurant au rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle que ce dossier a été ajourné lors de la séance plénière du 12 février 2021, Mme LOUIS nous ayant alors fait part que l'augmentation proposée ne pouvait pas faire l'objet d'une délibération puisque toute la maquette financière en était « bousculée ».

Lorsque je vous avais présenté cette proposition d'augmentation de 10 % de l'enveloppe globale des dotations cantonales au titre des subventions 2021, j'avais été très claire et précise. Je vous l'avais soumise au regard de la situation particulière rencontrée par la plupart des associations locales de notre département. Pour un grand nombre d'entre elles, la crise sanitaire les a empêchées d'organiser des manifestations, lesquelles leur rapportent des recettes. Leur situation est donc fragilisée.

C'était sur cet argument que je vous avais proposé cette augmentation de 10 %, en précisant qu'il devait faire l'objet d'un consensus des 30 élus présents et que nous nous engagions, de fait, à ne pas en faire un élément de campagne. Nous en avions ainsi convenu.

Or ce matin, j'entends un élu dire, mais peut-être d'autres qui ne l'ont pas dit publiquement le pensent également, que l'augmentation de cette dotation, proposée aujourd'hui, serait un élément de campagne.

Toujours est-il que je réitère ma proposition, mais soyons clairs et honnêtes les uns envers les autres ! Soit nous considérons que ce n'est pas un argument de campagne et nous pensons avant tout à ces associations dans nos territoires. Bien entendu, tous les élus sont concernés par l'augmentation de cette dotation cantonale. D'ailleurs, la réunion en mai de la Commission permanente permettra de valider l'affectation budgétaire dédiée à chaque canton. Soit vous pensez que cette proposition n'est pas opportune et sans intérêt pour certains. Dans ce cas, il me suffit donc d'ajourner le dossier.

La parole et à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – Pour ma part, je ne suis pas du tout, avec cette augmentation de 10 % de la dotation cantonale, dans une optique électorale. Comme vous l'avez indiqué, cette dotation nous permet d'aider les associations culturelles, sportives ou autres, qui sont à l'arrêt depuis plusieurs mois et subissent donc des pertes de recettes importantes.

Je pense aussi que de nombreuses associations dans nos communes auront quelques difficultés à se remettre en selle. Il faudra qu'elles bénéficient du soutien des différentes collectivités, dont celui de la dotation des conseillers départementaux. Dans cette optique, tout à fait en phase avec la réalité qui fait l'objet d'échanges avec les responsables de nos associations, je suis favorable à cette revalorisation de 10 % pour accompagner le monde associatif à la reprise de son activité lorsque la situation sanitaire le permettra.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'imagine, madame la Présidente, que vous faisiez référence à mes propos lorsque j'ai parlé de session de rattrapage.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LEGER. – J'ai bien parlé de session de rattrapage, et ce par rapport au mauvais sort qui avait été réservé aux associations, en particulier en début de mandat. En revanche, personne n'oserait imaginer, d'autant que ce n'est pas ce que j'ai dit, qu'il s'agissait aujourd'hui d'une opération préélectorale. D'ailleurs, lors du vote du budget primitif, nous en avions longuement parlé et je crois que tout le monde était d'accord avec cette augmentation…

M. FOULON. – Absolument !

M. LEGER… compte tenu de tout ce qui avait été dit sur le sujet : la crise, les difficultés pour le monde associatif et culturel, etc. Par conséquent, il n'y a pas de débat à cet égard.

En revanche, nous nous sommes posé une question en groupe. Lors de la distribution de sa dotation cantonale en fin de mandat, sans être certain, bien évidemment, d'être reconduit, a-t-on le droit d'affecter l'entièreté de la somme ou convient-il de laisser un reliquat pour son successeur éventuel ou soi-même si l'on est réélu ? Je ne connais pas la référence en droit à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Une question sans doute à poser à nos sénateurs pour savoir ce qu'il en est !

Monsieur LEGER, j'ai donc dû mal interpréter vos propos, mais nous saurons dans quelques semaines s'ils étaient sujet à mauvaise interprétation de ma part.

En tout cas, la dotation cantonale n'a jamais fait l'objet d'une quelconque diminution et elle est toujours restée dans le même cadre, et ce à la discrétion de chaque binôme, en l'occurrence sur le canton sur lequel il a été élu. En revanche, je ne sais si nous pouvons répondre à la question que vous vous posez. Les pratiques doivent être, me semble-t-il, celles qui sont habituelles dans le cadre de cette période préélectorale, que vous ayez coutume de répartir votre dotation en mai, juin ou décembre, en une fois ou plusieurs fois.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je tiens juste à vous informer qu'avec ma collègue Armelle MARTIN, nous avons décidé de ne rien attribuer avant les élections, précisément afin que ce ne soit pas considéré comme un argument de campagne. En revanche, si nous sommes, nous-mêmes, réélus, nous veillerons à la répartir tout de suite car il ne faudra pas perdre de temps. Mais en attendant, afin d'éviter d'en faire un argument de campagne, nous ne toucherons pas à l'enveloppe dédiée à notre canton.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – L'ensemble des élus ici présents est sensible à la situation de la vie associative et je soutiens cette augmentation de la dotation cantonale. En termes pratiques, nous verrons, Pauline CAZIER et moi-même, si nous répartissons cette enveloppe sur les 6 premiers mois, sachant que nous avons été sollicités par certaines associations.

Vous avez souligné, madame la Présidente, combien la crise liée au Covid avait généré des difficultés pour le monde associatif, mais j'ajouterai bien plus encore pour les associations employeurs et c'est sur ce point que je souhaite attirer votre attention. Nous signons des conventions pluriannuelles avec des associations départementales qui emploient des salariés et qui, à ce titre, ont dû mettre en place des mesures de protection, comme ce fut le cas pour nos services et, notamment, ceux recevant du public. Ce sont donc pour ces associations départementales des dépenses supplémentaires et je pense en particulier à l'une d'entre elles de laquelle nous sommes proches et qu'en l'occurrence, je préside : la Mission locale.

Lors de la discussion sur l'attribution des subventions départementales, sera-t-il porté un regard attentif à ces dépenses supplémentaires engagées par lesdites associations ? En d'autres termes, sera-t-il envisagé un soutien ponctuel ? Voilà 5 ans, lorsque le Conseil départemental a décidé d'une baisse des subventions pour lui permettre de faire face à une situation délicate, les associations ont fait alors ces efforts. Là, je pense qu'un soutien ponctuel serait bienvenu du fait de la crise sanitaire et donc de la mise en place de dispositifs de protection des employés, des salariés et des usagers de ces services publics gérés par ces associations.

Tel est le sens de mon intervention.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette intervention qui me permet de dire que c'est ce à quoi nous avons déjà pensé et travaillé pour les associations œuvrant dans le domaine caritatif.

Il convient aussi de rappeler que l'Etat a également pour sa part apporté des compléments de moyens depuis plusieurs mois. C'est un dialogue qui, justement, nous semblait extrêmement nécessaire parce que sur le temps, ce que l'Etat a apporté en premier lieu nécessitera peut-être une intervention du Conseil départemental dans le cadre des conventions. Je pense aussi, en particulier, à toutes les associations qui répondent à un appel à projets dans le cadre des politiques d'insertion. En tout cas, des efforts ont été faits pour ces structures cette année.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Tout d'abord, je ne peux pas vous laisser parler, monsieur LEGER, d'une saignée en 2015 ou 2016 puisqu'il s'était agi d'une baisse de 5 % des subventions aux associations. Ayons tout de même conscience de ce que représente une baisse de 5 % : pour une association qui percevait 10 000 €, elle a tout de même bénéficié de 9 500 €. Certes, le montant est moindre, mais ce n'est pas que l'on appelle une saignée ! Il faut donc savoir raison garder. Souvenons-nous aussi du contexte à l'époque, lequel était particulièrement difficile. D'ailleurs, plusieurs leviers avaient été activés par nécessité et pas forcément par choix ou par volonté, comme vous pouvez le laisser supposer.

Ensuite, d'un point de vue technique, du moins pratique, vous posez la question de la répartition de la dotation cantonale, c'est-à-dire intégrale ou partielle avant les élections. Je vous répondrai que c'est en fonction du libre arbitre et au choix de chaque binôme de conseillers départementaux. En fait, il n'existe pas de règlement spécifique prévoyant les modalités de répartition de la dotation cantonale. C'est donc le choix de tout un chacun.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole et à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Lors du vote du budget primitif, il a été prévu une enveloppe supplémentaire de 80 000 € au titre des subventions allouées aux associations culturelles, sportives ou autres. Par conséquent, tout ce qu'elles ont pu subir financièrement en termes d'impact lié au Covid est et sera pris en compte.

Mme LA PRESIDENTE. – De la même façon, avec la création d'un Pass Jeunes, c'est près de 200 000 € que nous mettons à la disposition des collégiens pour s'engager dans les pratiques sportives. Par conséquent, ils seront *de facto* plus facilement inciter à fréquenter ces associations sportives qui leur proposent un certain nombre de pratiques à l'échelle départementale.

En fait, nous ne nous situons pas seulement dans « une » solution pour répondre à une problématique. Nous essayons de porter une vision globale et beaucoup plus transversale pour être encore plus efficaces.

La parole et à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je réfléchissais aux propos tenus par Philippe BAYOL, mais une autre problématique se présente. Nombreuses seront les associations qui tiendront leur AG sans doute en juin pour savoir si elles reprennent leurs activités en septembre. Je pense notamment aux clubs de foot parce qu'il a fallu payer les licences de l'année, même si seuls trois matchs se sont joués, par exemple. Ces associations n'ont pas beaucoup de trésorerie car aucune manifestation n'a eu lieu depuis le début de l'année et je pense que ce sera sans doute encore le cas cet été. Il en est ainsi sur notre canton, mais je crois aussi sur d'autres. Compte tenu de leur trésorerie, ces associations attendent de savoir s'il sera donné suite à leurs demandes de subvention. Si ce n'est pas le cas maintenant, ce devrait l'être en septembre, mais cela risque de conditionner le choix de certaines associations de ne pas reprendre leurs activités pour l'année 2021-2022.

Je tenais à faire part de cette réflexion, sachant que beaucoup d'associations sont en souffrance.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En France, la baisse du nombre de licenciés sportifs a été en moyenne en 2020 de l'ordre de 30 % à 35 %. Mais la question que vous souleviez, madame la Présidente, est d'ordre réglementaire. Honnêtement, sous cet angle, aucune exigence particulière ne s'impose dès lors que la pratique est habituelle, les dotations cantonales n'ayant pas été créées en 2021 ! A la limite, s'il s'agissait de les augmenter de 200 % à la veille d'une élection, il pourrait y avoir matière à recours, mais ce n'est pas le cas. L'augmentation proposée est de 10 %, qui plus est dans un contexte de pandémie. Par conséquent, honnêtement, nous sommes libres d'en décider ainsi.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Pour compléter ce qui vient d'être dit, au-delà de l'aide financière dont nous parlons, un problème crucial pourrait bien se poser : la démotivation des bénévoles. Il nous faudra tous être présents pour soutenir ces associations et leur donner l'envie de poursuivre leurs activités, en admettant qu'elles trouvent d'autres personnes acceptant de s'impliquer. Notre tissu associatif en Creuse, ce sont surtout des bénévoles, lesquels sont démotivés, ce qui suppose un travail considérable. Nous devons les inciter à poursuivre toutes les actions qu'ils mènent au sein de ces associations car c'est bien grâce à elles que notre territoire est riche en animations.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Compte tenu de tout ce qui a été dit, nous devrions tous voter cette augmentation de 10 % dans un contexte particulier de tensions pour nos associations.

Cela étant dit, au vu des sommes réparties, ce n'est certainement pas cette augmentation de 10 % qui sauvera ces associations, s'il s'agit de les sauver. Mais il est clair que c'est mieux que rien et c'est bien la raison pour laquelle nous allons voter cette augmentation.

En revanche, s'il s'agissait de sauver des associations qui, pour certaines ont des difficultés, nous aurions peut-être pu avoir le débat sur l'éventuel rétablissement de la prise en charge d'une partie des salaires des emplois associatifs. Je veux parler de la part qui avait été supprimée en 2016. Ce serait sans doute plus de nature à consolider de plus grosses associations étant, avec des salaires à payer, peut-être celles qui sont le plus en difficulté. Je dis peut-être car je n'ai pas fait d'audit sur leur situation financière et la vie associative. En tout cas, je ne pense pas que la crise ait pu mettre en difficulté le comité des fêtes d'un village. Toujours est-il que nous aurions pu avoir ce débat.

Mme LA PRESIDENTE. – Sans être indiscrète puisque ce fut public, je me souviens, lors de la visite du Premier ministre, M. Jean Castex, de l'intervention du Président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, lui-même conseiller régional, qui justement le sollicitait au sujet des difficultés du monde associatif rencontrées ici et ailleurs, en tout cas à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. La réponse du Premier ministre, d'ailleurs assez cinglante et surprenante, fut de dire que tant de domaines étaient alors à soutenir en France que ce débat viendrait peut-être plus tard et qu'il s'agissait avant tout de préserver le monde économique dans toute son amplitude. Il pensait, en particulier, dans un département comme le nôtre, aux artisans, commerçants, restaurateurs, etc.

Il est vrai que savoir quelles sont aujourd'hui les urgences est un vrai débat, une vraie question. Pour conserver des emplois, il est important, comme nous l'avons fait l'an dernier avec les intercommunalités, de soutenir ceux qui sont totalement fermés. *A contrario*, certaines structures ont moins pâti du contexte. Par exemple, la Scène nationale d'AUBUSSON dont nous avons pu apprécier l'excellent bilan n'accuse pas de déficit et elle a même enregistré un accroissement de son résultat parce que les structures associatives ont bénéficié du chômage partiel. Sans dire que la situation n'est pas difficile pour les associations employeuses dans le monde culturel, force est toutefois de reconnaître qu'elles ont eu à supporter moins de dépenses et heureusement qu'ont été instaurées par le Gouvernement ces mesures de chômage partiel pour soutenir ces acteurs.

En tout cas, il nous faudra être vigilants et voir, en effet, d'ici à quelques mois, quelle est leur situation financière, mais pour certaines, il semblerait qu'elle soit moins délicate que nous aurions pu l'imaginer.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à entériner la répartition de la dotation cantonale avec une augmentation de 10 %, en soutien spécifique aux associations au regard de la crise qu'elles traversent, elles aussi. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2021-04/1/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Ce rapport porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein des différents services de la collectivité – transformation, création et suppression de postes – afin de répondre à leurs besoins.

Concernant le Pôle Cohésion sociale, à la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie, il s'agit de modifier 2 emplois d'assistants administratifs chargés de la récupération de l'aide sociale, en l'occurrence de les harmoniser puisque les tâches sont identiques et de les ouvrir en catégorie B ou C. Il est à noter que ces transformations ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du Comité technique.

Pour ce qui est de la Direction des Ressources humaines, en l'occurrence des Sous-directions Gestion RH et Compétences et Qualité de Vie au Travail, l'objectif, suite à des transformations d'emplois, est de renforcer le service Recrutement, de conforter l'équipe de Médecine préventive par la création d'un emploi d'infirmier pour faire face à la difficulté récurrente de recrutement d'un médecin et de stabiliser l'organisation mise en place. Il est également à noter que la création d'un emploi est proposée pour permettre la prise en charge de la gestion administrative des carrières et paies des agents du Conservatoire de musique, assurée par le Conseil départemental depuis le 1er janvier. A cet égard aussi, le Comité technique a émis à l'unanimité un avis favorable.

Concernant le PAT, au sein de la Direction des Bâtiments, il convient d'harmoniser 3 emplois d'assistants techniques bâtiment avec des tâches identiques, en les ouvrant en catégorie B ou C. A l'unanimité, le Comité technique s'est prononcé favorablement.

Au titre des collèges creusois, la transformation des postes proposée concerne la création de 2 emplois de chef d'équipe entretien et maintenance ouverts au grade d'agent de maîtrise dans les collèges de BOURGANEUF et CHENERAILLES ; la création d'un emploi de chef cuisinier volant ayant la charge de remplacer en urgence les chefs cuisiniers absents car ce sont des situations qui se produisent et qui nécessitent une certaine réactivité en la matière ; le rattachement des agents polyvalents chargés de l'entretien du linge et des locaux au Service général dans les collèges de BOURGANEUF et de FELLETIN. Ces emplois étaient historiquement rattachés à l'équipe de restauration. Là aussi, le Comité technique s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Au Laboratoire départemental d'Analyses, 4 agents contractuels interviennent en renfort depuis près de 18 mois. Le renouvellement de ces contrats n'étant plus possible et afin de conserver ces agents, il est proposé la création nette de 4 nouveaux emplois permanents d'aide de laboratoire. Cette proposition a fait l'objet à l'unanimité d'un avis favorable du Comité technique.

Dans le cadre du Pôle Stratégies Territoriales, il est proposé de transférer le chef de projet Vallée des peintres, qui relevait de la Direction de l'Intervention territoriale – Coordination culturelle, à la DAT, la Direction de l'Animation Territoriale, et donc de doter cette Direction d'un support administratif dans la création d'un emploi d'assistant de direction. Le Comité technique a également émis à l'unanimité un avis favorable.

Telle est, ainsi synthétisée, l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein des différents services de la collectivité.

En termes d'impact des propositions, il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction. Par ailleurs, les organigrammes impactés par ces transformations de poste seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Puisque ce rapport relève des Ressources humaines, j'en profite pour vous donner quelques éléments de contexte. L'évolution entre 2015 et 2020 de la masse salariale a été portée, en chiffres arrondis, de 41 M€ à 43,5 M€. Pour dissiper les inquiétudes qui avaient été émises en son temps, je tiens, ayant moi aussi de la mémoire, à préciser qu'aucun plan social n'est intervenu au sein de la collectivité, sachant que le nombre d'agents, de 1 083 en 2015, était de 1 136 en 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous aurions fait parler de la Creuse si, au sein d'une collectivité territoriale, nous avions procédé à un plan social ! Mais peut-être nous sera-t-il reproché de ne pas avoir diminué le nombre d'agents au sein de la collectivité. Nous verrons… En tout cas, les chiffres sont là pour démontrer que nous mettons en place les moyens en face des besoins, notamment dans le cadre de nos nouvelles politiques. C'est ainsi que sur certaines directions, ce sont plus de compétences et, en soutien aux directeurs, plus de chargés de mission.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – suppression/création – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Les propositions portent notamment sur la modification, d'une part, du tableau des emplois de la collectivité et, d'autre part, du tableau des effectifs de la collectivité, ainsi que sur la modification de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CONTRAT DE PROJET – CONSEILLERS NUMERIQUES

RAPPORT N°CD2021-04/1/15

Mme LA PRESIDENTE. – Le dernier rapport relevant de la commission Affaires générales, Modernisation de l'action publique concerne l'accueil de 9 chargés de mission, conseillers numériques sur tous les territoires.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Pour lutter contre la fracture numérique et déployer le dispositif de Pass Numériques sur le territoire creusois, il est, en effet, proposé la création de 9 emplois non permanents de conseillers numériques, qui feront l'objet d'un contrat de projet de 24 mois.

Cette démarche fait suite à la candidature du département de la Creuse à l'appel à manifestation d'intérêt initié par l'ANCT, l'Agence nationale de Cohésion des Territoires, pour le recrutement de conseillers numériques au sein des collectivités locales.

Placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Insertion et du Logement, les 9 conseillers numériques entretiendront des liens fonctionnels forts avec les agents intervenant sur l'ensemble de la stratégie d'inclusion numérique et les équipes des UTAS, mais aussi avec les agents de la Direction de la Lecture Publique et les responsables des bibliothèques du territoire.

Telle est la synthèse de ce rapport, sachant que ce dossier a été soumis au Comité technique, lequel a émis à l'unanimité un avis favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un sujet que nous avons déjà évoqué, comme la proposition dans le cadre de laquelle nous nous sommes inscrits.

Une discussion est et sera en cours au fur et à mesure de l'évolution et de la pertinence de ces postes de conseillers numériques que nous souhaitons sur les territoires avec les intercommunalités et le réseau des tiers-lieux. C'est ainsi que les bibliothèques, bien plus dynamiques aujourd'hui que dans le passé, nous sont apparues comme étant susceptibles d'être un renfort en termes d'accueil et d'accompagnement afin d'éviter l'exclusion numérique, phénomène à craindre tout particulièrement dans un département comme le nôtre.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – De prime abord, la cohérence fonctionnelle ne paraît pas évidente : dans l'organigramme, ces conseillers seront placés sous l'autorité hiérarchique de la Direction de l'Insertion et du Logement, alors que leur champ d'intervention est l'action sociale et la lecture publique. Je ne doute pas que vous nous donnerez une explication.

Concernant ces postes, je présume qu'il s'agit bien, dans le cadre du Plan de relance, des conseillers numériques France Services, postes financés par l'Etat à hauteur de 50 000 € sur 24 mois, avec prise en charge de leurs frais de formation. J'en parle car ce n'est nullement mentionné dans le rapport.

Si c'est le cas, toutes les communes et tous les groupements de communes étaient appelés à participer à cet appel à manifestation d'intérêt. Je voudrais donc savoir si une coordination ou une concertation a eu lieu au niveau du département de la Creuse pour couvrir le maximum de territoires et de besoins, notamment eu égard à ces relations avec les tiers-lieux. Je sais que le Département a noué cette relation avec le réseau TELA et également, *via* le Pass Numérique, avec cet organisme qui structure et coordonne les tiers-lieux. Je pense qu'il est important d'avoir une couverture totale sur le plan territorial et sous l'angle des besoins à satisfaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nicolas SIMONNET a discuté de ce sujet avec les intercommunalités et je l'invite à prendre sa casquette de Président d'intercommunalité pour préciser ce qui est proposé.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Nous avons, en effet, échangé et j'ai interpellé Mme la Préfète et Mme la Sous-préfète en charge du Plan de relance sur cette question en raison d'une certaine ambiguïté.

D'ailleurs, nous avons reçu voilà un mois ou un mois et demi dans les communautés de communes un courrier dans le cadre du Plan de relance, nous indiquant que nous pouvions bénéficier d'une prise en charge pour un conseiller numérique. Le poste est, pour partie, financé par l'Etat et, pour partie, à la charge des collectivités. En fait, nous avons été sollicités, mais sans plus, et nous n'avons pas bien compris. De toute façon, il y a un reste à charge pour la collectivité. De surcroît, ce sont des emplois pris en charge pour créer un poste au sein des EPCI. Quid du financement du poste ? Nous savons juste que ce financement de 50 000 € n'est pas pérenne. C'est le même procédé que France Services : au début, ils vous appâtent en vous attribuant 50 000 € sur 2 ans et quid ensuite ? Si ce n'est pas suivi d'effet, il appartient aux collectivités de financer le poste à 100 %. L'intérêt est-il probant d'avoir dans chaque EPCI un conseiller numérique ?

L'idée proposée l'année dernière par la Présidente avec Mme la Préfète était de faire porter ces postes de conseillers numériques par le Conseil départemental. Nous avons tous trouvé que procéder ainsi avait du sens, surtout que la prise en charge est assurée par le Département sur le reste à charge, ce qui est confortable pour les EPCI. Qui plus est, c'est un bon signal que le Département envoie aux territoires.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est dit que 25 000 € nous seraient attribués par an, mais nous verrons ce qu'il en sera entre le salaire, les charges, le bureau, l'ordinateur et peut-être même un véhicule. En tout cas, nous restons très pragmatiques. En fait, nous l'avons plus considéré dans le cadre, non pas du schéma France Services, mais du schéma d'amélioration de l'accès des services au public. Nous sommes évidemment en première ligne avec nos UTAS, mais pas seulement. Compte tenu des permanences organisées dans de nombreuses communes, il va falloir que, demain, tous nos agents soit labellisés « aidants connect ». En tout cas, c'est une charge de travail supplémentaire et l'idée est, non pas de « faire à la place de », mais, comme nous l'avions souligné dans le cadre des Pass Numériques, d'accompagner les usagers à devenir autonomes avec le numérique. C'est peut-être très ambitieux, mais c'est ainsi qu'il faut l'envisager. Outre les conseillers numériques, nos agents travailleurs médico-sociaux sont là aussi pour accompagner ces démarches.

En fait, avec tant d'autres services demain, tout un chacun devra se connecter de façon dématérialisée. Toutes les secrétaires de mairie et tous les élus déjà largement sollicités seront-ils en capacité d'y répondre ? L'idée est de savoir comment travailler sur l'inclusion numérique pour les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Nous avons pensé qu'à un moment ou à un autre, ils avaient une relation forte et étroite avec les UTAS, d'où cette proposition d'un accueil de premier niveau, en particulier en leur sein.

Nous en avions parlé avec Mme MARTIN et je crois savoir qu'un dixième conseiller numérique sera accueilli dans le Département puisque la communauté d'agglomération, *via* la Quincaillerie, l'un des tiers-lieux numériques en Creuse, a présenté cette demande, laquelle a été, me semble-t-il, acceptée.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En effet, un autre conseiller numérique sera sur la Quincaillerie Numérique de GUERET puisque nous en avions fait la demande. Néanmoins, et nous en avions aussi parlé ensemble, madame la Présidente, un sujet m'inquiète : la formation de ces conseillers numériques. Avez-vous des informations à cet égard ? Comme il a été dit, nous ne savons pas si les financements seront pérennes. Il serait important, à mon sens, que ces conseillers numériques soient accompagnés en termes de formation pour que par la suite, ils puissent s'insérer plus durablement. Or en lisant l'appel à manifestation d'intérêt, j'ai cru comprendre que la formation était plutôt externalisée *via* des plateformes. En savez-vous davantage, madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons parfaitement identifié ce point précis au cours de nos échanges, en effet. Notre directrice qui pilote cette démarche s'est enquise de faire remonter cette question préoccupante. Il serait effectivement bien plus opérant que ces formations puissent être dispensées dans le département concerné, en d'autres termes *in situ*, par exemple *via* le réseau des tiers-lieux, et en collaboration avec la Région, bien entendu. Plus qu'intéressant, c'est, me semble-t-il, une impérieuse nécessité pour une meilleure compréhension du territoire au fur et à mesure de l'évolution de ces conseillers numériques.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Nous savons d'emblée qu'il s'agit d'un contrat de projet, et ce d'une durée de 24 mois. Pour l'instant, c'est ainsi prévu et rien ne l'est au-delà. Par ailleurs, concernant ces 9 conseillers numériques, il faudra que les profils correspondent à ce que nous pouvons en attendre.

Pour en revenir au dispositif France Services, 7 MSAP sont labellisées à ce jour et compte tenu des différents projets qui ont été déposés auprès de la Préfecture fin 2022, ce serait une vingtaine de structures qui serait appelée à être labellisée France Services. Je rappelle que pour obtenir cette labellisation, une trentaine de points est retenue, dont un en particulier : disposer de 2 agents sur un total minimum de 48 heures par semaine, avec une aide au fonctionnement de l'Etat de 30 000 €, afin de faire vivre et accompagner toutes ces démarches.

La réflexion qui mérite d'être menée vise à savoir comment articuler judicieusement ces conseillers numériques et ces agents qui seront embauchés par les collectivités portant le dispositif France Services, communes ou EPCI, pour assurer cet accompagnement auprès des usagers. Je pense que des passerelles et des complémentarités sont à trouver à ce titre.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Dans le rapport, il est écrit au sujet de ces conseillers numériques : « Le recrutement serait ouvert aux candidats justifiant d'un diplôme d'un niveau au moins équivalent à niveau IV, bac, brevet de technicien ou brevet professionnel. » S'agissant de

conseil numérique, nombre de jeunes gens, hors diplôme, se sont largement investis dans l'acquisition de compétences dans le domaine du numérique. Cette réflexion rejoint la préoccupation d'Armelle MARTIN : il serait peut-être dommageable de se priver de jeunes qui ont, sinon un diplôme, du moins une expérience reconnue et des compétences dans le domaine du numérique. Ils pourraient à l'issue de ces 2 ans, avec une formation adaptée, obtenir une qualification reconnue. Nous avons tous rencontré des jeunes gens qui, avec l'outil informatique, sont de précieux conseils bien qu'ils n'aient pas de diplôme.

Malheureusement, cet outil isole parfois, alors qu'il pourrait être socialisant. En tout cas, il crée un certain nombre de compétences pour ces jeunes gens qui se lancent, disons à corps perdu dans son utilisation.

Par conséquent, ma proposition serait d'ouvrir le recrutement à des candidats qui démontrent une expérience professionnelle ou de réelles compétences dans ce domaine du numérique.

Mme LA PRESIDENTE. – Avec notre Directrice de l'Insertion et du Logement qui, je vous le disais précédemment, pilote ce dossier, nous avons mis en place ce que l'on appelle les formations capacitantes ou la reconnaissance des actions capacitantes. L'objectif est de repérer par les publics que l'on accompagne ces jeunes qui n'ont pas de diplôme, mais qui ont des compétences certaines.

Par conséquent, si le rapport est, en l'occurrence, ainsi rédigé, j'ose imaginer, mais ce n'est peut-être pas la seule considération, que c'est pour répondre à une prérogative que nous impose l'Etat dans le cadre de ce contrat de projet dont feront l'objet ces conseillers numériques.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Oui, c'est, en effet, une prérogative du cahier des charges de l'Etat dans lequel il est précisé devoir justifier d'un « diplôme au moins équivalent à un niveau IV, bac, brevet de technicien ou brevet professionnel ». Toutefois, et je rejoins Eric JEANSANNETAS à ce sujet, pour avoir suivi la Grande Ecole du Numérique accueillie dans les locaux de la Quincaillerie Numérique, je sais que de très nombreux jeunes « bidouilleurs » sont bien plus à l'aise qu'un éventuel candidat qui aurait le niveau requis dans une autre catégorie socioprofessionnelle. Ces jeunes pourraient ainsi obtenir à terme une qualification intéressante. Nous avons là effectivement l'expérience bénévole ou professionnelle tout court du jeune, qui mériterait d'être valorisée. Ce serait, en effet, indispensable, mais il est vrai que le cahier des charges de l'Etat mentionne ces diplômes en prérequis.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – J'entends bien les précisions apportées par Eric JEANSANNETAS et Armelle MARTIN, mais parmi les missions de ces conseillers numériques, en complément des actions menées par la Direction de l'Insertion et du Logement, notamment dans le cadre de l'offre de montée en compétence proposée au sein du Pass Numérique, figure celle visant à

« accompagner individuellement, y compris *via* Aidants Connect ». Il faudra donc que les candidats, outre les outils informatiques et la montée en compétence, aient aussi des connaissances plus généralistes et fines pour œuvrer sur des plateformes et accompagner individuellement les publics à accomplir des démarches administratives. C'est peut-être aussi ce qui a été mis dans la balance car « faire à la place de… en accompagnant » répond à une réelle attente.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Pour information et en complément de ce qui vient d'être dit, ces postes seront ouverts à la catégorie C, ce qui laisse donc un champ de possibilités beaucoup plus large.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour revenir sur la première partie de notre débat, l'intitulé est, en fait, source de confusion. Il s'agit bien de conseillers numériques France Services qui ont pour employeur une collectivité ou une association, mais sans aucun lien direct avec les Maisons France Services. C'est là, à mon sens, que s'instaurent des confusions dues à la maladresse de l'Etat dans la présentation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En réponse à Patrice MORANÇAIS, il est à considérer que tout ce qui relève de l'accompagnement ne s'invente pas et tel est bien aussi l'objet de la formation que ces conseillers numériques devraient recevoir, d'après ce que j'ai pu lire dans le cahier des charges de l'Etat. Il est prévu une formation spécifique à l'accompagnement, sachant que les candidats auront – et nous le verrons dans le cadre du recrutement – les connaissances techniques qui ne sont pas les seuls prérequis.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je mets aux voix l'ensemble des propositions relatives à la création de 9 emplois non permanents de Conseillers numériques au sein de la Direction de l'Insertion et du Logement et à leur recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Ayant achevé l'examen des rapports relevant de la première commission, je vous propose d'interrompre là nos travaux de la matinée.

J'invite les commissions concernées à se réunir avant la reprise de notre séance cet après-midi, pour examiner les motions et vœux relevant de leur champ de compétence.

La séance est suspendue.

(Suspendue à treize heures quinze, la séance est reprise à quatorze heures vingt-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à l'examen des rapports dont la deuxième commission « Action sociale » a eu à connaître.

OPHLM CREUSALIS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE COORDINATION

RAPPORT N°CD2021-04/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – C'est un rapport important sur l'évolution du logement social.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique conduit à une profonde restructuration des acteurs du secteur du logement social.

Au premier rang de ces dispositions figure l'obligation de regroupement des organismes de logement social de moins de 12 000 logements à compter du 1er janvier 2021.

A défaut, le Ministre chargé du Logement peut mettre en demeure l'organisme défaillant de céder tout ou partie de son patrimoine ou tout ou partie de son capital à un ou plusieurs autres organismes de logement social nommément désignés, ou de souscrire au moins une part sociale d'une Société de Coordination. D'ailleurs, compte tenu de cette échéance du 31 décembre 2020, l'Etat nous demande, depuis ce début d'année, de rendre compte tous les 15 jours de l'évolution de ce projet de Société de Coordination. C'est M. SUCHET, directeur général ici présent que je salue, qui en rend compte auprès de l'Etat, l'obligation n'ayant pas été remplie au 31 décembre 2020.

Outre les opérations de rapprochement entre organismes d'habitations à loyer modéré qui préexistaient à la loi ELAN, celle-ci a créé de nouvelles modalités de regroupement et de rapprochement.

Ainsi, aux termes de l'article L.423-1-1 du Code de la construction et de l'habitation, les organismes de logement social peuvent constituer entre eux, afin d'améliorer l'efficacité de leur activité, un groupe d'organismes de logement social formant un ensemble constitué d'une société de coordination, dont les modalités sont encadrées par des statuts-types.

Creusalis, Office Public de l'Habitat, dont la collectivité de rattachement est le département de la Creuse, est l'un des acteurs majeurs du territoire et gère un parc locatif de plus de 5 200 logements familiaux.

Dans le cadre de la loi ELAN, Creusalis souhaite prendre part à un groupement pour pouvoir développer des synergies pour ses activités et sur son territoire, avec des partenaires partageant la même communauté d'intérêts et renforcer ainsi sa capacité d'intervention.

Cette démarche s'inscrit également dans un contexte financier faisant peser une tension de plus en plus forte sur les ressources et les charges des acteurs du logement social, notamment à la suite de la loi de finances de 2018 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la RLS. Cette réduction du loyer de solidarité fait perdre des recettes importantes, de l'ordre de 1,6 M€ par an, au bailleur social Creusalis.

C'est dans ce contexte que Creusalis s'est rapproché d'autres organismes partageant les mêmes souhaits de rapprochement et valeurs aux fins de constituer ensemble une société de coordination.

J'en viens à la présentation du projet de société de coordination.

Concernant la genèse du projet et les valeurs partagées, initialement, 5 organismes départementaux – Allier, Cantal, Corrèze, Creuse et Haute-Loire – de taille similaire et présentant des similitudes fortes au titre des statuts, du patrimoine, de la gouvernance, des territoires d'implantation des logements, avaient engagé un dialogue constructif pour mettre en place un regroupement au moyen d'une société de coordination. Par la suite, la Corrèze et l'Allier ont préféré opter pour un autre type de projet. Nonobstant, les trois organismes restants ont décidé de continuer leur partenariat et les études en conservant les bases du projet initial.

Depuis le mois de septembre 2020, les directeurs généraux et collaborateurs des trois organismes ont travaillé à la finalisation de la constitution du projet sur les aspects à la fois opérationnel et juridique.

Au terme de ces travaux, les trois organismes ont pu élaborer un projet d'entreprise solide et fondé sur plusieurs valeurs partagées, en ambitionnant la constitution d'un groupe :

- Structuré, innovant et pertinent autour de l'identité sur les territoires ruraux et de la réponse apportée aux collectivités locales ;
- Engagé dans une dynamique de partage et au-delà de ses frontières pour mieux servir ses propres territoires et habitants et ainsi améliorer encore et toujours la satisfaction ;
- Performant et pérenne, avec une contribution au développement local et une création de valeurs irriguant les territoires au-delà du champ du logement locatif social ;
- Permettant aux organismes de conserver leur autonomie et identité propre ;
- Assurant la représentation égalitaire des trois offices au sein des organes de gouvernance de la société de coordination.

Les différentes étapes de construction du projet ainsi que les lignes directrices ont été régulièrement présentées aux membres du conseil d'administration, soit en réunion de bureau, soit en séance du conseil d'administration. Ce dernier, au cours de sa séance du 18 février 2021, a émis un avis favorable unanime à la constitution du groupement tel qu'il est proposé aujourd'hui.

Concernant ses compétences, la future société de coordination s'organisera autour de compétences socles, obligatoires, définies dans la loi ELAN et les statuts-types : l'élaboration du cadre stratégique patrimonial et du cadre stratégique d'utilité sociale ; la définition d'une

politique d'achat et d'investissement ; la prise des mesures nécessaires à la soutenabilité financière du groupe ; la mise à disposition des ressources, notamment par le biais de prêts ou d'avances ; le développement d'une « unité identitaire des associés » et la définition des moyens communs de communication ; le contrôle de gestion des organismes associés et l'établissement des comptes. Elle peut, en outre, intervenir dans des champs d'intervention complémentaires au gré des besoins des actionnaires et des évolutions du contexte et des enjeux.

L'exercice des missions de la société de coordination est ainsi décliné en cinq thématiques qui ont donné lieu à un travail approfondi de définition lors de la construction du projet :

- ► Stratégie d'offre et stratégie patrimoniale ;
- ► Stratégie clientèle et d'utilité sociale ;
- ► Unité identitaire et communication ;
- ► Achats ;
- ► Ingénierie comptable et financière, et contrôle de gestion ;
- ► Soutenabilité financière.

La société de coordination remplit ainsi un rôle de coopération et de mutualisation entre les organismes membres, ainsi que de pilotage stratégique.

Concernant la gouvernance, la société de coordination est constituée sous la forme d'une société anonyme avec un conseil d'administration et une direction générale, conformément à la loi et aux statuts-types.

Le capital social de la société, fixé à 60 000 €, sera divisé en 60 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1 €. Chaque organisme souscrira le même nombre d'actions et fera ainsi un apport en numéraire de 20 000 €.

La représentation égalitaire des organismes dans les organes de gouvernance découle ainsi de cette participation strictement identique dans le capital de la société.

Le conseil d'administration sera composé de 15 membres, selon cette répartition : 9 membres représentant les 3 offices, à raison de 3 administrateurs nommés par chaque organisme ; 3 membres représentant les départements du Cantal, de la Creuse et de la Haute-Loire, qui nomment chacun un administrateur ; 3 membres élus, représentant les locataires.

Le Conseil départemental disposera ainsi de droit d'un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration, avec voix délibérative.

Conformément au principe de représentation égalitaire des offices, chacun des actionnaires dispose du même nombre d'administrateurs le représentant au sein du conseil d'administration.

Par ailleurs, les collectivités, et ce compris le Département, pourront assister à l'assemblée générale de la société de coordination, avec voix consultative. Seuls les actionnaires, représentant les 3 organismes HLM, sont habilités à prendre part aux votes.

Les principes de gouvernance et de fonctionnement de la future société de coordination sont définis en détail dans les statuts joints au rapport.

Enfin, précision importante, il est rappelé qu'un tel regroupement n'emporte aucune modification de l'Office, qui conservera son autonomie et sa gouvernance.

Par conséquent, il vous est proposé de donner votre accord à la constitution de la société de coordination dont je viens de vous exposer les caractéristiques et dont les statuts, comme je viens de vous l'indiquer, sont joints en annexe du rapport.

Sur les 3 collectivités concernées et les 3 bailleurs sociaux, le conseil d'administration de Cantal Habitat a délibéré favorablement le lundi 29 mars dernier, tout comme le Conseil départemental du Cantal le vendredi 26 mars. Concernant la Haute-Loire, ce projet sera examiné en CP le 3 mai et le conseil d'administration de l'OPAC 43 se tiendra le 6 mai.

En termes de timing, si vous donnez une suite favorable à ce projet, le conseil d'administration de Creusalis se réunira jeudi prochain, le 6 mai, pour de nouveau délibérer sur ce projet.

Comme il est précisé dans le rapport, Creusalis gère un parc locatif de plus de 5 200 logements. Pour ce qui est de Cantal Habitat, il s'agit de 3 800 logements et près de 5 500 pour ce qui concerne l'OPAC 43.

Telle est, madame la Présidente, la présentation de ce rapport, sachant que je suis à la disposition de l'Assemblée ainsi que M. SUCHET pour répondre aux questions.

Mme LA PRESIDENTE. – Vraiment merci pour le travail de longue haleine réalisé et j'en profite pour saluer M. le Directeur général, M. SUCHET. En termes de stratégie, des premières pistes commençaient à être construites et consolidées ; puis, ce fut des allers et retours, si je puis m'exprimer ainsi, entre les uns et les autres. C'est dire combien cette loi ELAN a créé un certain nombre de problématiques pour des Offices tels que les nôtres. Dans sa grande magnitude, le législateur a tendance à imaginer de nouvelles stratégies qui, parfois, sont loin d'être adaptées aux besoins et attentes de nos territoires ruraux. Quand tout fonctionne bien, pourquoi s'évertuer à tout changer ? C'est, là encore, l'un des mystères des arcanes du pouvoir !

Par conséquent, merci pour ce travail et les explications claires et précises qui nous sont aujourd'hui apportées sur ce dossier important.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Après mûre réflexion, je voterai ce rapport, s'agissant des conséquences de dispositions qui ne sont pas décidées par nous-mêmes ni par Creusalis.

La loi ELAN nous laisse un goût amer. Vous disiez, madame la Présidente, qu'elle était source de problématiques ; moi, je pense surtout qu'elle pose des problèmes et encore, nous n'avons pas vu l'ensemble de ces problèmes. Je peux me tromper, mais j'ai le sentiment que cette loi ELAN démantèle le vieux modèle des HLM qui, fut un temps, s'appelaient HBM, en tout cas le domaine du logement social, avec une privatisation rampante. C'est succomber au mirage de la concurrence économique, de la libre-concurrence, y compris dans des domaines

où l'on devrait s'en protéger. Qui plus est, je ne crois pas du tout que ce soit source d'un « plus » pour ceux qui sont logés dans ces HLM.

Par cette intervention, je m'extrais du cadre du rapport en lui-même, mais je tenais à vous faire part de mon inquiétude. Voyant mes collègues opiner de la tête, j'ai l'impression que ces craintes sont partagées par beaucoup d'entre nous.

Mme LA PRESIDENTE. – Précisément, cette solution nous permet d'éviter probablement le pire. Pour autant, il nous faudra rester très vigilants.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous l'avons bien compris, c'est l'application de la loi ELAN à laquelle nous ne serions échappés, mais en guise de ressenti, j'exprimerai un regret : le fait que ce soit une sorte de transgression totale par rapport au découpage régional, ancien ou nouveau. En effet, concernant le périmètre de cette société de coordination, nous ne nous retrouvons pas dans une adéquation par rapport à l'échelon de l'ex-Limousin ou au sein d'un périmètre interne à la nouvelle région, la Nouvelle-Aquitaine. Bien entendu, nous n'avons rien contre le Cantal ou la Haute-Loire, mais sans que ce ne soit l'expression d'une sorte de nostalgie, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la proximité permet souvent plus d'efficacité. Bien évidemment, nous faisons confiance à ceux qui vont maintenant faire vivre cette structure pour dépasser ce genre d'éventuelles difficultés.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'avions rien non plus contre la Corrèze et la Haute-Vienne… !

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ces questions sont tout à fait recevables et d'ailleurs, nous nous en sommes posé un certain nombre au cours de ces derniers mois depuis que cette loi ELAN nous oblige à cette évolution.

Initialement, nous étions partis avec les 3 départements de l'ex-Limousin, accompagnés d'un bureau spécialisé. La Corrèze dont j'ai le courrier en date du 7 janvier a fait d'autres choix et la Haute-Vienne également, choix que nous respectons. Concernant l'Allier, la situation est différente.

Toujours est-il que géographiquement, nous nous retrouvons avec des départements qui qui ne forment pas un ensemble habituel, mais qui ne sont pas très éloignés de nous et qui ont des caractéristiques pouvant s'assimiler aux nôtres. Au-delà du poids comparable en nombre de logements, c'est une vision partagée par les conseils d'administration et les Directeurs généraux quant à cette évolution visant à préserver notre autonomie de gestion, la qualité de service et la proximité avec les locataires qui constituent notre souci prioritaire, ainsi que l'impact sur l'activité économique et le travail des entreprises dans le Département. Pour ce qui concerne la Creuse, Creusalis est l'un des donneurs d'ordre d'importance et représente entre

120 et 130 emplois, avec deux statuts différents. Certains sont régis par un statut privé, tandis que d'autres personnels bénéficient encore du statut de fonctionnaire.

Préserver les emplois de l'Office et offrir à nos locataires une qualité de service maintenue, voire renforcée, comme nous y avons veillé ces dernières années, telle est la finalité que nous défendons ! Précisément, c'est avec ces deux autres offices que nous avons retrouvé cette volonté d'atteindre ces objectifs et de maintenir ces valeurs. Si la Haute-Loire a évolué par rapport à un projet initial, c'est parce que l'OPAC 43 ne voulait pas être englobé dans des structures plus importantes au sein desquelles il n'aurait pas eu beaucoup à dire.

Une fois ce projet abouti, ces organismes ainsi regroupés représenteront près de 14 000 à 15 000 logements, au-delà donc de ce seuil de 12 000. Mais nul ne sait si la loi n'est pas destinée à évoluer, comme ce seuil de 12 000 logements et je pense malheureusement que l'évolution s'inscrira plutôt en ce sens. Nonobstant, cette future société de coordination s'organisera autour de compétences socles, obligatoires. Certes, il est souvent question de mutualisation, mais il s'agira de voir concrètement ce qu'il est possible de mettre à disposition des uns et des autres. Des organismes ont plus de compétences que d'autres dans certains domaines jusqu'à la mise à disposition de ressources, notamment par le biais de prêts ou d'avances sur fonds propres, le tout dans un cadre très strict et sécurisé.

Certes, nous n'avons ni demandé ni choisi une telle restructuration des acteurs du secteur du logement social, mais il en est ainsi décidé en vertu de la loi ELAN.

Enfin, je tiens à évoquer un autre point important. Creusalis a son siège en Creuse, tout comme une autre structure : La Maison Familiale Creusoise. Nous aurions pu, à titre dérogatoire, faire le choix d'absorber ou de fusionner avec cette dernière, mais cette option présentait un écueil : le fait de rester isolés dans une perspective d'évolution et de se retrouver vraiment à part. Nous aurions pu regretter par la suite de ne pas avoir pris le train au bon moment, si j'ose dire, et avec les partenaires choisis.

Plusieurs de nos collègues siègent au conseil d'administration de Creusalis et c'est un débat que nous avons eu longuement entre nous, en différentes réunions de présentation, avec le bureau spécialisé qui nous accompagne. Il s'agissait de savoir quelle était la solution la plus pertinente pour nous, en tout cas la moins décevante.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces précisions, monsieur MORANÇAIS.

Avant de procéder au vote, je vous informe que Mme CAZIER a donné pouvoir à M. LEGER.

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser la création de la société de coordination dénommée ACELIA entre Cantal Habitat, l'OPAC 43 et Creusalis. *(Adoptée par 29 voix pour – M. Patrice MORANCAIS n'a pas pris part au vote, en qualité de Président de Creusalis.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'approuver la prise de participation de Creusalis dans le capital de la société de coordination, pour un montant de 20 000 €, soit 20 000 actions. *(Adoptée par 29 voix pour – M. Patrice MORANCAIS n'a pas pris part au vote, en tant que Président de Creusalis.)*

Il convient de désigner un représentant permanent au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société de coordination.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour ma part, je propose la candidature de Mme la Présidente du Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il d'autres candidatures ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je laisse Patrice MORANÇAIS procéder au vote de cette proposition.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – J'invite donc l'Assemblée à se prononcer sur cette proposition tendant à désigner Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, représentante permanente au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société de coordination. *(Adoptée par 29 voix pour – M. Patrice MORANCAIS n'a pas pris part au vote, en tant que Présidente de Creusalis.)*

Je présume que les Présidents des départements seront directement impliqués dans cette nouvelle société de coordination et je remercie notre Présidente d'avoir accepté cette proposition de candidature que j'ai présentée.

A la suite des délibérations restant à intervenir pour ce qui concerne les départements de la Haute-Loire et du Cantal et leurs Offices Habitat, la séance d'installation de la société anonyme de coordination dénommée ACELIA devrait en principe se tenir le mercredi 19 mai prochain.

En conclusion, je vous invite à rectifier une coquille figurant dans les statuts constitutifs annexés au rapport. Le capital social de la société est bien fixé à la somme de 60 000 € et non de 80 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS.

FSE + : RECONDUCTION DE LA COLLECTIVITE DANS SON STATUT D'ORGANISME INTERMEDIAIRE

RAPPORT N°CD2021-04/2/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le Fonds Social Européen fonctionne comme tous les fonds structurels, par périodes de programmation de 7 ans. Il s'agit du principal fonds de l'Union européenne de soutien à l'emploi et à l'inclusion sociale. Cet instrument financier permet au département de la Creuse de mener des politiques dans plusieurs domaines, comme

l'accompagnement renforcé des publics vers l'emploi, le soutien à l'innovation sociale ou encore la levée des freins périphériques à l'emploi.

La période actuelle de programmation 2014-2020 est sur le point d'être clôturée. Elle laissera place d'ici à la fin de l'année à une nouvelle programmation portant sur la période 2021-2027 qui s'inscrira dans un cadre plus élargi d'intervention, le fonds ayant été rebaptisé « FSE + » par la Commission européenne.

Le Département, en tant qu'Organisme Intermédiaire, a été habilité par l'Etat à gérer une subvention globale FSE, allouée sur l'axe 3 du programme opérationnel national FSE 2014-2020 : « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », pour la programmation sur ladite période.

Cette habilitation a fait suite à une délibération du Conseil général du 20 octobre 2014 autorisant le Président du Conseil général à déposer auprès de M. le Préfet de Région une demande de subvention globale et d'habilitation en tant qu'OI pour la période 2014-2020.

Conformément aux règlements européens en matière de gestion des fonds structurels et aux termes des conventions de subvention globale, le statut d'Organisme Intermédiaire autorise les collectivités retenues à assurer une gestion directe de ces crédits. Ainsi, elles peuvent lancer des appels à projets, instruire les candidatures déposées, programmer les candidatures instruites avec un avis favorable et les présenter en Commission permanente. La collectivité bénéficie, dans le cadre des crédits liés à l'assistance technique, d'un soutien financier pour cette gestion.

Le Préfet de Région ayant donné une suite favorable à la candidature du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire, le Conseil départemental de la Creuse a signé deux Conventions de Subvention Globale avec la Préfecture de Région, pour les périodes suivantes :

• 2015-2017, pour un montant de 2 514 226 €,

• 2018-2020, pour un montant total de 2 383 694 €, suite à l'obtention de deux abondements supplémentaires pour couvrir les besoins, et ce respectivement de 270 030 € et de 227 990 €.

Ainsi, pour la programmation 2014-2020, ce sont 4 897 920 € de FSE qui ont été accordés au Département.

Pour poursuivre cette gestion directe des crédits, l'Assemblée départementale est appelée à se prononcer sur la reconduction du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire pour la prochaine programmation 2021-2027. Il convient aussi d'autoriser Mme la Présidente du Conseil départemental à porter la candidature du département de la Creuse auprès de la Préfète de Région et à solliciter une subvention globale FSE au titre de cette nouvelle programmation.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons régulièrement évoqué ce sujet. Ce n'est donc là que la conclusion des propositions que nous avions faites et qui, si vous en êtes d'accord, engageraient de nouveau le Conseil départemental à assurer une gestion directe de ces crédits destinés à l'insertion dans notre département.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver la reconduction du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire pour la prochaine programmation 2021-2027 du FSE +. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à déposer, auprès de la Préfète de Région, la candidature de la collectivité en vue d'une reconduction du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire, l'autorisant à assurer une gestion directe de crédits FSE + et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce futur conventionnement. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la troisième commission « Attractivité du Territoire » a eu à connaître.

LA METIVE : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024

RAPPORT N°CD2021-04/3/18

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – La Métive est un lieu de résidence de création artistique pluridisciplinaire qui a été créé en 2002. Située au MOUTIER-D'AHUN depuis 2007, elle accueille toute l'année des artistes, des auteurs et des chercheurs en provenance du monde entier dans des espaces propices au développement de leur recherche et de leurs projets. Cette association œuvre en faveur du lien social et de l'action culturelle sur le territoire.

Depuis janvier 2018, la direction artistique en a été confiée à Aurore CLAVERIE. Le projet de l'association repose sur le renforcement du nombre de résidences, de la médiation interculturelle, ainsi que de la convivialité, de l'ouverture et du lien social. L'association a ainsi connu ces deux dernières années, un fort développement de ses activités. L'an dernier, avec la crise sanitaire liée au Covid, elle a dû faire preuve d'imagination. Des résidences ont malgré tout vécu leur vie, avec l'intervention de musiciens dont celle de Mario Forté qui s'est produit dans les EHPAD, la culture allant au plus près des citoyens. Ces moments de musique ont été fort appréciés par les aînés qui, malheureusement, étaient confinés dans leur chambre.

Le Département apporte un soutien financier à cette association depuis de nombreuses années. Celle-ci souhaite désormais inscrire son projet de développement dans le temps au travers d'un programme pluriannuel d'activité sur les années 2021 à 2024.

A l'instar de ce qui est pratiqué pour la Scène Nationale d'Aubusson, une convention pluriannuelle d'objectifs, ci-annexée, viendrait formaliser l'engagement collectif des financeurs autour du projet de l'association. Le Département, au regard de son accompagnement pourrait dès lors intégrer cette convention aux côtés de l'Etat, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest et la commune du Moutier-d'Ahun. Cette convention fixe la mise en œuvre concrète des actions artistiques et culturelles, les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'activités, les modalités d'intervention financière des partenaires.

Il s'agit donc d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs annexée au rapport, à intervenir avec l'association La Métive pour les années 2021 à 2024, sachant que le

Département soutient financièrement cette association depuis de nombreuses années. En 2020, nous lui avions accordé une aide de 9 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que c'est un lieu tout à fait particulier et emblématique sur le territoire.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association La Métive pour les années 2021 à 2024, à m'autoriser à signer ce document ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à confier à la Commission permanente le soin de décider du montant qui sera accordé chaque année à cette association. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2021-2025

RAPPORT N°CD2021-04/3/19

Mme LA PRESIDENTE. – L'élaboration de ce schéma départemental de développement de la lecture 2021-2025 a représenté un long travail d'une grande qualité, avec une tendance qui a relevé du choix des élus et, bien entendu, de la Directrice départementale : celle de lieux d'accueil tout public, en allant chercher d'autres populations qui, jusqu'à présent, n'avaient pas coutume de fréquenter les bibliothèques. Le réseau est très présent sur le Département, avec de nombreux bénévoles totalement engagés dans la démarche du « mieux lire » et du « bien lire ».

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Tout à fait, madame la Présidente.

Ce schéma départemental dont vous avez pu prendre connaissance est le fruit d'un travail commun, porté par la Directrice Viviane OLIVIER, avec un engagement volontariste toujours présent, visant à favoriser le développement du réseau de la lecture publique et à permettre à tout public d'accéder à la lecture. L'an dernier, malgré ces périodes de confinement et d'isolement, il a été maintenu cette opération « Mon premier livre » dont nous avons déjà parlé et qui s'adresse aux parents. En fait, chaque année, le Département, *via* la Bibliothèque départementale, offre à chaque bébé, né ou adopté en Creuse, un livre dans le cadre de cette opération.

Le bilan du précédent schéma est tout à fait positif, avec un accès à la lecture en constant développement.

Ce nouveau schéma qui vise à prolonger et renforcer l'action du Conseil départemental a pour objectif de finaliser le développement du réseau de lecture publique creusois, afin d'achever de doter l'ensemble du territoire de bibliothèques structurantes, adaptées aux nouveaux usages et capables de soutenir les bibliothèques de proximité au plus près de la population, en s'appuyant en particulier sur les intercommunalités. Actuellement, nous comptons 104 bibliothèques dont 4 médiathèques intercommunales. Il est à constater que l'amplitude horaire d'ouverture au public, même des petites bibliothèques, est en constante

augmentation. Il en est de même de l'information et de la formation des bénévoles. Par ailleurs, mêmes les petites bibliothèques sont de plus en plus informatisées, avec des moyens de travail ainsi bien plus confortables, ce qui rend les inventaires et les échanges avec la Bibliothèque départementale nettement plus faciles.

Ce schéma a également pour objectifs de :

- soutenir la mise en réseau des bibliothèques d'un même territoire par la constitution de réseaux formels ou informels de lecture dans les territoires, par une politique volontariste d'incitation et d'accompagnement des porteurs de projets, communes ou EPCI, dans le cadre de la politique contractuelle pluriannuelle que nous avons engagée au travers des contrats Boost'ter et Boost'comm'unes ;

- accompagner le développement de la pratique de la lecture et la fréquentation des bibliothèques, en réservant une attention particulière aux publics spécifiques et/ou éloignés de la lecture, par la mise en œuvre de nouvelles actions et le renforcement des partenariats, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;

- répondre aux enjeux actuels de l'information et de la documentation, d'une part, en accélérant l'informatisation des bibliothèques du réseau départemental – gestion et accès à Internet –, le développement d'une offre de ressources numériques et la contribution à l'inclusion numérique aux côtés des autres partenaires et, d'autre part, en rejoignant le programme Bibliothèques numériques de référence mis en place par le Ministère de la Culture ;

- conforter l'offre d'ingénierie que nous apportons au territoire au travers de la Direction de la lecture publique – BDC, pour améliorer sa réponse à l'évolution des missions des bibliothèques et des pratiques culturelles, développer de nouveaux services et lui permettre d'accueillir et d'accompagner les bibliothécaires et partenaires, particulièrement les bénévoles, dans les meilleures conditions.

En termes d'animation et de promotion de la lecture, citons ces deux manifestations : « Coquelicontes » et « Môme à la page ». Cette année, le festival « Coquelicontes » est reporté deuxième quinzaine de septembre compte tenu des restrictions auxquelles nous sommes tous contraints. Le festival « Môme à la page » aura bien lieu en juin, mais en virtuel, l'organisation le permettant. Sept auteurs travailleront avec sept classes et des vidéos seront créées et tournées par Laurent MIGNATON du service communication du Conseil départemental. Il est à préciser que tout ce travail réalisé en virtuel devrait être restitué en 2022.

Enfin, une étude concernant des travaux qui devraient être effectués à la demande des personnels de la Bibliothèque départementale est en cours. Ces travaux ont pour objet l'aménagement de la réserve, les étagères existantes étant anciennes et peu adaptées à une manipulation appropriée. La salle sera donc réétudiée, ainsi que le quai de chargement qui, lui aussi, est inadapté à un fonctionnement pertinent. Une première réunion de travail a eu lieu et le dossier suit son cours. Les bâtiments de la Bibliothèque devaient ainsi être revus, avec un réaménagement de la salle de réunion, afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie, les bâtiments étant énergivores, et assurer un meilleur confort aux agents.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est vraiment un travail tout à fait remarquable qui a été réalisé et qui s'inspire des pratiques du territoire, celles que nous connaissons déjà et celles à venir.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – A mon tour, je tiens à souligner le travail remarquable réalisé par l'équipe de la BDC sous la direction de Mme OLIVIER, sans oublier les bénévoles, bien évidemment. Précisément, nous parlions du bénévolat ce matin. L'animation du réseau des bibliothèques est un exemple caractéristique de tout ce qui est réalisé par ces bénévoles.

Ce rapport témoigne du développement de la lecture publique dans ce département, ce dont tout le monde ne peut que se féliciter. Comme il est mentionné dans le schéma, en 2005, seules 6 bibliothèques ouvraient au minimum 20 heures par semaine et leur nombre a été porté à 15 en 2020, soit multiplié par 2,5 en l'espace de 15 ans. Par ailleurs, 11 bibliothèques ouvraient plus de 12 heures par semaine en 2005 et en 2020, elles sont au nombre de 28. C'est le résultat de la politique départementale et de l'action des collectivités locales, notamment des intercommunalités qui sont des partenaires incontournables de ce développement.

Pour autant, il ne s'agit pas de brosser un tableau idyllique. Du travail reste à accomplir, notamment au titre du maillage de certaines parties du territoire. Le taux global d'inscrits dans ces bibliothèques est de l'ordre de 15 % de l'ensemble de la population creusoise, chiffre légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale. C'est en travaillant au quotidien que nous parviendrons progressivement à rattraper cette moyenne. En tout cas, nous sommes sur la bonne voie, malgré les difficultés, sachant que la crise liée au Covid impacte fortement le développement de la lecture.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur AVIZOU.

Que la plus modeste des bibliothèques amateurs située dans une ancienne salle de classe puisse exister et être accompagnée comme les médiathèques de grande envergure, tel est l'important dans un département comme le nôtre. C'est, je le sais, la volonté que nous partageons.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous pouvons, en effet, adresser des remerciements de façon tout à fait collégiale à toutes les équipes sous la houlette de Mme OLIVIER.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le Schéma départemental de développement de la lecture pour 2021-2025, tel que proposé en annexe du rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PROTOCOLE D'ACCORD – SPORT

RAPPORT N°CD2021-04/3/20

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Le Conseil départemental et l'Etat se sont engagés en 2003 dans un partenariat concernant le secteur du sport. Celui-ci est destiné à coordonner nos contributions afin de favoriser le développement du sport en Creuse et l'émergence de nouveaux projets. Des outils innovants de cogestion des dispositifs ont été mis en place dans ce cadre.

Ce partenariat fonctionne avec la totale adhésion du mouvement sportif, le Comité départemental Olympique et Sportif de la Creuse l'ayant signé en 2011.

Ensemble, nous avons mené un travail de réécriture de ce protocole d'accord annexé au rapport, afin de tenir compte des évolutions récentes du contexte départemental dans le domaine sportif, à savoir :

- la gestion désormais coordonnée du développement des sports et loisirs de nature, conséquence de la mise en œuvre de la compétence correspondante par le Conseil départemental en décembre 2018 ;
- la mobilisation des partenaires dans le cadre du dossier olympique qui va permettre de favoriser l'accroissement du nombre d'acteurs du territoire labellisés et d'entretenir un lien entre l'agglo et la mairie de GUERET, mais aussi la Région et le Conseil départemental ;
- la présence des partenaires au sein de la Commission départementale du FDVA2, le Fonds de Développement à la Vie Associative ;
- le rôle majeur joué par le Centre de Ressources et d'Informations pour les bénévoles en matière d'appui aux structures du secteur sportif ;
- la création de la Commission départementale des sports, instance de réflexion et de proposition, qui formule des avis sur certaines demandes de subvention présentées au Conseil départemental, telles que celles afférentes aux sportifs de bon niveau. Créée dans le cadre de ce partenariat, elle est composée de représentants de chaque partenaire.

Ce protocole est l'illustration du renouvellement d'un partenariat cohérent et dynamique, instauré dans le souci de préserver les missions de chacun, tout en apportant un service adapté au mouvement sportif creusois. Le présent engagement est prévu jusqu'à la fin de l'actuelle Olympiade, soit 2024.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je profite de la présentation d'un dossier sur le sport pour revenir sur une partie de votre intervention ce matin, madame la Présidente, concernant le sport, en général. A cette occasion, vous avez évoqué le Tour de France, un sujet qui me tient à cœur comme à certains de mes collègues.

Je profite de la parole donnée à Laurent DAULNY pour savoir où vous en êtes dans vos démarches, ayant entendu parler de la Creuse, en particulier d'EVAUX. En tout cas, c'est, de mon point de vue, un projet qui va dans le bon sens pour allier expositions médiatiques, tourisme, sport et, bien entendu, mise en lumière de la Creuse, de ses paysages et de ses parcours sportifs.

Mon intervention vise donc simplement à savoir où vous en êtes dans vos démarches concernant ce projet qui pourrait être important pour valoriser la Creuse et son patrimoine paysager.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Concernant ce dossier, sans le médiatiser, nous avançons puisque les relations sont nouées avec les organisateurs du Tour de France, ASO et Christian Prudhomme.

Néanmoins, nous savons que le calendrier est tendu puisque bon nombre de départements se positionnent aussi. L'idéal en termes de choix aurait été pour 2023, mais rien n'est encore figé. C'est la proposition formulée par le maire d'EVAUX-LES-BAINS accompagné par la Présidente auprès de Christian Prudhomme lors d'une rencontre. Le but est de bénéficier de ce Tour de France en Creuse, nous rappelant tous les retombées médiatiques et économiques qu'un tel événement engendre, même si notre département pèchera toujours en termes d'hébergements. Toujours est-il que nous demeurons impliqués dans les démarches et quoi qu'il en soit à l'issue de notre mandat, ce sera dans la continuité et nous sommes positionnés toujours en ce sens.

Puisque nous parlons cyclisme, j'ai eu un contact avec M. Lemarchand, directeur de la course cycliste Paris-Nice qui, voilà quelques années, avait transité par la Creuse, notamment sur GUERET. Il est envisagé un passage de nouveau sur la Creuse, peut-être en 2022. Pourquoi pas aussi ? AUBUSSON avait en son temps bénéficié également d'une étape du Paris-Nice.

Nous continuons donc de travailler en ce sens. Pourquoi pas 2023, l'année du cyclisme en Creuse avant les JO ? En tout cas, nous sommes positionnés et il restera à savoir toutes les modalités à mettre en place. Nous sommes toujours dans le wagon pour obtenir ce Tour de France qui ferait du bien au Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame VIALLE, en effet, la ville d'EVAUX est très volontaire pour accueillir une étape d'arrivée du Tour de France.

Mme VIALLE. – Vous le savez tous, le maire d'EVAUX-LES-BAINS est très fan de cyclisme et oui, il fait tout son possible pour accueillir le Tour de France en 2023. Ce serait tout un symbole : « 23 », département de la Creuse et « 2023 » réouverture de l'Hôtel des Thermes à EVAUX-LES-BAINS. Je sais que ce projet lui tient très à cœur.

Mme LA PRESIDENTE. – Il a des raisons : il le fait pour EVAUX et pour toute la Creuse, ce dont nous le remercions.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Le rapport fait mention du FDVA, le Fonds de Développement de la Vie Associative. Je tiens juste à rappeler que lors de la suppression de la réserve parlementaire en 2017, il a été annoncé une compensation en particulier par le FCDVA sur les différents départements. Or nous sommes, en fait, très loin du compte : tandis que les réserves parlementaires représentaient environ 450 000 € pour la Creuse, le FDVA a, pour sa part, représenté 241 000 € pour 2020, et encore, c'était exceptionnel car habituellement, il s'agit de 140 000 € ! Nous sommes donc loin de la compensation de 450 000 € annoncée !

Mme LA PRESIDENTE. – Encore une règle du jeu faussée ! Rien de surprenant !

Personne ne demande plus la parole ?...

Merci, Laurent DAULNY, pour ce travail avec les services de la Préfecture.

Je mets aux voix la proposition tendant à accepter le protocole d'accord annexé au rapport, liant le Conseil départemental à l'Etat et au Comité départemental olympique et sportif de la Creuse, ainsi qu'à m'autoriser à le signer. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CREATION DU CHEQUIER COLLEGIENS SPORT & CULTURE

RAPPORT N°CD2021-04/3/21

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – S'agissant du contexte, les mesures réglementaires adoptées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ont considérablement altéré les possibilités pour chacun de pratiquer des activités sportives ou artistiques. Cette situation affecte particulièrement les jeunes auxquels cette absence d'opportunités d'éducation et de socialisation risque d'être hautement préjudiciable.

Par ailleurs, les structures qui proposent ces activités sont aujourd'hui fragilisées. Certaines d'entre elles rencontrent de sérieuses difficultés financières en raison d'une forte diminution du nombre de leurs adhérents.

Cette situation fait peser de grandes incertitudes sur l'existence à moyen terme d'une offre de services dans ces domaines sur nos territoires.

Concernant le contenu du dispositif « Chéquier Collégiens Sport-Culture », ainsi que la Présidente s'y était engagée lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021, nous avons voté un crédit de 210 000 € pour mettre en place, dans le cadre de nos missions, un dispositif dont la finalité consisterait à inciter les collégiens à la pratique d'activités sportives et/ou culturelles au sein des structures creusoises.

Ce dispositif consisterait à offrir à chaque collégien du Département un chéquier composé de cinq chèques de 10 € chacun qu'ils pourraient utiliser auprès des structures partenaires pour financer tout ou partie du coût d'adhésion ou d'accès à des activités sportives et/ou artistiques au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Seraient concernés les élèves inscrits :
- dans les collèges publics et privés du Département, sans critère d'âge, ni de conditions de ressources des familles ou de domiciliation ;
- dans une classe de niveau « collège » au sein des IME, MFR, ITEP, IEM ou scolarisés *via* le CNED.

Les modalités d'attribution du chéquier sont précisées dans un règlement annexé au rapport.

La liste des structures partenaires – secteur privé et public – sera constituée au vu de l'engagement que chacune d'elles prendra en remplissant un document valant charte. Celui-ci, également joint au rapport, serait, de même que le règlement, téléchargeable sur le site Internet du Conseil départemental.

Pour pouvoir prétendre à entrer dans le dispositif, elles devront accepter le règlement du coût d'adhésion et/ou d'accès à une activité ou un enseignement sportif ou artistique dans les domaines de la danse, du chant, de la musique, du théâtre, du cirque, des arts de la rue, des arts plastiques, des arts graphiques, des arts numériques à l'aide d'un chèque « Collégiens Sport-Culture ».

Ce dispositif nécessitera d'être évalué à l'issue de la première année avant de pouvoir envisager sa reconduction, le cas échéant. Nous avons fait le point sur l'ensemble des collégiens et il est vrai que leur accorder 50 €, s'agissant d'un chéquier de 5 chèques de 10 € chacun, que ce soit pour l'acquisition d'une licence dans un club sportif ou une inscription au Conservatoire de musique, par exemple, est un soutien non négligeable. Ce projet qui sera géré en propre par le Conseil départemental ne peut qu'inciter les collégiens à la pratique d'activités sportives et/ou culturelles et représenter un « plus » pour les familles, surtout lorsqu'il s'agit d'une fratrie. Qui plus est, c'est un dispositif susceptible de s'avérer dynamique pour le monde sportif et culturel qui, dans cette période, en a réellement besoin.

Nous avons présenté ce projet en troisième commission, qui n'a pas fait l'objet de remarques, cette proposition allant plutôt dans le bon sens en termes de soutien aux familles.

Mme LA PRESIDENTE. – Une belle initiative, en effet !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En tant que défenseur écharné du « Pass'Sport », je salue la création du « Chéquier Collégiens Sport & Culture » dont vous avez sans doute calé le montant sur les 50 € envisagés dans le cadre du « Pass'Sport ». Cela étant dit, les 100 M€ annoncés par l'Etat pour son financement ne sont toujours pas inscrits dans le budget de l'Etat. C'est probablement attendu dans le projet de loi de finances rectificatives qui sera examiné en juin. Ce sont 33 départements qui, sous une forme ou une autre – Pass'Sport, Chèque Sport, allocation de rentrée sportive ou autres – avaient déjà envisagé un dispositif.

En termes d'application, puisque vous avez évoqué les structures partenaires, ce chéquier devra, certes, bénéficier aux collégiens, public cible du Pass'Sport, mais ces structures partenaires doivent relever de fédérations délégataires, c'est-à-dire de fédérations porteuses de la mission d'intérêt général, de service public délivrée par le Ministère des Sports. J'attire votre attention sur ce point car tous les clubs, que ce soit de football, d'athlétisme, de gymnastique ou autres, ne relèvent pas de ce type de fédérations. Il faudra donc bien veiller à ce que ce soit des fédérations membres du CNOSF et bénéficiant de cette délégation de service public de l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui concerne notre « Chéquier », je dirais que nous procédons comme bon nous semble ! D'ailleurs, comme le disait Laurent DAULNY, il peut

s'agir d'inscriptions auprès d'autres structures, comme des structures culturelles ou le Conservatoire départemental de musique, par exemple. En fait, c'est notre règlement départemental qui prévaut et celui de l'Etat sera celui de l'Etat. Nous verrons ce qu'il en sera en fonction, comme le disait le Vice-Président, de l'évaluation à laquelle il sera procédé dans les premiers mois de l'année 2022 avec les associations du territoire. C'est, en fait, ce qui nous importait le plus.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Oui, il serait dommage d'oublier les fédérations affinitaires ou scolaires. Il faut qu'elles aient leur place dans ce dispositif.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Puisque nous parlons des collégiens, je tiens à renouveler le regret qui est le nôtre quant à la suppression de ce Conseil départemental des Jeunes. C'est dommage car ce serait justement un bon relais pour ce dispositif en termes de communication. Espérons qu'il puisse revivre dans l'avenir !

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Madame JOUANNETAUD, vous avez probablement raison, mais la mise en place et l'organisation devenaient de plus en plus difficiles. Les CPE voulaient de moins en moins s'impliquer et il en était de même des principaux de collèges. Franchement, nous étions confrontés à des difficultés. Qui plus est, seul un nombre limité de collégiens était concerné, soit 1 ou 2 par établissement. Néanmoins, il est vrai que le voyage organisé tous les ans était emblématique du faire-valoir et du faire-savoir compte tenu des visites d'institutions.

Toujours est-il que c'est un choix que nous avons fait. Du reste, je ne suis pas certain que ce type de dispositif serait valorisé si le Conseil départemental des Jeunes était réinstitué dans l'avenir, mais encore faudrait-il que les CPE soient motivés en ce sens. Un véritable essoufflement a été ressenti dans les premières années où j'ai été Vice-président en charge des collèges. Est-ce de notre fait ? Peut-être ! Il faudrait jeter un regard dans le rétroviseur et nous poser la question, mais je doute d'une réelle efficacité eu égard à l'ensemble des collégiens.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour autant, nous avons proposé aux équipes pédagogiques de l'Education nationale d'inventer d'autres formules susceptibles d'intéresser davantage les collégiens. Un certain nombre d'actions au sein même des collèges sont accompagnées par le Conseil départemental. Quand nous sommes sollicités pour toutes nouvelles mesures, quelles qu'elles soient, chaque fois nous essayons d'y répondre favorablement. Par exemple, nous avons étendu la démarche « Collège au cinéma » et « Collège au musée » à des sorties d'autre ordre, telles que l'organisation de balades sur le Parc naturel régional de Millevaches. En fait, nous avons assoupli ce qui était jusqu'à présent autorisé justement pour être à l'écoute des équipes pédagogiques.

Par ailleurs, nous avons proposé aux collèges de travailler eux-mêmes sur leur cadre de vie. Nous avons de très beaux exemples avec des collégiens, leurs enseignants et les agents du Conseil départemental, témoignant d'une dynamique en termes d'amélioration du cadre de vie. Citons l'exemple du collège Martin Nadaud où d'important travaux s'imposent en termes de restructuration des espaces technologiques et salles de sciences. C'est le projet des collégiens qui a été proposé à des architectes. Malheureusement, et les membres de la Commission d'appel d'offres le regrettent amèrement, ce projet a fait l'objet d'appels d'offres déclarés infructueux. Le collège d'AUZANCES s'est également engagé et nous ouvrons les associations avec lesquelles nous travaillons – je pense en particulier au CAUE – pour accompagner ces démarches et faire en sorte que ce soit les collégiens eux-mêmes qui réfléchissent à l'amélioration de leur propre cadre de vie.

Telle était notre volonté ! Nous avons pensé que cette co-construction avec ceux qui vivent dans les lieux était beaucoup plus efficace et pertinente et pouvait s'inscrire dans des démarches d'avenir, s'agissant de projets dimensionnés à leur attentes et leur vision.

En outre, je pense à cette réforme du collège en 2016, avec des démarches d'apprentissage de la citoyenneté aujourd'hui totalement intégrées dans les programmes de l'Education nationale. Comme le disait Laurent DAULNY, dans chaque établissement, n'étaient concernés que seuls 2 conseillers généraux jeunes, sans que tous les autres collégiens n'y soient associés en termes de participation. En tout cas, c'est ce qui nous avait été indiqué. Il est vrai qu'un nombre si limité à une échelle parfois de plusieurs centaines d'élèves était moins intéressant pour l'ensemble et l'effet de groupe.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à instituer, sur l'année scolaire 2021-2022, le dispositif dénommé « Chéquier Collégiens Sport-Culture » au profit des collégiens du Département dans les conditions fixées par le règlement annexé au rapport ;
- à inviter les structures partenaires susceptibles de proposer des activités sportives ou artistiques entrant dans le cadre de ce règlement à devenir partenaires en signant la charte annexée au rapport ;

à donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre opérationnelle dudit dispositif. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES COLLEGIENS POUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES HORS DISPOSITIFS

RAPPORT N°CD2021-04/3/22

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Les collégiens et la communauté éducative vivent une situation difficile en cette période de crise sanitaire. Le dernier protocole national du Ministère de l'Education nationale a renforcé des contraintes sanitaires déjà importantes pour l'ensemble des personnes vivant au sein des collèges. Fait nouveau, les actes de désobéissance des élèves consécutifs au non-respect des règles du protocole sanitaire tendent à se multiplier. Les tensions avec les équipes de vie

scolaire s'exacerbent, le nombre de passages en conseil de discipline et les actes collectifs d'incivilités augmentent.

Cette situation nécessiterait la création de « sas » de décompression psychologique pour les élèves. Dans la mesure où les théâtres, les cinémas, les musées et autres sites culturels sont actuellement fermés au public, certains collèges proposent d'organiser des sorties scolaires éducatives et pédagogiques de plein air.

Les dispositifs financiers du Conseil départemental qui permettent de couvrir les coûts de transport de ces sorties scolaires n'étant que peu ou pas activés depuis novembre 2020, il pourrait être envisagé de soutenir, à titre exceptionnel et transitoire, l'organisation par les collèges de sorties scolaires de plein air encadrées sur une journée, ne serait-ce, par exemple, que sur l'Etang des Landes ou la Vallée des Peintres. Il s'agirait de prendre en charge, comme nous le pratiquons pour les autres types de sorties, les frais de transport dans la limite d'une sortie par classe, et ce jusqu'au 6 juillet 2021 inclus.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, en effet, ce que nous avons imaginé apporter comme réponse à la fois simple et efficace au regard des demandes et des propositions qui nous avaient été soumises par les équipes des collèges.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :
- à ouvrir à titre exceptionnel, en raison des mesures sanitaires résultants de la pandémie Covid-19, les dispositifs d'accompagnement en faveur d'activités périscolaires aux sorties scolaires de plein air d'une durée maximum d'une journée, dans la limite d'une sortie par classe, et ce jusqu'au 6 juillet 2021 inclus ;
à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et l'attribution des subventions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Les dépenses qui en résulteront seront imputées sur le budget départemental au chapitre 932.21, article 657 381.

SYNDICAT MIXTE « LE LAC DE VASSIVIERE » : MODIFICATION DES STATUTS

RAPPORT N°CD2021-04/3/23

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un rapport dont je vais vous parler, ayant participé au dernier Comité syndical du Syndicat mixte « Le Lac de Vassivière » qui, par délibération du 30 mars dernier, s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur de nouveaux statuts. Cette démarche est destinée à lui permettre de sécuriser juridiquement les conditions du pilotage du projet de développement du site tel qu'il a été imaginé.

Les modifications soumises à l'examen de l'Assemblée viennent actualiser une version des statuts qui date de 2011. Elles portent sur le cadre administratif et le fonctionnement du syndicat, l'adaptation de ses compétences et de ses instances de gouvernance.

Il est à noter que, s'agissant des modalités de calcul de la participation statutaire, cette modification, en permettant un retour aux engagements antérieurs, serait de nature à mettre fin à une situation juridique complexe issue de la divergence de vues entre les statuts adoptés par le Conseil Syndical en 2015 et ceux à partir desquels le Département était légalement fondé à régler sa contribution. Le montant de la participation départementale serait désormais identique au montant des crédits que nous inscrivons chaque année à ce titre lors du vote du budget, à savoir 265 001,93 €, soit 15,27 % de l'ensemble des participations des membres.

En contrepartie et afin de respecter la parité issue de l'évolution à la baisse de sa contribution financière, le département de la Creuse conserverait 3 délégués au sein du comité syndical, disposant chacun, non plus de 4 voix, mais de 3 voix sur un total de 60.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte « Le Lac de Vassivière », tels qu'annexés au rapport, et à m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONTRAT TERRITORIAL DE L'ANGLIN

RAPPORT N°CD2021-04/3/24

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Un Contrat Territorial Milieux Aquatiques est présenté pour adoption par le Conseil départemental. Il s'agit du Contrat Territorial de l'Anglin. Ce Contrat, établi avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, principal partenaire, est d'une durée de 3 ans. Il permet à l'EPCI signataire à compétence GEMAPI, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne-Creuse-Anglin-Claise, d'engager des travaux de restauration des milieux aquatiques sur la période 2020-2022, conformément aux objectifs du Schéma départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse 2017-2021.

Ce Contrat Territorial de l'Anglin est porté, comme je l'indiquais à l'instant, par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne-Creuse-Anglin-Claise qui a la compétence GEMAPI sur 7 communes du nord-ouest du Département : AZERABLES, BAZELAT, SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, SAINT-GERMAIN-BEAUPRE pour le Pays Sostranien et CROZANT, LA CHAPELLE BALOUE et SAINT-SEBASTIEN pour le Pays Dunois.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne-Creuse-Anglin-Claise propose un programme d'actions d'un montant prévisionnel de 1,16 M€ ventilé sur 3 ans. Ce programme comprend 3 volets : un volet A dédié à la restauration du milieu aquatique *via* des travaux en rivières ; un volet B consacré à la continuité écologique ; un volet C consacré au suivi du contrat territorial, à son animation et à la communication/sensibilisation qui sera menée autour du Contrat.

Parmi les partenaires, figurent l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de la Creuse associé à la démarche.

Ce Contrat territorial sera le 8ème puisqu'il en existe déjà 7 en cours sur le département de la Creuse. Ainsi, aujourd'hui, presque l'intégralité du territoire creusois est couvert par des Contrats territoriaux Milieux aquatiques, ce qui permet d'effectuer des travaux destinés à améliorer les aménagements de rivières. Le tout est, bien entendu, réalisé en collaboration et concertation avec tous les intervenants, en particulier les agriculteurs. Aucun aménagement n'est forcé et tous font l'objet d'une concertation. Ces démarches permettant d'améliorer la qualité des milieux ont également des incidences sur d'autres thématiques, notamment pour ce qui concerne l'eau.

Les objectifs poursuivis par ce Contrat sont pleinement en adéquation avec les orientations du Schéma départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse 2017-2021 adopté le 16 décembre 2016. Le Département est sollicité pour signer ce Contrat qui n'entraînera pas d'engagements financiers supplémentaires, étant donné que l'attribution d'éventuelles subventions s'effectuera en application du règlement départemental d'aides et après passage des dossiers en Commission permanente. Le Département, en tant que signataire de ce Contrat, maintiendra une bonne visibilité de son action dans ce domaine, conformément à sa politique « Milieux aquatiques » établie dans ledit schéma départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à approuver le projet de Contrat Territorial de l'Anglin 2020-2022, tel qu'annexé au rapport ;
- à m'autoriser à le signer, ainsi que tous les documents relatifs à son exécution ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour sa mise en œuvre ;
- à m'autoriser à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;
- à m'autoriser à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, ANNEE 2021 – 2ème TRANCHE

RAPPORT N°CD2021-04/3/25

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Depuis 2 ans, nous envisageons des propositions de programmation tout au long de l'année de façon à fluidifier la prise en compte des dossiers en fonction de leur dépôt.

Une proposition de programmation des aides à l'alimentation en eau potable, établie en tenant compte des priorités définies par le schéma départemental d'AEP et le règlement d'aides qui lui est associé, est soumise à votre approbation.

Les 9 dossiers présentés dans le tableau annexé au rapport relèvent de l'une des thématiques suivantes : sécurisation de l'alimentation en eau potable – 1 dossier –, désinfection

– 2 dossiers –, protection des périmètres de captages – 1 dossier –, étude patrimoniale – 1 dossier –, sectorisation de réseau et télégestion – 4 dossiers.

Ces 9 dossiers concernent les communes de JANAILLAT, GIOUX, SAINT-DIZIER-MASBARAUD, 2 dossiers, PONTARION, COLONDANNES, 2 dossiers, SAINT-GERMAIN-BEAUPRE et le SIAEP de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS VALLIERES.

Au titre de la programmation, le montant total pour le Conseil départemental s'élève à 38 232,95 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne sais pas si M. Gaillard en est d'accord, mais concernant la gestion de l'eau potable, j'ai le sentiment d'une volonté de l'Etat de reprendre les choses en main. D'ailleurs, la loi « 4D » que nous évoquions ce matin prévoit que les Présidents des conseils d'administration des Agences de bassin soient, non plus des élus, mais des Préfets coordonnateurs de bassin. C'est ce qui est envisagé et qu'on le veuille ou non, c'est une forme de recentralisation. Cette recentralisation va-t-elle s'accompagner de moyens supplémentaires déployés par l'Etat ? Telle est la question !

Pour ma part, je fais le lien entre cette recentralisation future et ce qui s'est passé récemment dans le département de la Creuse, avec cette réflexion lancée par l'Etat, en l'occurrence par l'ARS, sur la situation globale de l'alimentation en eau potable dans notre département. C'est ce qui nous a été présenté à l'occasion de cette réunion du Comité local de Cohésion des Territoires, le 16 avril dernier, à laquelle vous participiez aussi, monsieur GAILLARD. Je ne sais pas comment vous l'avez perçu, mais c'était quand même lourd, si j'ose dire. Les phrases exprimées par la Déléguée territoriale de l'ARS sont redoutables quant à la qualité sanitaire de l'eau potable dans le Département. La présentation a été celle d'une « expertise en vue d'une stratégie globale de gestion de l'eau en Creuse » en écho avec le schéma départemental d'AEP que nous avons voté.

Il faudra à l'évidence qu'il y ait là une priorité collective de tous les acteurs concernés. A défaut, nous n'avancerons pas véritablement, en particulier au titre de la réalisation des travaux nécessaires. Tandis que dans le schéma départemental, il était question de 90 M€ à 100 M€ d'investissements, la Préfète a parlé plutôt de 140 M€ à 150 M€ nécessaires ! Nous ne sommes donc déjà plus sur les mêmes dimensions.

La Préfète s'est référée à cette grande fragilité sur le plan sanitaire, avec – et ces mots sont les siens – « un risque bactériologique important »… « des risques physiques et chimiques majeurs »… « des eaux très acides, peu minéralisées à cause de l'état des canalisations »… « la présence naturelle d'arsenic et d'aluminium »… « les pollutions agricoles », etc. Rien qu'en matière d'unités de traitement, sur les 224 que compte le Département, 80 d'entre elles n'apportent aucune garantie bactériologique, ce qui est tout de même inquiétant. Selon l'ARS, il faudrait 140 unités de minéralisation de plus, ce qui, à 150 000 € l'unité, représente un total de 21 M€ ! Et je passe sur les risques nouveaux liés à la sécheresse, les cyanobactéries, etc.

La Préfète concluait sur un vrai risque sanitaire en termes d'alimentation en eau potable dans le département de la Creuse, sans oublier cette étude publiée par l'*UFC-Que Choisir* la

semaine dernière. La situation est particulièrement inquiétante pour 2 % des populations françaises, dont celle de la Creuse figure malheureusement d'après la carte.

Je pense que le sujet fait l'objet d'un consensus, sachant qu'il faudra absolument que ce soit l'une des priorités de l'action publique, en général – je ne parle pas simplement du Conseil départemental –, et ce dans notre département, et une priorité coordonnée entre tous les acteurs concernés ; sinon, nous ne serons pas efficaces dans les années à venir. En tout cas, personnellement, j'ai eu froid dans le dos en entendant la présentation redoutable faite par Mme DUMONT !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Monsieur LOZACH, nous avons entendu les mêmes propos qui, il est vrai, étaient particulièrement alarmistes.

Je ne dispose pas forcément de tous les éléments techniques pour confirmer si l'ARS a totalement raison ou force le trait. Il est certain que nous avons beaucoup réfléchi et travaillé sur le problème de la sécurisation en abordant le volet quantitatif, sachant que le volet qualitatif est réel. En revanche, je ne suis certain que les propos particulièrement pessimistes qui ont été tenus par Mme DUMONT soient l'exact reflet de la situation dans le Département.

Toutefois, et vous le savez puisque nous avons largement échangé à ce sujet, il est à noter un morcellement des unités de gestion, soit plus de 80 dans le Département pour 80 000 abonnés, ce qui crée un certain nombre de difficultés. Régulièrement, des prélèvements d'eau sont effectués chez les usagers, sur les captages ou les ouvrages. Ils mettent en évidence certaines contaminations qui, toutefois, ne sont pas aussi fréquentes que Mme DUMONT veut bien le dire. C'est le cas à certains endroits, mais le constat n'est pas généralisé.

En revanche, effectivement la loi est la loi et en principe, il devrait y avoir des systèmes de désinfection sur toutes les unités distribuant de l'eau potable. Seulement, et vous le savez comme moi, lorsque vous échangez avec des maires qui gèrent l'eau potable ou même des responsables de syndicats, ils vous disent que leur eau est bonne et qu'ils ne veulent pas de système de désinfection, les habitants étant susceptibles de se plaindre que l'eau ait une « odeur d'eau de javel » et d'ailleurs, c'est vrai. Cela pose donc un certain nombre de difficultés.

Dans les communes qui gèrent l'eau, chaque fois qu'il est procédé à des prélèvements, l'ARS mentionne que les résultats sont bons, mais qu'il convient d'être vigilant et de prévoir des systèmes de désinfection. Telle est aujourd'hui sa position. Nous en restons donc au stade des propositions.

En revanche, avec, par exemple, la communauté d'agglo qui a la compétence depuis le 1er janvier 2020, quand on change de calibre – et ce sera le cas pour tout le monde en 2026 –, la méthode employée par l'ARS n'est plus la même : du stade des préconisations, vous passez à celui d'injonctions, c'est-à-dire que vous êtes mis en demeure d'installer des systèmes de désinfection dans des délais impartis. Certes, nous ne sommes pas encore concernés au regard de la loi car nous n'avons pas encore une situation sanitaire, excepté à quelques endroits, j'en conviens, qui pose problème.

Quant aux sites présentant des traces de résidus de pesticide, deux sont identifiés en Creuse, l'un étant le captage du Theil sur le SIAEP des Monards dans le sud et l'autre sur le SIAEP de BOUSSAC où des molécules de pesticides ont été détectées.

Par ailleurs, les phénomènes de reminéralisation et de neutralisation sont liés, non pas à la qualité de l'eau ni à celle des canalisations, mais à la nature même du sol creusois, s'agissant d'un sol cristallin, avec un PH très acide. En termes de conséquence, il en résulte des canalisations dont la durée de vie, en moyenne d'une centaine d'années à l'échelon national, est réduite à l'échelle de la Creuse. C'est là une réalité. Qui plus est, ces systèmes de neutralisation et de reminéralisation étaient largement financés par les Agences de l'eau, en l'occurrence par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour ce qui nous concerne, et ce pendant de nombreuses années. Seulement, nous savons que, dans le cadre de ses politiques d'intervention, l'Agence de l'eau ne les financera plus à compter de 2022, ce qui pose problème compte tenu du coût de ces interventions.

Enfin, quand la Préfète avance des investissements de l'ordre de 140 M€ ou 150 M€, sont inclus des renouvellements de canalisations. Elle part du principe que sur la Creuse, les réseaux sont anciens. La durée de vie d'un réseau est en moyenne, à l'échelon national, d'une centaine d'années et comme je vous le disais à l'instant, cette durée de vie est, à l'échelle de la Creuse, réduite en raison d'un PH acide des sols.

J'ai tenu à rappeler ces éléments de contexte pour souligner que nous attend un chantier considérable. C'est d'abord ce transfert de compétence qui est un vaste sujet et une sacrée inquiétude pour les intercommunalités. Comment l'eau sera-t-elle gérée dans les années à venir à l'échelle de ces intercommunalités ? Vaste question ! Ensuite, pour ce qui est des investissements et des travaux, des réfections sont, certes, engagées, mais il va falloir avancer très vite sur la façon dont nous allons vouloir nous positionner. Enfin, il est certain que les syndicats d'eau, les intercommunalité ou le Département seul seront confrontés à des problèmes incommensurables sans certaines interventions de l'Agence de l'eau. Il faudra absolument que l'Etat s'empare de cette thématique. C'est là, en tout cas, un enjeu majeur dans les années à venir.

M. LOZACH. – En termes d'anomalie, voire de dysfonctionnement, comment est-ce possible que des points de captage de réseaux d'eau publics se trouvent encore sur des terrains privés ? Il n'a jamais été procédé à des régularisations. Je ne citerai pas de noms, mais ce sont parfois des communes importantes. Ces configurations sont pour le moins étonnantes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Oui, il nous arrive de découvrir notamment que des déclarations d'utilité publique n'ont pas été faites ou ne sont pas à jour. Comme je le disais, dans le cadre du transfert de ladite compétence, en termes juridiques, le chantier qui sera ouvert sera conséquent. Par exemple, sur un territoire que vous connaissez puisque vous y habitez, monsieur LOZACH, celui de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, territoire qui rassemble 43 communes, ce sont 23 structures qui gèrent l'eau potable : 2 syndicats intracommunautaires, 4 syndicats à cheval sur différentes Com-com et 16 ou 17 communes qui gèrent l'eau en interne. Là, je vous prie de croire que le chantier qui s'annonce est colossal !

De même, sur tous ces travaux de DUP ou de périmètres de captages, les Agences de l'eau ont financé ces programmes pendant quasiment 20 ans. Alors que certains ne sont pas lancés aujourd'hui, à la fin de l'année, leurs interventions s'arrêtent. Toujours est-il que nous avons des situations très disparates et Philippe BAYOL le sait aussi. Tandis que des collectivités ont bien avancé sur ces thématiques, sur d'autres, tout est à faire, avec une méconnaissance totale de l'état patrimonial des réseaux, des ouvrages, de la façon dont l'eau est produite, distribuée et stockée. Les situations sont vraiment très différentes d'un site à un autre et, j'en conviens, le chantier peut nourrir bien des inquiétudes.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le savons tous, c'est un enjeu essentiel dans notre département, et ce quels que soient les usages de l'eau, d'où la nécessité d'avancer vite, en comptant sur la bienveillance, l'accompagnement ou le coup de pouce de l'Etat.

Il n'en demeure pas moins nécessaire de tenir compte également des conditions climatiques de ce printemps qui sont en-deçà de nos attentes en termes de réserve de pluie, et ce pour la 5ème année consécutive.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ayant pour objet :
- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable, année 2021, 2ème tranche, annexé au rapport, d'un montant de 38 232,95 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ANNEE 2021 – 2ème TRANCHE

RAPPORT N°CD2021-04/3/26

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Deux dossiers de demandes de subventions pour l'assainissement collectif, présentés par les communes de FURSAC et de BONNAT, sont soumis à votre approbation. Ces projets sont conformes aux priorités définies par le Département dans le cadre de sa politique de soutien à l'assainissement collectif.

La proposition de programmation représente 11 137,50 €, et ce pour la création d'une chambre de dessablage et une étude diagnostic.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous continuons de donner suite aux demandes de subventions pour les dossiers prêts à démarrer.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accorder les subventions sollicitées conformément au tableau joint au rapport, et ce pour un montant de 11 137,50 €, et à

m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée à l'unanimité.)*

APPEL A PROJET MOBBIODIV'2020
« GESTION DURABLE DES HAIES DE LA CREUSE »
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE CPIE

RAPPORT N°CD2021-04/3/27

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Lors de sa séance du 25 septembre 2020, l'Assemblée départementale a délibéré favorablement à l'accompagnement du CPIE dans le cadre de l'appel à projet « MobBiodiv'2020 : Gestion Durable des Haies de la Creuse ».

Cet appel à projet vise à préserver le bocage creusois en mobilisant l'ensemble des acteurs de cette thématique. Il s'agit de mettre en place une gestion des haies viable économiquement, qui s'inscrive dans une logique « fonctionnelle » mettant en avant les bienfaits nombreux des haies sur le stockage et l'épuration de l'eau, l'érosion des sols, la protection des parcelles agricoles et le paysage.

Le Département intervient stratégiquement dans le comité de pilotage et apportera une contribution financière de 15 000 € pour la totalité du projet. Cette somme sera versée à l'Escuro-CPIE des Pays Creusois, désigné chef de file du projet. Le CPIE reversera une quote-part à chacun des membres du consortium.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions déjà parlé de ce sujet et voici donc la convention de partenariat qui vous est proposée afin de nous engager concrètement dans l'accompagnement de cette démarche à l'échelle du département de la Creuse.

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Le 26 mars dernier, le Département avait voté une subvention en direction de la Chambre d'agriculture pour ce même sujet. En fait, j'ai été saisie d'une remontée selon laquelle il y a une fin de non-recevoir de la part de la Chambre d'agriculture vis-à-vis du CPIE. Pourriez-vous savoir quelle est la raison de ce blocage entre les deux structures ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, pourquoi pas ? En tout cas, notre engagement est bien celui que nous présentons aujourd'hui dans le cadre de cet appel à projet.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Normalement, la Chambre d'agriculture est associée au projet, bien entendu.

Mme CAZIER. – En tout cas, pour l'instant, aucune relation de coopération n'est nouée de part ou d'autre.

Mme LA PRESIDENTE. – D'après ce que j'ai cru entendre à un certain moment, mais je pense que le sujet est réglé, un certain nombre d'agriculteurs s'étaient interrogés sur le fait qu'une étude serait menée sur les haies bocagères de leurs parcelles agricoles, sans qu'ils n'en aient été informés.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En parallèle, la Chambre d'agriculture porte également un projet sur les haies et nous travaillons de concert. En tout cas, la Chambre d'agriculture est bien impliquée dans ces projet de gestion durable des haies.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'aurais pu attendre l'examen du rapport concernant le Plan d'Intervention Végétation 2021-2022 pour intervenir, mais puisque nous parlons de haies, l'occasion m'en est donnée.

En ce moment, un chantier important est en cours entre CHENERAILLES et CRESSAT, des engins, en l'occurrence un grapin, arrachant les haies sur plusieurs kilomètres pour l'élargissement de la voirie. Est-il prévu de les replanter ? Si c'est le cas, très bien ! Si ce n'est pas le cas, c'est toujours compliqué de demander à d'autres d'être exemplaires si nous-mêmes ne le sommes pas totalement. Néanmoins, la question est ouverte, ne sachant pas ce qu'il est prévu.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour élargir la chaussée, il fallait engager un certain nombre de travaux sur des espaces, du reste agricoles, avec des haies et des arbres. Moi qui passe sur les lieux de ce chantier, peut-être pas tous les jours, mais presque, j'ai pu y porter mon attention. Je suppose que dans le cadre des travaux prévus et organisés par nos équipes du Conseil départemental, cette question a été résolue sous l'angle des travaux, n'est-ce pas, monsieur MERPILLAT ?

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire. – Dans le cadre des travaux de finition, nous veillerons à coller au mieux à la situation antérieure afin d'assurer une insertion paysagère optimale.

Mme LA PRESIDENTE. – Si des haies devaient être replantées, peut-être le seraient-elles sur les propriétés des riverains. Dès lors, pourquoi ne pas nous engager dans une démarche visant à être à leurs côtés ? Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient et c'est même une très bonne proposition que vous faites. Dès que le chantier aura avancé, nous pourrons échanger avec les propriétaires pour envisager, au lieu d'installer une clôture, comme c'est le cas habituellement, de replanter une haie. C'est une excellente suggestion, monsieur LEGER.

La parole est à M. MORANÇAIS qui souhaite rebondir, connaissant bien cette route.

M. MORANÇAIS. – Sur ce secteur, les haies ont été arrachées pour permettre l'élargissement de la route. Il eût été difficile de procéder différemment et ces haies ne présentaient pas un caractère exceptionnel, tout comme les arbres et les bois.

Quant à ce projet de replantation, il faudra voir ce qu'il en sera avec les propriétaires exploitants. Peut-être sera-t-il nécessaire d'envisager des perspectives de plantations d'arbres, ne serait-ce que pour abriter les animaux, mais ce ne peut être qu'en accord avec eux.

Au vu de la végétation alentour, le secteur, même à la sortie de CHENERAILLES, est très préservé avec des étangs de chaque côté. L'environnement local n'est donc tout de même pas dénaturé.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous déposiez ce matin une motion d'urgence concernant la future PAC dans laquelle figurent, me semble-t-il, des indemnités compensatoires – et ce serait à juste titre – dans le cadre des annuités sur les territoires ruraux et – pourquoi pas ? – dans le cadre de l'entretien et de la gestion des haies. Les riverains exploitants bénéficieront peut-être d'aides dans la future PAC pour replanter des haies. Pour notre part, nous les aiderions volontiers et pourquoi ne pas mobiliser des jeunes, des collégiens ? Toutes les idées sont bonnes à prendre !

Si nous nous sommes engagés dans cet appel à projet « MobBiodiv'2020 », tandis que j'entendais des remarques interrogatives sur le sens de cette démarche, c'est bien parce que nous sommes tout à fait conscients de l'intérêt des haies. Nous avons évoqué la question de la ressource en eau, de la protection contre l'érosion des sols et de la protection d'un habitat naturel pour les espèces, renards, rongeurs, etc. Je ne m'engagerai pas dans une dissertation à ce sujet, sachant que bien d'autres en parleraient mieux que moi.

En tout cas, vous avez raison, monsieur LEGER, nous avons bien conscience de l'intérêt de ces haies, tout comme des espaces zones humides qui, malheureusement, ont été impactés par certains travaux depuis de nombreuses années et à une époque où l'on oubliait de mettre en place des mesures compensatoires. Nous n'avons été saisis de ces dossiers que voilà une dizaine d'années.

En tout cas, question pertinente, monsieur LEGER, et très bonne suggestion ! M. MERPILLAT a d'ailleurs enregistré ces remarques.

Enfin, madame CAZIER, je veillerai personnellement à vérifier la dissipation de toute tension à ce sujet entre le monde agricole, la Chambre d'agriculture qui le représente en partie et la démarche d'appel à projet dans laquelle s'est engagé le CPIE avec, à ses côtés, le Conseil départemental.

Chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur les propositions visant :
- à approuver et à m'autoriser à signer la convention annexée au rapport ;
- à imputer la dépense liée au financement de l'étude, soit 15 000 €, sur le budget prévu à cet effet, chapitre 907.38, article 2031 ;

- à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CONVENTION POUR L'ANNEE 2021
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE

RAPPORT N°CD2021-04/3/28

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Le Département et le CEN, au travers d'un accord-cadre 2014-2020, ont coordonné leurs efforts sur la mise en valeur du patrimoine naturel de la Creuse.

Un avenant à l'accord-cadre, intervenu en 2015, augmente le périmètre d'intervention du CEN avec la mise en place d'une expérimentation visant la restauration de landes sèches en vallée de la Creuse par pâturage extensif ovin.

Au vu de la nécessité de ne pas interrompre ces actions en 2021 et dans l'attente de la réécriture d'une convention renforcée en 2022, il est proposé de signer la convention pour 2021, jointe en annexe du rapport.

Cette convention englobe les deux concepts :

• Valorisation du patrimoine naturel de la Creuse :
Des interventions sur 3 sites sont réalisées chaque année. lesquels sont les suivants :
- Mares de Lussat et de Saint-Loup, s'agissant d'un ensemble de 6 mares en convention ;
- Lande des Combes de la Cazine, s'agissant d'un bail avec la commune de Colondannes ;
- Lande du Puy Raynaud, s'agissant d'une convention avec la commune de Clairavaux.
Les principaux écosystèmes considérés sont des zones humides et des landes.

• Expérimentation visant la restauration de landes sèches en vallée de la Creuse par le pâturage extensif ovin. Cette action a notamment pour objet d'augmenter le périmètre de pâture et de favoriser la transhumance afin de rendre viable une exploitation ovine et d'assurer la conservation de landes sèches.

Concernant les modalités d'intervention, le Département intervient stratégiquement dans le comité de pilotage et apportera une contribution financière respectivement de 10 000 €, d'une part, pour la valorisation du patrimoine naturel de la Creuse et, d'autre part, pour l'expérimentation visant la restauration de landes sèches en vallée de la Creuse par le pâturage extensif ovin.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions tendant :
- à approuver la convention annexée au rapport et à m'autoriser à la signer ;
- à imputer la dépense liée au financement de ces actions sur le budget prévu à cet effet :
  Investissement : chapitre 917.38, article 204226 (valorisation),
  Fonctionnement : chapitre 937.38, article 657474 (expérimentation) ;

- à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE 2021-2022

RAPPORT N°CD2021-04/3/29

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous est proposé par l'Etat de signer cet accord départemental de relance 2021-2022.

Je ne reparlerai ni du contexte que nous connaissons ni des actions que nous avons entreprises pour gérer cette crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19. C'est au titre de cet engagement soutenu qui a été déployé au cours de l'année 2021, comme nous restons disponibles aux côtés de l'Etat pour intervenir auprès de la population creusoise en tant que de besoin, que ce dernier est revenu vers nous dans le cadre de cette grande stratégie nationale.

Le 3 septembre dernier, le Premier ministre annonçait un plan de relance exceptionnel de 100 Md€ pour répondre à la situation inédite que traverse notre pays. L'objectif est une relance par l'investissement, avec des emplois sauvegardés dans des périodes qui pourraient s'avérer turbulentes, avec une augmentation du chômage partout en France.

La mise en œuvre rapide de ce plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. Il est prévu sur 2 ans, avec un engagement à réaliser ces travaux promptement, s'agissant de commandes publiques des collectivités avec des cofinancements de l'Etat.

Lorsque Mme la Préfète est revenue vers nous pour échanger sur cet accord départemental de relance, nous étions encore dans la construction du futur CPER engageant la Région, l'Etat et les territoires dès cette année 2021. C'est donc *via* ce plan de relance que les CPER sont quelque peu décalés dans le temps, CPER dont le premier volet s'intitule : « Plan de relance ». Sans chevauchement aucun, ce sont les deux premières années du CPER qui figurent sous cet intitulé.

Dans ce contrat, l'Etat souhaite mettre en avant ce à quoi il contribue dans notre département. C'est donc un rappel de ses engagements en termes d'ingénierie avec l'ANCT, mais aussi des financements qu'il dédie aux projets, notamment des collectivités. L'Etat préconise que l'ingénierie de la Région *via* ses contractualisations avec les territoires qui se sont constituées sur lesdits périmètres et l'ingénierie que nous consacrons, nous, dans le cadre des politiques territoriales sur nous menons, soient des « plus » pour accompagner l'apport en ingénierie de l'ANCT. Sans trahir de secret, nous avons juste pris conscience que l'ingénierie ANCT dans le Département représentait, non pas une nouvelle compétence supplémentaire, mais une refonte des compétences présentes au sein des services de l'Etat – DDT, DREAL ou agences telles que l'ADEME –, qui se rassemblent au service d'un projet d'une collectivité.

Les financements alloués dans le cadre de ce plan de relance feront l'objet d'une stratégie de communication partagée, avec le souhait d'une priorisation pour la réalisation des travaux localement, s'agissant d'un accord départemental de relance, et d'un processus de priorisation des entreprises locales, bien évidemment dans le respect du cadre juridique de la commande publique.

Les communautés de communes et communes ont également été sollicitées pour inscrire leurs projets structurants. Le soutien à leur égard a donc été renforcé, que ce soit *via* la DETR ou la DSIL.

Par ailleurs, il nous importait de savoir ce que nous pouvions inscrire dans le cadre de cet accord départemental de relance et quels financements nouveaux l'Etat y apporterait ; sinon, quel eût été l'intérêt de signer un tel accord ? Ce fut donc mon mot d'ordre qui a permis d'être le fil conducteur dans le cadre de cette démarche d'écriture d'un protocole d'accord entre l'Etat et le Conseil départemental de la Creuse.

Concernant la transition écologique environnementale, le sujet est bien présent dans le plan de relance et doit concerner tout projet.

Au titre de la protection et de la valorisation des ressources du territoire, l'accent est mis sur la sécurisation de la ressource en eau potable et sur l'objectif visant à favoriser le développement des circuits courts. Les avancées sont notables avec le Projet Alimentaire Territorial dont les premières pistes d'actions commencent à être ébauchées.

S'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments, de la réhabilitation du bâti existant et de la modernisation des équipements sportifs et culturels, je vous rappelle que, sous la houlette de Thierry GAILLARD, une étude avait été faite pour définir les travaux programmatiques et déterminer leurs incidences précisément sur cette thématique, si bien que nous étions prêts. C'est ce que j'ai mis en avant pour que nos projets puissent démarrer au plus vite : la création d'une chaufferie biomasse au le centre de vacances de Super-Besse, la rénovation énergétique et la modernisation du fameux gymnase de la Pigue au collège Martin Nadaud, les bâtiments de la Bibliothèque départementale qui sont de vraies passoires énergétiques et le réaménagement du Centre culturel et artistique Jean Lurçat à AUBUSSON.

Les services ont, à maintes et maintes reprises, engagés une réflexion sur l'organisation des bâtiments utilisés par le Conseil départemental, s'inscrivant dans la perspective du schéma d'accessibilité des bâtiments publics. A cette occasion, l'intérêt a été perçu de réinvestir un projet autour de l'ancienne caserne Lelièvre. Je pense notamment aux deux UTAS de GUERET totalement inaccessibles aux personnes en situation de handicap. Ce projet pourrait s'inscrire dans le deuxième volet du Fonds de valorisation des friches industrielles, compte tenu de son intérêt pour le public, les usagers et, bien entendu, la ville de GUERET.

Dans le cadre des politiques d'accueil et d'attractivité du territoire engagées par les EPCI, le Conseil départemental et Creuse Tourisme, nous avons voulu mettre en avant les nouveautés visant à dynamiser l'accès à l'emploi, que nous avons lancées. Pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, nous avons prévu d'écrire un nouveau PDI, Plan départemental d'insertion. Par ailleurs, l'Etat a souhaité inscrire dans cet accord départemental de relance – Mme la Préfète y croit particulièrement – l'une des fiches actions qui avait été portée dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse : la création d'une école de la deuxième chance.

Concernant l'accompagnement de la transformation numérique du territoire, le Conseil départemental a manifesté son souhait d'accueillir 9 conseillers numériques qui seront déployés sur le territoire, en partenariat avec les EPCI. C'est également la généralisation de la dématérialisation des processus internes que nous mettons en place de façon renforcée avec ce contexte de crise que nous connaissons depuis un an. C'est encore la simplification des

démarches administratives pour les usagers par le développement de l'E-administration et des outils de gestion de la relation citoyen, que nous pourrions, du reste, partager avec d'autres collectivités si celles-ci en étaient saisies. Par exemple, dans le cadre des procédures de télépaiement, la mutualisation nous permettrait de gagner en efficacité et en coûts.

Le fait de favoriser l'accès à la culture et au sport, avec la création d'un chéquier « Sport -Culture » à destination des collégiens, les achats de livres auprès des libraires pour la Bibliothèque départementale de la Creuse, se traduit par un coup de pouce au tissu associatif local.

Quant à promouvoir un tourisme local et écoresponsable, la réhabilitation de la longère de l'étang des Landes a été retenue à l'échelle Massif central dans le cadre des projets dits « démonstrateurs ». Le fléchage de fonds importants se traduit par une participation vraiment minime du Conseil départemental. Par ailleurs, c'est le renouvellement du « Chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine », instauré par la Région, dispositif dans lequel le département de la Creuse s'est inscrit.

Enfin, dans le cadre du travail que nous avons engagé à la fois avec l'ARS, la CPAM 23, la MSA Limousin et surtout les Conseils des Ordres et les collectivités, nous contribuons à l'accueil de nouveaux professionnels de santé *via* le Plan Santé + 23 et les politiques d'accueil que nous construisons avec les intercommunalités.

Tels sont ainsi synthétisés, chers collègues, les projets inscrits dans le cadre de cet accord départemental de relance, sur lesquels je vais vous inviter à débattre.

Si je soumets cet accord départemental de relance à cette assemblée plénière, sachant que nombreux ont été les échanges hebdomadaires, voire pluri-hebdomadaires depuis plusieurs mois, c'est bien parce que nous avons été entendus et je m'en explique. J'ai délivré à Mme la Préfète de Région et au SGAR le message selon lequel il n'était pas question pour le département de la Creuse, alors que nous devions bénéficier de 3,3 M€ au titre de la DSID, de nous engager dans un plan de soutien aux territoires, aux entreprises et aux collectivités nous attribuant moins de financements fléchés. Tant que ma requête n'était pas actée, j'avais dit que je ne proposerais pas cet accord départemental à l'Assemblée départementale. Le message a été entendu et j'en suis satisfaite puisqu'il nous est promis une enveloppe de 4,4 M€. L'Etat s'est empressé de le faire figurer dans les premières lignes de la rédaction de cet accord départemental. Tel est aussi l'objet de cette contractualisation !

Le débat est ouvert, mes chers collègues.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Merci, madame la Présidente, d'avoir précisé pourquoi nous sommes invités à nous prononcer aujourd'hui sur cet accord départemental. Je suis là assuré d'avoir l'explication pertinente, sachant que j'en avais imaginé d'autres.

Comme nous avons dit ce matin, nous ne pouvons qu'être pour le Plan de relance. Toutefois, j'ai été quelque peu déçu l'autre jour, lors du Comité local de Cohésion des Territoires. En effet, la Sous-préfète nous a annoncé un montant alloué à la Creuse de 41 M€, mais avec 9 M€ consacrés aux allègements fiscaux pour les entreprises et 18 M€ ou 19 M€ au

titre des activités partielles, le reste n'étant pas particulièrement bien pourvu. J'aurais tendance à dire que c'est bien, mais peut mieux faire sans doute !

Ce matin, nous étions tous *a priori* d'accord pour regretter que le PPC soit tombé progressivement dans une sorte d'atonie. Certes, nous avions tous compris depuis le début qu'aucun financement supplémentaire ne serait accordé puisque c'était présenté comme une forme de remobilisation, d'optimisation des crédits et des dispositifs déjà existants.

J'en viens donc à notre accord départemental et j'ai besoin de vous, madame la Présidente, et de vos explications car je me pose une question : qu'y a-t-il de nouveau dans cet accord de relance ? La sécurisation de la ressources en eau existe déjà et d'ailleurs, nous en avons parlé précédemment à l'occasion d'un rapport. Concernant le développement des circuits courts *via* le PAT, voilà longtemps que c'est en cours. Quant à la dynamisation de l'accès à l'emploi, c'est notre cœur de métier. Le déploiement de conseillers numériques était un projet dans les tuyaux. Le programme « Dites… 23 ! » a été voté voilà un an et demi. Alors, quels sont très précisément les nouveaux dispositifs avec ce Plan de relance et pour quels montants ? Sommes-nous au-delà de ce qui existait déjà et que nous remobilisons à l'occasion d'un rapport ? Ou cet accord départemental est-il l'objet de nouveautés ? Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des précisions à ces questions ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison depuis ce matin en ce sens que nous nous rejoignons sur ce sujet. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je ne suis jamais disposée à signer n'importe quoi sans que ce ne soit justifié par un intérêt pour notre territoire.

Moi aussi, j'ai été très surprise lorsque j'ai été destinataire de ce projet d'accord et quand j'ai pu prendre connaissance de son premier libellé. Je n'avais pas imaginé qu'il puisse être question de communication. En fait, j'ai très vite compris qu'il s'agissait d'une communication commune et que l'Etat souhaitait que nous communiquions sur sa vision et sur ses démarches. Cela m'a instantanément rappelé notre émotion quand dans le Plan Particulier pour la Creuse, nous avons vu arriver quelque 4 M€ pour rénover la Cité administrative de GUERET ou quelques millions d'euros pour renouveler des couches de roulement sur la RN 145. *Bis repetita*, me suis-je dit ! Vous aurez compris que cela ne m'engageait pas à poursuivre.

Avant de dire ce qui suscitait le plus mon intérêt et je vous l'ai déjà expliqué, l'Etat s'engage dans cet accord à financer un certain nombre d'opérations dont celles listées dans l'article 3 auquel vous vous référiez, s'agissant de la sécurisation de la ressource en eau potable. Dans cet article, il est clairement mentionné 6 projets de remplacement de réseaux AEP fuyards. J'espère que l'Etat et l'Agence de l'eau s'y tiendront et que ces projets identifiés comme ceux de première urgence seront réalisés. Souhaitons que les collectivités ou les syndicats qui portent ces réseaux seront prioritaires et n'auront pas de mauvaises surprises. En tout cas, c'est écrit et donc gravé dans le marbre.

Dans l'article 5 également, intitulé : « Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments », il est cité 3 projets devant faire l'objet d'un engagement financier commun, projets que nous avions évoqués lors du vote du budget primitif : la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du collège de DUN-LE-PALESTEL ainsi que la création d'une chaufferie biomasse à la fois au centre de vacances de Super-Besse et au collège de CROCQ. Ce sont là des programmes de travaux qui s'inscrivent dans la transition écologique. C'est la raison pour laquelle ils sont retenus dans le cadre de cet accord de relance.

Enfin, au sujet de la DSID que j'évoquais précédemment, dans le chapitre 1 : « Objet de l'accord, article 1 : « Objet de l'accord de relance », au troisième paragraphe, il est écrit : « Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental, la DSID, renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée au plan de relance. A ce titre, le Département bénéficie d'un montant total, pour l'année 2021, de 4,4 M€ de DSID, soit une augmentation de 32,4 % par rapport au montant de la dotation de 2020, soit 3,3 M€. » Par conséquent, par le biais de cet accord de relance, il nous sera accordé 1,1 M€ supplémentaire dans le cadre de ce qui nous intéresse, s'agissant de la programmation de travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments. Je ne vous cacherai pas que la liste était bien plus longue puisque nous avons d'autres projets dans les tiroirs. Seuls ceux présentés dans cet accord de relance ont été retenus compte tenu de mon exigence visant à bénéficier au titre de la DSID d'un montant supérieur à celui des années précédentes.

En fait, nous l'avons dit, l'Etat nous engage à faire ce qu'il souhaite et semble, pour l'instant, être prêt à consacrer les financements correspondants. Néanmoins, mon message à Bordeaux a été très clair : le Conseil départemental n'avait probablement aucun intérêt à signer quelque contrat que ce soit, si ce n'était qu'au bénéfice de la communication pour le Gouvernement. Tel était le fond de la vraie question ! Après tout, je me suis dit que nous pouvions peut-être faire confiance à l'Etat puisque Alain Rousset lui-même signait ce premier volet du CPER « Accord régional de relance » voilà quelques jours à Bordeaux avec Mme Fabienne Buccio, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, et en présence de Mme Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ! *(Sourires.)*

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Dans la période actuelle, pour certaines institutions, la tentation est grande de tout additionner et de tout mettre dans certaines cases. Aujourd'hui, avec ce rapport, c'est la case « Plan de relance ». Un autre jour, c'est la case « Plan Particulier pour la Creuse » ! Y figurent des dotations, des subventions, des exonérations, tout ce qui est lié aux zonages, les prêts garantis par l'Etat, les financements de projets en cours ou de nouveaux projets, voire de de projets dormants mais qui ressuscitent, donc des natures de projets de toute sorte.

Il était absolument vital, point qui fait l'objet d'un consensus plein et entier, de passer d'un plan d'urgence à un plan de relance. Seulement, je suis étonné que l'Etat n'ait proposé qu'une durée réduite de 2 ans, 2021-2022, ce qui supposerait qu'en 2023, il n'y aurait quasiment plus de séquelles et d'impacts de cette pandémie sur le plan économique et social. Je veux bien croire que nous assistions à une sorte de frénésie dans la reprise de la consommation et des investissements quand nous sortirons de la pandémie. Je doute néanmoins qu'en 2023, nous serons totalement revenus à la situation antérieure, d'autant plus que l'année 2021 sera en grande partie oblitérée par ce qui se passe au niveau européen. Il faut savoir que sur les 100 Md€ du plan de relance français, 40 Md€ proviennent de l'Europe ! Qui plus est, il faut que ce plan soit adopté par tous les parlements des 27 Etat membres, ce qui va s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous serons alors en 2022 et le temps de monter les dossiers, d'engager toutes les démarches et de suivre tous les processus, nous serons très vite parvenus à la fin de l'année 2022.

En résumé, nous avons, il est vrai, un sentiment d'habillage dans ce qui est aujourd'hui présenté, tout étant devenu « relance », si je puis dire. C'est pourquoi je conclus en disant que lors du bilan et de l'évaluation, il faudra tout de même faire la part des choses, comme l'on dit, avec un véritable discours de vérité sur la valeur ajoutée qui aura été suscitée par le Plan de relance. Je prends un exemple flagrant, celui de la DETR, dotation hautement symbolique pour les communes et les intercommunalités. Au début de l'année 2020, la notification pour la Creuse représentait 13,9 M€. Très bien ! Tout le monde s'en réjouissait, s'agissant de la deuxième dotation par habitant de France. Seulement, problème en cours de route, pour financer le Plan d'urgence, ladite dotation a été amputée de 500 000 €, si bien qu'elle ne s'élevait plus qu'à 13,4 M€. Cette année, en 2021, la voilà qui remonte à 13,9 M€. Question : un « plus » aurait-il été apporté par le Plan de relance ? Le tout pour dire qu'à partir de projets très précis et très concrets, il faudra faire la part des choses et savoir ce qui aura été véritablement apporté comme bonus à la Creuse *via* ce Plan de relance.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je tiens à revenir sur la perspective de la création d'une école de la deuxième chance, projet qui s'inscrivait, en effet, dans le cadre d'une fiche action du Plan particulier pour la Creuse. Je suis quelque peu surprise de voir figurer ce projet dans cet accord départemental de relance puisque, depuis, certaines modalités ont avancé et d'autres reculé.

Or le constat est le même : de plus en plus de jeunes de 16 à 25 ans se retrouvent, à la sortie de leur école, sans aucun diplôme et sans aucun projet de vie ou professionnel. Nous comprenons bien que ce constat ne s'est pas amélioré avec la crise sanitaire, la réalité s'étant dégradée et cette dégradation s'accentuera encore à la sortie de cette crise.

La question qui avait été soulevée et qui demeure visait à ne pas encore superposer une couche qui s'ajouterait à ce « millefeuille », mais à créer une complémentarité. Nous avions participé avec Armelle MARTIN à des réunions à ce sujet et il semblait qu'une antenne pouvait être trouvée au plan, non pas de la Région Nouvelle-Aquitaine, mais de l'ex-Région Limousin et se situer éventuellement en Creuse, avec deux sous-antennes en Haute-Vienne et en Corrèze. La perspective devait être celle de la complémentarité : une seule porte d'entrée et une seule porte de sortie pour ces jeunes, débouchant sur un projet de vie et un projet professionnel avec Pôle Emploi comme partenaire privilégié.

Quelle est la place du Conseil départemental dans ce projet ? Force est de reconnaître que rien n'a vraiment avancé à cet égard. Lors des dernières réunions auxquelles nous avons assisté avec Armelle MARTIN, nous avons défendu le Département et la vocation de GUERET nous a paru assez cohérente par rapport à ce territoire rural, mais nous en sommes restées là. Je ne sais pas si vous avez connaissance d'avancées à ce sujet, mais nous, non !

Nous avons bien l'impression, comme le disait M. LOZACH, d'un projet ressuscité, qui était resté enfoui. Nous en sommes là.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Moi aussi, j'ai été quelque peu surprise de voir resurgir des projets qui figuraient dans des fiches actions, mais sans vraiment faire l'objet d'avancées. C'est, en tout cas, notre sentiment, nous Conseil départemental, d'autant que nous étions

intéressés par d'éventuelles perspectives. Il en est de même du Pôle des Energies renouvelables dont nous parlions précédemment. Nous avons été « agités » par des perspectives qui nous ont mobilisés. Nous avons affiché notre intérêt, disant que nous saurions répondre présents si nous étions sollicités. Pour autant, nous ne savons plus bien quel est le chef de filât susceptible d'avancées ou non. Je crains malheureusement que ce soit le lot d'un grand nombre de fiches actions du fameux Plan Particulier pour la Creuse.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En complément, je tiens à dire que l'école de la deuxième chance ne faisait pas vraiment l'objet d'une fiche action du Plan particulier pour la Creuse lors de la réflexion. C'était plutôt un projet inspiré par la Préfète Mme Virginie DARPHEUILLE qui nous a imposé ou engagé dans cette réflexion, en mettant en concurrence deux dispositifs : l'EPIDE et l'école de la deuxième chance.

Il est heureux que ce projet de création d'une école de la deuxième chance ressurgisse car, comme l'a dit Isabelle PENICAUD, un grand nombre de jeunes sont actuellement au bord du chemin, sans qu'il ne soit répondu à leur demande. Il est aussi très compliqué de les engager dans une formation professionnelle, sans avoir de sas préalables. Tel est peut-être l'objet de cette école de la deuxième chance.

Quant au libellé figurant à la page 394, je m'interroge sur la position, sinon la réaction de M. Rousset, sachant qu'une partie importante du financement de cette école de la deuxième chance relève de droit de la Région, la formation professionnelle étant une compétence régionale. C'est une précision qui mérite d'être dite, s'agissant d'un cofinancement Etat, Région, collectivités territoriales, avec l'appui du Département. Précisément, avez-vous commencé à réfléchir à l'accompagnement du Département dans le cadre de ce projet ? Ou le libellé à ce sujet figurant dans l'accord départemental de relance reste-t-il à préciser quant à un plan d'action ?

En tout cas, j'ai aussi l'impression que rien n'avance vraiment. La dernière réunion à laquelle j'ai assisté à ce sujet dans le cadre de l'agglo date de voilà un an et ce n'était qu'un état des lieux. Depuis, nous n'avons pas vraiment avancé sur la question. C'est d'autant plus dommage que la jeunesse est aujourd'hui en grande souffrance.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage tout à fait votre propos et je réitère ce que j'ai dit à l'instant : si nous sommes sollicités pour accompagner la démarche, nous serons à l'évidence présents. Seulement, il faut aussi savoir quelles sont les intentions de l'Etat. En annonçant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Président de la République avait dit qu'aucun jeune ne devait quitter l'école de la République à 18 ans sans la perspective d'une formation ou d'un diplôme. Où en sont ces engagements ? Que sont devenues ces promesses ?

C'est avant tout une question de l'Education nationale de ne pas laisser des jeunes sortir du système scolaire sans accompagnement. Nous, Conseil départemental, nous n'avons jamais abandonné les jeunes mineurs qui nous sont confiés. Nous les accompagnons et nous continuons de les accompagner jusqu'à 21 ans lorsqu'ils suivent des formations d'apprentissage. Que l'Etat en fasse autant ! Qu'il ne se retourne pas à l'occasion d'un plan dans un département comme la

Creuse pour solliciter je ne sais qui, avec le constat deux ou trois ans après que rien ne s'est passé ! C'était un sujet qui avait émergé de réflexions d'élus, lesquels se tournaient en toute légitimité vers l'Etat qui, lui-même, avait mis en place et organisé ce Plan Particulier pour la Creuse. Je suis persuadé que sur ce projet d'école de la deuxième chance, la Région sera partante, mais ce n'est pas à nous de nous occuper de tout et de tout le monde, alors que nous n'en avons ni les compétences ni les moyens. Nous devons donc nous méfier et ne pas oublier que vouloir trop faire, c'est rendre service à l'Etat qui, par ailleurs, se désengage.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Mon intervention vise à faire part plus d'une information qu'un commentaire.

Nous avons appris hier que, dans le cadre du Plan de relance, la Mission locale était retenue au titre d'un appel à projets de lutte contre la pauvreté pour les jeunes de moins de 25 ans. La Mission locale a porté ce projet avec un consortium d'une douzaine d'associations ayant notamment pour vocation le logement et la formation professionnelle.

D'après l'information que j'ai reçue, cette école de la deuxième chance aurait peut-être une possibilité de rebond avec l'agglo de Limoges qui se positionne à ce titre. Mme la Préfète qui s'est réellement engagée à la fois dans le PPC et le Plan de relance m'indique espérer obtenir une ouverture et un partenariat afin que la Creuse puisse trouver une place dans ce projet développé aujourd'hui par l'agglo de Limoges. Pourquoi pas ? C'est ce que j'ai répondu à la question qu'elle m'a posé en tant que Président de la Mission locale.

N'oublions pas néanmoins que le PPC a une origine : la fermeture de GM&S. A un moment donné, la Creuse, notamment le territoire de LA SOUTERRAINE, doit y retrouver « ses petits ». L'agglo de Limoges est-elle prête à ouvrir un partenariat plus important vers le nord de la Creuse et LA SOUTERRAINE ? Nous le verrons dans les semaines et les mois à venir !

Mme LA PRESIDENTE. – Récemment, j'ai signé un courrier de soutien à la démarche dans laquelle s'est engagée la Mission locale.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Il faut bien avoir présent à l'esprit que cette école de la deuxième chance n'est surtout pas une école au sens entendu communément. L'Education nationale atteint ses limites, sachant que ces jeunes sont déscolarisés et allergiques à ce mot même d'école. C'est donc dans un autre cadre qu'ils ont quelques chances de rebondir.

Dans ce type de situation, c'est, certes, un constat d'échec, mais il est vrai que l'école ne peut pas tout faire non plus. Pour ces jeunes, il n'est pas souhaitable que ce soit l'école susceptible de leur servir de point d'appui pour rebondir. Il faut vraiment que ce soit hors les murs, si j'ose dire, hors l'école.

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends, mais qui est garant de compétences en matière pédagogique, sinon le système scolaire Education nationale ? A mon sens, c'est à l'Education nationale de construire cette école hors les murs et de mettre en place des formations adaptées à ces jeunes. Je ne crois pas que la Région soit compétente à elle seule, et le Conseil départemental l'est encore moins ! L'égalité des chances suppose que par diverses façons, différents programmes, l'école s'adapte. Elle a bien dû s'adapter, avec difficulté certes, à la question du handicap dans le cadre scolaire. C'est à l'Education nationale de donner plus de moyens, sans en demander davantage aux enseignants qui, je suis d'accord, ont eux-mêmes suffisamment à faire.

Parler d'apprentissage et d'éducation, c'est, pour moi, l'école de la République et pas uniquement celle telle qu'à 99 %, on la conçoit. Attention à ne pas aboutir à ce que d'autres soient là en termes d'accompagnement sans avoir cette vision très républicaine sur ces questions.

Voilà trois semaines, j'avais pris connaissance sur mon agenda d'une réunion en visio consacrée au PPC, ce dont je me réjouissais. J'avais donc demandé que certaines de nos équipes soient à mes côtés pour balayer le listing d'actions. J'imaginais que nous parlerions des actions et qu'un point serait fait ou que des crédits non consommés seraient réorientés… et que sais-je encore ! Finalement, à cette réunion censée concerner le Plan particulier pour la Creuse, il était ajouté « et déploiement territorialisé du Plan de relance – Etat d'avancement ». En effet, nous avions à l'écran un édito de Mme la Préfète et de la Sous-préfète Mme MALLICK, chargée de mission Plan de relance et Plan particulier pour la Creuse, intitulé : « Plan de relance et chiffres en Creuse ». Par conséquent, plus rien à voir avec le fameux travail que nous avions réalisé avec les fiches actions du PPC ! L'objectif ne semblait plus être le même puisque nous étions tous d'accord pour souligner la nécessité de regagner de la population et de rendre notre territoire attractif, après les nombreux licenciements à LA SOUTERRAINE, chez GM&S. Or ce Plan de relance ressemble à une ode à la mobilisation de l'Etat. Pourtant, la campagne électorale pour l'élection présidentielle n'est pas encore ouverte. Bref, je n'en dirai pas plus, mais que de déceptions sur cette réunion qui a tout de même duré plus de 3 heures !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Depuis ce matin, nous sommes tous à regretter les failles et l'épuisement de ce PPC dans le cadre duquel l'Etat a sa part de responsabilités. Quid quant à nous ? Je me pose la question car je n'ai pas oublié la feuille de route tracée par le Président de la République à l'Elysées en octobre 2017, visant à nous inviter à créer une sorte de laboratoire d'innovation rurale, un intitulé, certes, clinquant ! Oui, je me pose parfois la question de savoir si nous avons pris ce temps de réflexion préalable, me demandant si tous, sans pointer qui que ce soit du doigt, nous ne nous sommes pas finalement contenter d'empiler ce qui nous manquait depuis tant d'années. Il est de bon ton de critiquer l'Etat, lequel a sa part de responsabilités, mais il convient toujours aussi de nous interroger et c'est une question que je me pose parfois : quelle est notre part de responsabilités dans cet écueil ? Au bout de 4 ans, nous voyons bien que ce PPC s'est épuisé et que pour le relancer – sans mauvais jeu de mots ! –, on le recycle en partie à travers le Plan de relance.

Moi aussi, sur mon agenda, j'avais marqué : « PPC ». Or en me connectant à la visio, je me suis aperçu, et je constate que je ne suis pas le seul, que le travail portait essentiellement sur le Plan de relance, avec une Sous-préfète particulièrement compétente. Ce n'est donc en rien

un problème de personne, que ce soit Mme MALLICK ou Mme DARPHEUILLE, mais force est de constater que ce PPC s'est englué au fil du temps.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous connaissez ce document, format A4, des chargés de mission, qui vous a été présenté. Grâce à ces derniers, lorsque la préfecture nous sollicitait, nous répondions positivement partout où il n'y avait pas de porteurs de projets ou d'actions qui avaient un sens à l'échelle départementale. Grâce à ces chargés de mission sur un certain nombre de thématiques, nous étions là pour porter une partie de la stratégie qui était celle des élus de ce département. Certes, il s'agissait de 50 000 €, voire 100 000 € par-ci par-là pour cofinancer des postes. Mais quand s'affichaient plusieurs millions d'euros sur des projets d'équipement, il n'était pas possible que ce soit le Département qui, seul, les porte. Alors, nous n'avons malheureusement eu qu'à déplorer aucune avancée. Seul, cet important projet de rénovation de l'hôtel thermal d'EVAUX-LES-BAINS, d'un coût de 6 M€, a bénéficié du concours de la puissance publique et de la Banque des Territoires. A l'échelle d'une petite ville de 1 300 habitants, il fallait, pour être opérants, que beaucoup se rassemblent, y compris dans une démarche collaborative.

A part ce projet, d'autres ont-ils été impulsés ? Nous avons largement échangé, et je sais que les avis sont très partagés, sur le dispositif « Petites villes de demain ». Ce programme ne méritait-il pas une vision départementale ? Ces petites villes, tout de même au nombre de 22, ne pourraient-elles pas écrire une page qui pourrait s'appliquer à d'autres bourgs dans le Département et qui s'intitulerait : comment inventer une méthode qui pourrait être partagée ? Comment aller chercher des financements ? Nous le savons tous, il ne s'agit pas de faire des études pendant 2 ou 3 ans avec les élus et les habitants du bourg pour imaginer comment recréer le village rêvé ! Nous avons le savoir-faire, sans même avoir besoin de financements de l'Etat. Nous pouvons compter sur l'Arban dont la vocation est de coopérer pour bâtir et aménager autrement. Parmi de très beaux exemples, citons LAVAVEIX-LES-MINES.

Ce qui m'interpelle, ce sont le financements quand il s'agira de créer de l'habitat dans de vieilles maisons, de démolir, de préempter, de définir les lieux susceptibles d'accueillir des commerces de centre-bourg sans que les loyers soient disproportionnés, etc. En fait, nous sommes en quelque sorte prisonniers de ces démarches. Jean-Luc LEGER avait porté une fiche action sur cette notion de revitalisation des centres-bourgs, qui représentait des financements importants, n'est-ce pas ?

M. LEGER. – Il s'agissait de 3 M€ !

Mme LA PRESIDENTE. – Ces financements seront-ils au rendez-vous, une fois que le programme « Petites villes de demain » ou le dispositif « Revitalisation des centres-bourgs » aura tranché sur les opérations patrimoniales à prendre en considération ? Ce sont autant de questions que nous pouvons nous poser. C'était peut-être un Plan d'intention, avec, à la clé, une promesse de 80 M€ en grande pompe et, au final, des financements très peu engagés aujourd'hui.

Je me souviens avoir dit que ce n'était pas un « catalogue de La Redoute » que nous proposait le Président de la République, mais qu'il s'agissait de nous rassembler pour élaborer une stratégie sur les grands enjeux de la Creuse, un département hyper rural, et promouvoir

ensemble le développement local. Au bout du compte, l'Etat nous a laissés aller vers ce format, sachant pertinemment, comme nous l'avons dit ce matin, que certaines collectivités ne pouvaient décemment pas porter les projets et financer les actions définies. Au final, ce fut ni plus ni moins un « plouf » !

Dans le cadre de cet accord départemental de relance, la DSID qui nous sera allouée nous permettra de donner suite au travail réalisé en particulier sur les collèges, entre Laurent DAULNY et Thierry GAILLARD. Le programme est là. Vous avez listé les cofinancements et vous savez donc que le Conseil départemental a les moyens d'engager aujourd'hui ces travaux.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à m'autoriser à signer l'accord départemental de relance 2021-2022, tel qu'annexé au rapport ;
- à approuver le principe d'une candidature du Département aux divers appels à projets liés aux actions mises en avant dans cet accord. Bien entendu, je vous inviterai à en débattre ensemble et je ne m'engagerai pas seule à signer quoi que ce soit d'autres. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ayons confiance et nous mesurerons si celle dont nous faisons preuve aujourd'hui dans le cadre de ce Plan de relance s'avère justifiée !

L'ordre du jour appelle l'examen d'un rapport relevant de la quatrième commission « Mobilités ».

PLAN D'INTERVENTION VEGETATION 2021-2022

RAPPORT N°CD2021-04/4/30

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique, rapporteur. – Dans le cadre de la gestion du réseau routier départemental, le Département met en place chaque année l'organisation d'un plan d'intervention pour ce qui concerne l'entretien de la végétation des bords de route.

L'Assemblée départementale est appelée à examiner le Plan d'Intervention Végétation 2021-2022 qui définit les niveaux de services et les conditions de réalisation de ces travaux d'entretien.

Les observations assez mineures relevées dans le bilan du PIV 2020-2021 établi par la Direction des Routes n'appelant pas de modifications techniques, il est donc proposé de reconduire le PIV selon les mêmes dispositions et niveaux d'intervention pour la campagne 2021/2022, à savoir :

• Pour ce qui concerne le fauchage – de mai à juillet –, deux interventions successives qui se déroulent ainsi : une première coupe de fauchage dite de sécurité visant à dégager, en un minimum de temps, avec un seul passage, l'ensemble du réseau départemental, soit environ 8 800 kilomètres d'accotements ; une deuxième coupe de fauchage d'été également de sécurité, identique à la première visant à dégager avant la période estivale l'ensemble du réseau.

• Pour ce qui concerne le débroussaillage – de septembre à avril –, la prestation est réalisée sur l'ensemble du réseau avec la non-réalisation de la taille sommitale des haies riveraines privées.

• Pour ce qui concerne l'élagage, la généralisation à l'ensemble des Unités Territoriales Techniques de la procédure de récupération et de valorisation par broyage des branches.

S'agissant de la situation de crise sanitaire actuelle, il convient de signaler que les conditions d'interventions sont détaillées à la page 6 du PIV 2021-2022, conformément aux recommandations du service prévention et de la cellule de crise. Les chefs d'UTT sont donc appelés à mettre en place des mesures visant à éviter notamment que les agents soient nombreux lors de leur prise de poste sur le chantier et à étendre les horaires, y compris les temps de pause, sur le centre pour les mêmes raisons.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition tendant à adopter le Plan d'Intervention Végétation 2021-2022 qui fait l'objet d'un fascicule spécial correspondant. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en revenons à la première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique » qui a eu à connaître de trois rapports.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2021

RAPPORT N°CD2021-04/1/31

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Cette décision modificative, essentiellement « technique », ne bouleverse pas les grands équilibres du budget primitif adopté le 12 février 2021. Elle intègre des redéploiements et des ajustements de crédits ainsi que des recettes nouvelles.

Son montant ressort à 474 722 €, soit 0,19 % d'évolution par rapport au budget primitif dont :

- Section d'investissement : 138 611 €, soit 0,31 % d'évolution par rapport au budget primitif ;
- Section de fonctionnement : 336 111 €, soit 0,16 % d'évolution par rapport au budget primitif.

Le détail des principaux ajustements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport auquel je vous invite à vous reporter.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons au vote de cette décision modificative n°1 de l'exercice 2021, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
<u>90 - Equipements départementaux</u>								
Chapitre 900 : Services généraux	130 864 €	30	0	0	-			
Chapitre 901 : Sécurité	-							
Chapitre 902 : Enseignement	46 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	5 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-							
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA	6 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-				-			
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité Active	-				-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 25 656 €	16	14	0	-			
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	17 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 908 : Transports	-				-			
Chapitre 909 : Développement	-				-			
<u>91 - Equipements non départementaux</u>								
Chapitre 911 : Sécurité	76 283 €	30	0	0	-			
<u>92 - Opérations non ventilées</u>								
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	326 650 €	30	0	0	-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	59 000 €	30	0	0	59 000 €	30	0	0
<u>95 - Opérations sans réalisation</u>								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 502 530 €	30	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				79 611 €	30	0	0
TOTAL	**138 611€**	**16**	**14**	**0**	**138 611 €**	**30**	**0**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
<u>93 – Opérations ventilées</u>								
Chapitre 930 : Services généraux	16 700 €	30	0	0	-			
Chapitre 931 : Sécurité	-				-			
Chapitre 932 : Enseignement	12 600 €	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	68 942 €	30	0	0	-			
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 33 770 €	30	0	0	130 000 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	6 312 €	30	0	0	70 000 €	30	0	0
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	13 523 €	30	0	0	-			
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active (RSA)	170 031 €	16	14	0	136 111 €-	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	162 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	2 000 €	30	0	0	-			
<u>95 – Opérations sans réalisation</u>								
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	79 611 €	30	0	0	-			
TOTAL	**336 111 €**	**16**	**14**	**0**	**336 111 €**	**30**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**2 639 926 €**	**16**	**14**	**0**	**2 639 926 €**	**30**	**0**	**0**

Je vous invite également :

- à vous prononcer notamment :

▪ sur le vote d'une participation complémentaire de 76 283 € à l'investissement du Service départemental d'Incendie et de Secours, chapitre 911.2, article 2041811 ; *(adopté à l'unanimité)*

▪ sur l'augmentation de la participation statutaire du Département au syndicat mixte de la Forteresse de Crozant, désormais fixée à 79 800 €, soit 70 000 € votés lors du budget primitif, + 9 800 € de participation complémentaire à l'issue de cette décision modificative n°1, chapitre 933.12, article 656112 ; *(adopté à l'unanimité)*

- à m'autoriser à signer les conventions en tant que de besoin ; *(adopté à l'unanimité)*

- à vous prononcer sur l'actualisation et le vote des autorisations de programme concernant la voirie, les bâtiments – bâtiments départementaux et collèges – et la Direction de l'Environnement. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N°CD2021-04/1/32

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Le budget supplémentaire du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille a pour finalité première de permettre la reprise des résultats suite au vote par l'Assemblée départementale du compte administratif 2020 et de l'affectation des résultats.

Ce budget supplémentaire apporte également, à la marge, un premier ajustement par rapport aux prévisions initiales du budget primitif adopté le 12 février dernier.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 24 863,68 € s'agissant de la section d'exploitation et à hauteur de 448 315,31 € s'agissant de la section d'investissement.

Concernant la section d'exploitation, en dépenses, il s'agit de prévoir l'inscription de 1 900 € au compte 6611, groupe 3. Ces crédits sont nécessaires à la comptabilisation de l'emprunt de la Villado qui doit être remboursé par le CDEF.

Des inscriptions supplémentaires sont également proposées, s'agissant de primes d'assurances, soit 7 497 € au compte 6161, et de primes de service, soit 16 800 € au compte 64113. En contrepartie, pour financer une partie de ces inscriptions nouvelles, il est possible de diminuer de 9 000 € au compte 61351 les crédits prévus en matière informatique.

Enfin, il convient d'augmenter légèrement les inscriptions relatives aux dotations aux amortissements, s'agissant d'écritures d'ordre, pour les porter de 117 653,03 € à 125 319,71 €, soit une augmentation de 7 666,68 €.

En recettes, nous retrouvons la reprise d'une partie du résultat excédentaire de la section d'exploitation à la fin de l'exercice 2020, et ce pour un montant de 16 800 € conformément à la décision d'affectation des résultats prise par l'Assemblée départementale.

Afin de financer le solde des inscriptions nouvelles en dépenses d'exploitation non couvertes par la reprise du résultat de clôture 2020, il convient de prévoir une légère augmentation des recettes du compte 73331 au sein du groupe 1 « produits de la tarification et assimilés », s'agissant des recettes liées aux prix de journées et versées par le Département au budget annexe du CDEF. Cette augmentation s'élève à 8 063,68 €.

La section d'exploitation s'équilibre ainsi à hauteur de 24 863,68 € en dépenses et en recettes, soit une augmentation des dépenses et des recettes de la section d'exploitation de 1,01 % par rapport au budget primitif.

S'agissant de la section d'investissement, nous retrouvons principalement en recettes la reprise du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020, excédentaire d'un montant de 439 648,63 €.

Nous retrouvons également une recette de 1 000 € au compte 10682 suite à la décision de l'Assemblée départementale d'affecter une partie de résultat de clôture 2020 de la section d'exploitation en réserves affectées à l'investissement. Nous retrouvons enfin une recette de 7 666,68 € correspondant aux écritures d'amortissement des immobilisations du CDEF.

Au titre des dépenses, il s'agit de prévoir l'inscription de 7 666,68 € au compte 1641, ces crédits étant là aussi nécessaires à la comptabilisation de l'emprunt de la Villado devant être remboursé par le CDEF.

Le reste des inscriptions, pour un montant de 440 648,63 €, concerne le compte budgétaire 003 « Excédent prévisionnel d'investissement ». Il s'agit simplement de respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais ces inscriptions ne donneront pas lieu à une dépense réelle.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 448 315,31 € en dépenses et en recettes.

Les ajustements introduits par le budget supplémentaire 2021 du CDEF sont récapitulés dans le tableau figurant à la page 440 du rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite à vous prononcer sur le budget supplémentaire du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille que je mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2020 –

RAPPORT N°CD2021-04/1/33

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne doute pas que vous ayez tous pris connaissance du document qui vous a été transmis. Au lieu de vous en proposer une lecture fastidieuse, nous avons jugé préférable de vous diffuser une vidéo, support plus dynamique, que Mélanie HEURTEAU vous a concoctée.

(Il est procédé à la projection d'un diaporama vidéo.)

Un grand merci à toute l'équipe de la Communication du travail réalisé, sachant que vous avez sollicité les services pour confectionner ce support vidéo ! Depuis deux ans, une personne s'adonnant à la pratique amateur de tournage de vidéos et reconnue en tant que travailleur handicapé a souhaité rejoindre votre équipe et c'est un atout pour la collectivité. Merci pour ce montage sympathique qui met en lumière tout le travail réalisé par les agents des services de notre collectivité au cours de cette année 2020.

Si d'aucuns avaient pu imaginer qu'à l'occasion de cette pandémie et du confinement, les agents du Conseil départemental étaient uniquement en télétravail chez eux, je tiens à dire toute ma fierté, certaine d'être rejointe par l'Assemblée départementale tout entière, que notre collectivité ait su faire face à ce contexte inédit avec une telle mobilisation. Tandis que nous ne savions pas en mars 2020 ce qu'il adviendrait, nous sommes tous restés mobilisés pour accompagner les Creusois. Ils en ont été conscients comme en témoignent leurs remerciements, que ce soit auprès des UTAS ou des centres d'exploitation, partout sur le territoire, à l'égard des agents du Conseil départemental. Ces derniers ont été bienveillants et accueillants envers les Creusois qui, pour telle ou telle raison, ont dû avoir recours à nos services dans cette conjoncture de crise sanitaire.

Ce support vidéo que vous avez préparé à l'attention de l'assemblée est un moment très fort pour nous tous, bien plus fort que ce que nous avons pu lire dans ce rapport d'activité.

Un grand merci à tous ceux qui y ont collaboré !

Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de la communication de ce rapport d'activité 2020. *(Adoptée à l'unanimité.)*

———

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Cette séance est quelque peu particulière, s'agissant de la dernière de la mandature, comme nous l'avons dit et largement commenté ce matin.

Deux tiers d'entre nous se représenteront et nous verrons quel sort leur sera réservé, mais certains ne se représenteront pas. Je pense en particulier à deux de nos collègues siégeant au sein de notre assemblée, pour l'un depuis 23 ans et pour l'autre depuis 20 ans. Il s'agit de Guy AVIZOU qui a connu plusieurs alternances et d'Eric JEANSANNETAS élu lui-même en 2001. Tous deux ont été Vice-présidents. Tout le monde s'accordera à leur rendre un hommage particulier car 20 et 23 ans au sein d'une collectivité, ce n'est pas rien ! *(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je pensais précisément saluer ceux qui, peut-être, des bruits que je pouvais entendre, ne se représentaient pas, mais je ne pouvais pas me permettre de leur adresser un « au revoir ». Cher Eric, vous ne m'aviez pas confié votre intention de ne pas être de nouveau

candidat à ces élections départementales. C'est tout simplement la raison pour laquelle je n'ai pas pris cette initiative.

Néanmoins, je vous salue et tiens à dire, moi qui suis parmi vous depuis 2004 – je commence aussi à être une ancienne sur les bancs de cette assemblée ! – combien nos relations ont toujours été extrêmement cordiales et sincères, empreintes d'une seule vision sur les questions de culture et d'histoire. Je sais que Guy a toujours été très engagé pour le canton sur lequel il était élu, mais aussi pour le département tout entier.

Je tiens à vous dire à tous deux, chers Guy et Eric, que vos interventions étaient extrêmement pertinentes ces dernières années, en tout cas depuis 6 ans. Vous avez particulièrement fait preuve de mesure, nous permettant d'avancer ensemble, que ce soit sur les Archives départementales avec Guy ou la Mission locale avec Eric. C'est ainsi que nous avons pu nous retrouver et répondre, peut-être pas toujours, mais du mieux que nous pouvions à tes attentes, Eric, dans le cadre de ces fonctions.

Je tiens donc vraiment à vous remercier.

Souhaitons également bonne chance à tous ceux qui se représenteront dans quelques semaines, mais aussi à ceux qui ne se représenteront pas, mais qui continueront à être engagés pour le territoire auquel ils sont profondément attachés.

Ces 6 ans n'ont, pour moi, rien à voir avec les mandats précédents et ce sont de belles pages écrites.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Merci à vous, madame la Présidente, et à mon ami Jean-Luc pour les mots prononcés à l'instant !

D'autres parmi nous dans cette assemblée ont également choisi de ne pas se représenter. Il y siégeaient depuis moins de temps, mais ils ne sont pas moins méritants. Je tenais donc à les y associer.

J'ai eu l'honneur de siéger dans cette assemblée depuis 23 ans et j'y ai pris beaucoup de plaisir. Une page se tourne et il faut regarder vers l'avenir.

En tout cas, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous le meilleur pour l'avenir. *(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Mon intention n'est nullement de prolonger les débats, mais cette dernière séance n'est pas anodine, même si nous ne siégeons pas dans nos murs.

J'espère revenir dans notre belle salle des plénières du Conseil départemental, mais le fait de se dire que c'était la dernière séance est un moment émouvant.

En tout cas, merci à vous tous, mes chers collègues ! Me reviennent à l'esprit à la fois des images, des éclats de voix et des visages de certains qui, malheureusement, ont disparu.

Je remercie Jean-Jacques LOZACH qui m'a confié à ses côtés des responsabilités en tant que Vice-président en charge de l'Administration générale, du Personnel et des Finances. Quand j'ai pris la responsabilité des ressources humaines et du personnel en 2004, le Conseil général comptait alors quelque 450 agents, effectifs portés quelques mois plus tard à 1 200 agents et aujourd'hui à 1 100, avec un effort très important en termes de fonctions support de la DRH.

Cette dernière séance est l'occasion pour moi, après Guy, de dire que j'ai passé d'excellents moments et des moments parfois plus difficiles dans le cadre des négociations avec les représentants du personnel, comme Thierry GAILLARD le sait lui-même. Mais l'équipe des Ressources humaines est compétente, toujours au service des agents, même s'ils ne le ressentent pas toujours ainsi, et surtout toujours au service des Creusois. Ces souvenirs me procurent une grande émotion et je remercie l'ensemble des personnels de la Direction des Ressources humaines et de la Direction des Finances et du Budget qui m'ont beaucoup aidé dans mes missions.

Je souhaite à tous que le sort qui vous sera réservé par les électeurs vous soit le plus favorable possible. Certes, j'ai une préférence, mais sachez qu'au cours de ces 20 ans passés au sein de cette collectivité, j'ai beaucoup appris de vous tous dans le cadre de cette collégialité. Je ne suis pas du tout le même homme politique lors de mon arrivée en 2001 que celui devenu à l'occasion de mon départ en 2020 parce que vous m'avez tous tant apporté. *(Applaudissements.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, nous en venons aux vœux et motions examinés par les commissions concernées.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – La première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique », a eu à examiner une motion d'urgence.

Nécessité de préserver les recettes des collectivités locales impactées par l'état d'urgence sanitaire

M. SAUTY, Président de la première commission, rapporteur. – La première commission a adopté à l'unanimité de ses membres la motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche, qui se lit ainsi :

« Il est nécessaire de venir en aide aux collectivités locales, confrontées aux nombreuses difficultés économiques et sociales engendrées par la crise sanitaire de la Covid-19.

« Les communes et leurs groupements jouent un rôle majeur dans nos zones rurales et œuvrent quotidiennement pour faire vivre ces territoires. Elles doivent faire face aujourd'hui

aux surcoûts importants engendrés par la crise sanitaire : diffusion de matériels de protection à leurs administrés et à leurs personnels, aides alimentaires à destination des publics les plus précaires, soutiens d'urgence aux acteurs du monde associatif, aux commerces et à l'initiative privée, réorganisation interne pour assurer le maintien ou le renforcement de services essentiels, etc.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Considérant que les dépenses imprévues des communes s'élèvent, selon une récente analyse de l'Association des maires de France, à 1 Md€, ce qui bouleverse profondément les finances locales et inquiète fortement les élus ;

« Considérant que certaines mesures ont été mises en place par l'Etat en 2020 pour les soutenir – fonds pour l'investissement local et pour compenser, par exemple, la baisse des droits de mutation à titre onéreux –, mais que les impacts de la crise sanitaire s'annoncent très négatifs, notamment pour le tissu économique local ;

« Considérant que les mesures actuelles de soutien sont insuffisantes pour répondre aux nombreux coûts budgétaires engendrés par la crise sanitaire, notamment pour les petites collectivités, que ces mesures ne sauraient constituer la mise en œuvre d'une véritable "clause de sauvegarde" sur les recettes fiscales et domaniales des collectivités et n'assurent pas le maintien des capacités d'intervention et d'investissement du bloc communal, qu'il est, par conséquent, urgent de prendre des mesures afin d'accompagner et soutenir efficacement les acteurs territoriaux engagés dans les réponses à la crise sanitaire, sociale et économique ;

« Demande à M. le Premier ministre la compensation intégrale des dépenses supportées par les collectivités locales et des recettes non perçues par celles-ci en raison de la crise sanitaire et économique, ainsi que la création d'un fonds de soutien sous forme de dotation supplémentaire pour les collectivités, afin de conforter au plus vite leur budget et leur capacité d'intervention. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons aux deux vœux examinés par la deuxième commission « Action sociale ».

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du Retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – En son absence momentanée, Marie-Thérèse VIALLE, Présidente de la deuxième commission, m'a demandé de la suppléer.

La deuxième commission vous propose à l'unanimité de ses membres de vous prononcer favorablement sur les deux vœux dont elle a eu à connaître.

Réouverture des établissements thermaux

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du Retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ce vœu, déposé par Mme Marie-Thérèse VIALLE, au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi rédigé :

« Considérant que la crise sanitaire oblige chacun à la responsabilité et au respect de mesures drastiques ;

« Considérant que les thermes d'EVAUX-LES-BAINS ont scrupuleusement respecté un protocole sanitaire strict ayant permis l'absence total de cluster pendant les 4 mois d'ouverture en 2020 ;

« Considérant que les établissements thermaux, qui accueillent chaque année plus d'un demi-million de personnes, sont reconnus comme ayant une valeur thérapeutique par la Sécurité Sociale, et que l'établissement thermal d'EVAUX-LES-BAINS est le seul établissement médical fermé en Creuse ;

« Considérant que ces établissements ont, pour la plupart, effectué d'importants travaux de rénovation durant la saison hivernale, s'adaptant à une fermeture anticipée du fait de la reprise de l'épidémie de Covid-19 ;

« Considérant que de nombreux agents thermaux qui ont suivi des formations régulières vont arriver en fin de droits et vont devoir chercher un emploi dans d'autres secteurs ;

« Considérant que ces établissements sont indispensables à l'activité économique de nos territoires parfois enclavés et à l'attractivité touristique de ces derniers, que les conséquences de la fermeture des thermes d'EVAUX-LES-BAINS sont sensibles pour le commerce du bassin de vie et pour la situation économique des travailleurs ;

« Considérant que le Ministre de la Santé avait annoncé début avril que la réouverture des centres thermaux était "une affaire de quelques semaines", sans plus de précisions ;

« Considérant que les réservations ont été ouvertes pour la mi-mai, mais que le personnel et les 2000 bénéficiaires ayant déjà réservé leur séjour en Creuse demeurent dans une absolue incertitude quant à la réouverture effective, que cela crée un risque d'annulation et de concentration des séjours ;

« Demande au Premier ministre de confirmer au plus vite un calendrier de réouverture progressive des établissements thermaux de France. »

Territorialisation des mesures sanitaires

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du Retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ce vœu, présenté moi-même, au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi libellé :

« Considérant que le territoire national métropolitain est soumis depuis près de deux mois à de nouvelles mesures sanitaires drastiques pour freiner la progression de l'épidémie ;

« Considérant que l'immense majorité des Creusois a respecté scrupuleusement les consignes gouvernementales ; preuve en est que les taux d'incidence et de positivité sont restés parmi les plus bas de la moyenne nationale, et ce malgré l'apparition de clusters depuis la seconde vague de l'épidémie ;

« Considérant que les habitants du Département ne comprennent pas que leurs efforts ne soient pas pris en compte, notamment parce qu'ils sont bien plus impactés dans leur mobilité que les résidents en zone urbaine ;

« Considérant qu'un assouplissement des mesures sanitaires permettrait, entre autres, la réouverture de nombreux commerces et lieux culturels, à l'activité tragiquement impactée depuis désormais un an ;

« Demande au Premier ministre de prendre en compte les situations locales, au moins à l'échelon départemental, pour un assouplissement progressif dans le temps et l'espace des mesures sanitaires. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces deux vœux. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Nous en venons aux trois motions d'urgence et aux trois vœux examinés par la troisième commission « Attractivité du territoire ».

Avenir du commissariat de police de GUERET

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – La troisième commission a adopté à l'unanimité la motion d'urgence qui, déposée par Mme Isabelle PENICAUD, au nom Groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Il y a 23 ans, la mission parlementaire Carraz-Hyest sur le redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie s'était interrogée sur l'adéquation des petites circonscriptions de sécurité publique, comme celle d'AUBUSSON, aux réalités de la délinquance, compte tenu des disparités qui plaçaient nos concitoyens dans des situations inégales face au service public de la sécurité intérieure.

« Cette mission s'inscrivait à cet effet dans les dispositions de la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité qui prévoit la possibilité d'un retrait de la police nationale pour les villes de moins de 20 000 habitants et ne connaissant pas une délinquance comparable à celle des zones urbaines. Ses recommandations retenaient le principe d'une répartition territoriale donnant la priorité aux zones urbaines les plus marquées par la délinquance de voie publique.

« Ainsi, le commissariat de police d'AUBUSSON avait été supprimé, au regard de l'objectif d'une meilleure répartition des effectifs.

« Le *Livre Blanc de la sécurité intérieure* publié il y a quelques mois par le ministère de l'Intérieur, préconise une démarche voisine, suscitant de légitimes craintes concernant le commissariat de GUERET, ville qui dispose d'un nombre de fonctionnaires de police par habitants parmi les plus élevés de France métropolitaine.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« - Considérant que les habitants de GUERET bénéficient de l'engagement exemplaire de son service de sécurité publique d'Etat créé en 1941 ;

« - Considérant que ce service public est indispensable tant à la population que pour répondre aux prérogatives d'un chef-lieu de département, et qu'à ce titre GUERET ne saurait devenir la seule ville préfecture de France sans commissariat de police ;

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Intérieur des engagements précis concernant le maintien du commissariat de GUERET, de ses missions et de ses effectifs. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Exercice des droits culturels et situation du secteur de la culture

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la troisième commission vous invite à voter la motion d'urgence qui, présentée par Mme Marie-France GALBRUN, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi rédigée :

« Le secteur culturel est à l'arrêt depuis un an. Il est pourtant essentiel à la vitalité économique, sociale et à la cohésion des territoires. L'absence de perspective et d'espoir à long terme et de calendrier sécurisé permettant de planifier une relance en 2021 constitue le quotidien des artistes, des associations et institutions culturelles. Pourtant, le secteur du spectacle musical et de variété représentait à lui seul, en 2019, 2,6 Md€ de chiffre d'affaires et plus de 120 000 emplois. Il constitue également un indispensable levier économique dans les territoires pour les prestataires et fournisseurs et, notamment, pour le secteur touristique, s'agissant de 1,4 Md€ de retombées financières pour le tourisme, générées par les seuls festivals.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« - Considérant que les théâtres, salles de spectacle, salles de concert, musées et la plupart des établissements culturels recevant du public sont administrativement fermés depuis de nombreux mois et que la situation économique de la culture est dramatique ;

« - Considérant que les emplois directs ou indirects du secteur culturel ainsi que la pérennité de nombreuses associations sont directement menacés ;

« - Considérant que l'exercice des droits culturels que constituent la liberté de création, l'accès de tous aux œuvres de l'esprit et la citoyenneté active est indissociable du pacte républicain,

« Demande à M. le Premier ministre :

« - qu'un Fonds d'accompagnement à la reprise d'activité et de soutien à l'emploi culturel soit mis en place en lien avec les DRAC et les collectivités territoriales ;

« - que soit renforcé le dispositif d'aides d'urgence et de relance en direction des artistes plasticiens et lieux d'exposition dans le domaine des arts visuels ;

« - qu'un Fonds de solidarité spécifique pour les associations culturelles touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19 et par les mesures de confinement soit mis en œuvre dans chaque département, parallèlement à un renforcement des moyens attribués au Fonds pour le développement de la vie associative, le FDVA, destiné aux petites et moyennes associations. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Moratoire sur la fermeture de classes de second degré en Creuse

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la troisième commission vous invite à adopter le vœu qui, déposé par M. Laurent DAULNY, au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi libellé :

« Considérant que le collège est un lieu d'apprentissage central dans le parcours des élèves ;

« Considérant que les effectifs importants des classes influent sur la qualité d'enseignement des collégiens ;

« Considérant que les enfants creusois ont le droit à l'égalité des chances et au même accès au savoir que leurs autres camarades ;

« Considérant que la qualité de l'enseignement et la diversité des classes sont un élément essentiel dans le choix d'installation de nouvelles familles, et que les élus locaux se battent quotidiennement pour renforcer l'attractivité de leur territoire ;

« Considérant que le Président de la République s'était engagé à une "discrimination positive territoriale" concernant l'enseignement, suite au mouvement des "Gilets jaunes" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Demande au Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de revenir sur sa décision de fermer des classes dans les collèges Henri Judet à BOUSSAC et de Martin Nadaud à GUERET, et de mettre en place un moratoire sur la fermeture des classes de second degré en Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Maintien de 17 communes du bassin versant du Cher hors zonage dit vulnérable

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – A l'unanimité, la troisième commission s'est prononcée favorablement pour l'adoption de ce vœu qui, présenté par vous-même, madame la Présidente, est ainsi rédigée :

« Considérant que dans le cadre de la Directive européenne Nitrates, il est prévu tous les quatre ans une campagne de révision des zones dites vulnérables ;

« Considérant que ces mesures ont été réalisées du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;

« Considérant que notre territoire a connu deux étés et automnes, 2018 puis 2019, particulièrement arides, avec une classification en zone sécheresse, impactant fortement sur le débit des cours d'eau et rivières, concentrant, de fait, les niveaux des résidus ;

« Considérant qu'une seule analyse nitrates parmi les mesures réalisées a présenté un seuil supérieur à 18 mg/l ;

« Considérant que la moyenne des analyses réalisées était bien inférieure à 10 mg/l ;

« Considérant que cette mesure supérieure à la norme n'a été constatée que sur un seul point de collecte et que ce point de collecte est situé à l'extrémité de la zone ;

« Considérant que seules 7 analyses ont été réalisées sur la période au lieu de 10, ce qui aurait permis de retenir la technique Percentile au 9/10ème qui ne prend pas en compte une seule mesure au-dessus de la norme, mais uniquement la moyenne des mesures, et que cette moyenne est inférieure à 10 mg/l ;

« Considérant que le prélèvement au-dessus du seuil de 18 mg/l a été réalisé le 8 février 2019 à la reprise de l'écoulement des eaux suite à la sécheresse de l'été et de l'automne 2018 ;

« Considérant que le Cher traverse sur ce territoire une zone fortement boisée, ce qui engendre une minéralisation importante et irrégulière suivant les aléas climatiques ;

« Considérant, alors que les travaux de la station de traitement des eaux d'AUZANCES étaient toujours en cours, que depuis de nombreuses années, les rejets de cette station se déversant dans le ruisseau de la Noisette, puis directement dans le Cher amont étaient considérés comme très polluants ;

« Considérant qu'il peut, pour cette raison, être considéré que le taux supérieur à la norme puisse être imputé à une origine non agricole, mais humaine ;

« Considérant que la mise en fonction de ladite station rénovée s'est faite en septembre 2019 ;

« Considérant que nous constatons une nette baisse des installations agricoles depuis deux ans, ainsi qu'une baisse des effectifs en animaux, ce qui induit *de facto* une diminution de la pollution qui pourrait leur être imputée ;

« Considérant que notre territoire est dit extensif en système herbagé, avec une recherche en autonomie fourragère pour limiter les transports et les émissions de gaz à effet de serre ;

« Considérant qu'une partie de la zone est dite de montagne, présentant des difficultés à la mise en place de couverts végétaux (gels précoces, réduction des périodes d'épandage des effluents) ;

« Considérant que nos exploitations seraient contraintes à augmenter leur capacité de stockage d'effluents, alors que la situation économique de nos agriculteurs ne leur permettra pas de faire face à des investissements supplémentaires ;

« Considérant que, sur ce territoire, sont présents trois sites agroalimentaires dont une unité d'embouteillage de lait fabriquant à AUZANCES le seul beurre creusois issu de la démarche qualité des producteurs Montlait ;

« Considérant que les mesures nouvelles issues de cette classification zones vulnérables impacteraient en premier lieu les producteurs laitiers, déjà fortement malmenés par la conjoncture, et notre situation géographiques ;

« Considérant que les agriculteurs creusois sont engagés, *via* leur Chambre d'agriculture, avec le Conseil départemental et le Conseil régional dans des démarches de préservation et de protection de la ressource en eau et de l'adaptation de leur modèle économique au changement climatique (présence d'un climatologue depuis 2012, analyses pluviométriques, ETP ETR et température…) ;

« Considérant qu'ils sont en phase d'expérimentation et mettent en place de nouvelles pratiques afin de se préparer pour l'avenir dans une démarche raisonnée et durable, engagés dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle départementale ;

« Considérant que les collectivités locales et le Département se sont engagés dans la mise en place d'une stratégie de protection et de préservation de la ressource en eau, accompagnés par l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (schéma départemental Eau, coopération des 84 Unités de Gestion en Eau départementales, politiques GEMAPI, soutien en ingénierie technique et financière pour les projets Assainissement collectif et Adduction en Eau potable, labellisation de deux Rivières Sauvages, Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, gestion des zones Natura 2000, protection des Espaces naturels sensibles, des tourbières…), et ce en lien étroit avec le monde agricole ;

« Considérant que ce classement obèrerait toutes les démarches volontaristes partenariales conduites jusqu'alors en matière de protection de l'environnement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Demande à la Ministre de la Transition Ecologique le retrait du possible classement en zone vulnérable du bassin versant du Cher, de sa source jusqu'au complexe de Rochebut. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – J'en viens à la motion d'urgence sur la situation agricole et la réforme de la politique commune déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche, et au vœu relatif à une politique agricole commune plus juste et plus durable présenté par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe de la Majorité.

Nous aurions pu fusionner ces deux textes ayant pour objet la politique agricole commune, mais la formulation de l'un étant plus générale et politique et celle de l'autre plus technique, nous avons décidé de les conserver, chacun, en l'état. C'est à l'unanimité de ses membres que la troisième commission vous invite à les adopter.

Je vais vous en rappeler les termes.

Situation agricole et réforme de la politique agricole commune (PAC)

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – La motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi libellée :

« Il est impératif de sauver le modèle français de la filière bovine et ses emplois directs ou induits, d'agir pour assurer la pérennité de ce qui constitue le cœur de l'activité agricole du département de la Creuse, zone d'élevage extensif de haute qualité.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 30 avril 2021,

« Considérant que les éleveurs jugent que la loi Alimentation – EGalim –, votée en 2018, n'a pas tenu ses promesses de leur garantir des prix décents, alors que dans le même temps la hausse continue des coûts de production déstabilise et pénalise dramatiquement toute l'économie agricole ;

« Considérant que la réforme de la politique agricole commune qui s'appliquera à partir de janvier 2023 est dans une phase de négociation décisive, que, dans ce cadre, la France prépare pour juin prochain son PSN, plan stratégique national, c'est-à-dire sa déclinaison de la future PAC ;

« Considérant que le nombre de paysans a été divisé par trois en 30 ans, alors que c'est, au contraire, avec des emplois et des effectifs agricoles importants qu'il sera possible de réussir le développement rural et la transition agroécologique, de nourrir mieux en quantité et en qualité

nos concitoyens et d'arrêter la fragilisation continue d'une part de notre identité locale et du tissu économique rural ;

« Considérant que les dernières réformes de la PAC ne sont pas parvenues à stopper l'agrandissement continuel des exploitations en France et la chute accélérée des installations ou des reprises en agriculture, que la pyramide des âges démontre que plus de la moitié des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 prochaines années ;

« Considérant qu'il est indispensable de renforcer les soutiens au revenu paysan, aux petites et moyennes exploitations et les mesures de compensation des handicaps naturels ;

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Agriculture que la future PAC :

« - privilégie les impératifs de souveraineté alimentaire et de cohésion territoriale, particulièrement l'installation de jeunes agriculteurs ;

« - renforce nettement les soutiens à la création d'emplois et de valeur ajoutée, au maintien d'exploitations à taille familiale et humaine et de l'élevage extensif, synonymes de qualité et de développement du territoire. »

Une Politique Agricole Commune plus juste et plus durable

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission, rapporteur. – Le vœu présenté par Nicolas SIMMONET, au nom du Groupe de la Majorité, se lit ainsi :

« Considérant que l'agriculture est, pour de nombreux territoires, une activité économique centrale et structurante, qu'elle façonne et entretient nos paysages et qu'elle est une des principales sources d'emplois en Creuse ;

« Considérant que les Français sont fiers de la diversité de leur agriculture et de la qualité du travail des paysans, qu'ils sont conscients de la spécificité de l'agriculture dans les territoires montagneux et hyper-ruraux, et de son respect profond de l'environnement et du développement durable;

« Considérant que les vocations d'installation des nouvelles générations sont mises à mal par une conjoncture de plus en plus défavorable pour les éleveurs, alors que près de 2 000 exploitations s'arrêtent chaque année ;

« Considérant que la Politique Agricole Commune est un outil majeur pour la production française et la survie de nombreux exploitants, qu'elle doit prendre en compte les handicaps naturels qui impactent les productions comme c'est le cas sur le territoire creusois ;

« Considérant que les arbitrages rendus au niveau national et européen sont en défaveur des activités de polyculture-élevage de montagne, d'une part, par la volonté du Gouvernement d'augmenter le pourcentage des aides aux productions de protéines végétales et, d'autre part, par les doutes subsistant sur la pérennité des critères de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels.

« Demande au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de veiller au minimum au maintien des aides couplées du premier pilier de la Politique Agricole Commune, à la juste et

forte compensation à travers l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels pour l'élevage, au maintien d'une surprime sur les premiers hectares, ainsi qu'au maintien de la majoration de la Dotation Jeunes Agriculteurs. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence et ce vœu. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Nous les présenterons mieux deux fois qu'une et c'est, à mon sens, une excellente décision.

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous remercie sincèrement pour nos échanges nourris dans un grand respect des élus, les uns envers les autres, et vous dis, je l'espère, à bientôt !

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq.)